



eutelsat
COMMUNICATIONS

Société anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 220 113 982 euros
Siège social : 70 rue Balard,
75015 Paris

481 043 040 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011**



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

INDEX

INTRODUCTION	4
1 POINTS-CLES DE L'EXERCICE	5
1.1 INDICATEURS CLES DU GROUPE	5
1.2 UNE STRATEGIE DE CROISSANCE	5
1.3 UNE EXCELLENTE PERFORMANCE COMMERCIALE	6
1.4 UNE POLITIQUE ACTIVE D'INVESTISSEMENT POUR PERENNISER NOTRE CROISSANCE	6
1.5 DES INDICATEURS FINANCIERS MAINTENUS AU PLUS HAUT NIVEAU	6
2 PRESENTATION DES MARCHES DU GROUPE	7
2.1 UNE INFRASTRUCTURE DANS L'ESPACE	7
2.2 LE PLUS HAUT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS	7
2.3 UNE INFRASTRUCTURE AU CŒUR DE LA COMMUNICATION ET DU HAUT DEBIT	8
2.4 UNE ACTIVITE EN CROISSANCE, TIREE PAR LES APPLICATIONS VIDEO ET LE HAUT DEBIT	9
2.5 CONCURRENCE	13
3 PRESENTATION DES SERVICES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE	15
3.1 ANALYSE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE	15
3.2 AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE	17
4 UNE FLOTTE CONCENTREE SUR L'EUROPE ETENDUE	19
4.1 ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA FLOTTE	19
4.2 POLITIQUE D'ASSURANCE DU GROUPE CONCERNANT SA FLOTTE DE SATELLITE	24
5 ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	26
5.1 FILIALES	26
5.2 EUTELSAT S.A. (FRANCE) ET SES FILIALES	28
6 COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 30 JUIN 2011- INFORMATIONS FINANCIERES	32
6.1 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS – NORMES IFRS	32
6.2 BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT COMMUNICATIONS	34
6.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT COMMUNICATIONS	35
6.4 RESULTAT OPERATIONNEL	36
6.5 RESULTAT FINANCIER	36
6.6 RESULTAT NET CONSOLIDE	36
6.7 LIQUIDITE ET RESSOURCES FINANCIERES DU GROUPE	37
6.8 LITIGES	42
7 COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2011- INFORMATIONS FINANCIERES	43
7.1 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS	43
7.2 ACTIVITE ET EVENEMENTS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	43
7.3 EXTRAITS DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE AU 30 JUIN 2011	43
8 OBJECTIFS DU GROUPE	45
9 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	47
9.1 ABSENCE DE CONTROLE DE LA SOCIETE	47

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

9.2	DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL	47
9.3	LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU SEIN DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	47
9.4	LA MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	49
9.5	LES COMITES OU GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	50
9.6	JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	50
9.7	Liste des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises pour les membres du conseil d'administration au 30 juin 2011.....	51
9.8	INFORMATIONS CONCERNANT LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	54
9.9	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE LA SOCIETE	57
10	AUTRES INFORMATIONS PRESENTEES.....	61
10.1	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	61
10.2	TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	61
10.3	CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES VISEES A L'ARTICLE 39,4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011	61
10.4	CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE	61
10.5	ACQUISITION D' ACTIONS PAR LA SOCIETE	61
10.6	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL	61
10.7	POLITIQUE DE DIVIDENDES.....	61
10.8	AFFECTATION DU RESULTAT	62
10.9	DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LES ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES	62
10.10	INFORMATION ENVIRONNEMENTALE.....	64
10.11	ÉVENEMENTS POST CLOTURE	64
11	PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE.....	65
11.1	RISQUES RELATIFS A LA FLOTTE DE SATELLITE DU GROUPE ET AUX INVESTISSEMENTS ASSOCIES A SON DEPLOIEMENT.....	65
11.2	RISQUES RELATIFS A L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITE.....	69
11.3	RISQUES FINANCIERS ET AUTRES RISQUES	72

ANNEXES

1. COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2011 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS
2. COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2011 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS
3. TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
4. TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AU COMPTES
5. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE
6. TABLEAU DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX PRESENTEES SELON LE FORMAT AFEP-MEDEF

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Cher(s) actionnaire(s)

Il nous appartient de vous présenter un rapport de gestion concernant l'activité d'Eutelsat Communications (la Société) et du Groupe Eutelsat¹ au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011.

Nous vous présentons aussi les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2011, ces derniers comptes prenant en considération les relations intragroupes avec nos filiales ou des sociétés liées.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration du 28 juillet 2011.

INTRODUCTION

Avec une flotte de 28² satellites en orbite géostationnaire (ou GÉO), de 15° Ouest à 75° Est et diffusant 3 880 chaînes de télévision, le Groupe est le leader en Europe Étendue de Services Fixes par Satellite (SFS).

Il exploite et fournit principalement de la capacité pour des Services Vidéo, des Réseaux Professionnels de Données, ainsi que des Services à Valeur Ajoutée.

Grâce à sa flotte de satellites, le Groupe couvre l'ensemble du continent européen, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, (l'« Europe Étendue »), ainsi que l'Afrique sub-saharienne, une partie importante des continents asiatique et américain, lui donnant potentiellement accès à 90% de la population mondiale.

Parmi les utilisateurs de la capacité du Groupe figurent les principaux opérateurs européens et internationaux de médias et de télécommunications tels que :

- o les radiodiffuseurs privés et publics, notamment l'Union Européenne de Radiodiffusion (UER), la RAI, France Télévisions, Deutsche Welle, BBC, Mediaset, TVN, TF1, RTL, France 24, ARD et ZDF ou encore NHK, Viacom, Discovery Channel, CCTV, Eurosport et Euronews ;
- o d'importants opérateurs de télévision numérique payante, notamment SKY Italia, le Groupe Canal+, BSkyB, Bis, Orange, Tele Columbus, ART, Orbit, Multichoice Africa, Cyfra+, Polsat, n, Digiturk, NTV+ et Tricolor ;
- o des groupes internationaux tels que Renault, Shell, Total, General Motors, Volkswagen ou encore Euronext, Reuters, Schlumberger, Associated Press ;
- o des prestataires de services de réseaux d'entreprise ou d'opérateurs de réseaux tels que Hughes Network Systems, Algérie Télécom, Orascom, AT&T, ou encore Siemens Business Services, Atrexx, Bentley Walker ;
- o des opérateurs de services satellitaires au Moyen-Orient tels que Nilesat et Noorsat ;
- o des opérateurs télécoms pour la fourniture de solutions d'accès Internet haut débit tels que notamment Swisscom, France Telecom, Hellas-on-Line ou encore Fastweb.

Le Groupe offre ses services aux radiodiffuseurs et aux opérateurs de réseaux, directement ou par l'intermédiaire de distributeurs. Ceux-ci incluent les principaux fournisseurs de services de télécommunications européens, tels que notamment France Télécom/GlobeCast, Telespazio, British Telecom/Arqiva, Deutsche Telekom/Media Broadcast, ou encore RSCC.

¹ Le Groupe Eutelsat ou le Groupe désigne Eutelsat Communications et l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Eutelsat Communications.

² Y compris W75 en cours de désorbitation à la date du présent rapport.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

1 POINTS-CLES DE L'EXERCICE

1.1 INDICATEURS CLES DU GROUPE

Période de douze mois close le 30 juin		2010	2011	Variation
Principaux éléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	M€	1 047,2	1 168,1	+11,5%
EBITDA ³	M€	827,8	926,4	+11,9%
Marge d'EBITDA	%	79,0	79,3	-
Résultat Net Attribuable au Groupe	M€	269,5	338,5	+25,6%
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation	M€	698,3	816,8	+17,0%
Investissements	M€	494,4	485,9	-1,7%
Flux de trésorerie opérationnelle disponible	M€	203,9	565,9	NM
Dette nette	M€	2 424	2 198	-9,3%
Dette nette/EBITDA	X	2,92	2,37	
Carnet de commandes	Mds€	4,88	4,96	+1,6%
Nombre de répéteurs opérationnels	unités	652	742	+13,8%

1.2 UNE STRATEGIE DE CROISSANCE

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi avec succès l'exécution de sa stratégie de développement qui vise à renforcer et développer ses positions sur les segments les plus rémunérateurs du secteur des SFS, tant en terme de marché géographique que d'applications. Pour ce faire, le Groupe a poursuivi sa politique ambitieuse de renouvellement et d'accroissement de ses ressources en orbite sur l'Europe Étendue, mais aussi d'innovation afin d'exploiter de nouvelles fréquences, comme la bande Ka ou la bande S et développer ainsi de nouvelles applications prometteuses de croissance additionnelle comme l'accès Internet haut débit par satellite pour les particuliers ou encore la télévision 3D.

Cette stratégie s'est traduite au cours de l'exercice par :

- o une croissance de toutes les applications du Groupe au cours de l'exercice. Cette performance est d'autant plus remarquable que les ressources additionnelles mises en orbite au cours de l'exercice n'ont été disponibles qu'en fin d'exercice (KA-SAT) ;
- o le lancement le 26 décembre 2010 et la mise en service le 31 mai 2011 de KA-SAT ;
- o la poursuite d'une politique d'investissement significative visant à renouveler ses ressources en orbite.

³ L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements, dépréciations d'actifs et autres produits / (charges) opérationnels

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

1.3 UNE EXCELLENTE PERFORMANCE COMMERCIALE

Sur un plan commercial, cette stratégie s'est traduite par un renforcement du Groupe sur l'ensemble de ses marchés :

- pour ce qui est des Applications Vidéo par la consolidation des positions de la Société sur les marchés de l'Europe occidentale, avec des nouveaux contrats et des renouvellements sur notre position HOT BIRD™ à 13°Est ainsi que par le développement des relations commerciales sur les positions orbitales en forte croissance comme 36°Est et 7°Ouest.
- pour ce qui est des Services de Données, par une forte dynamique sur cinq positions orbitales : 10°Est, 16°Est, 7°Est, 36°Est et 21°5Est.
- pour ce qui est des Services à Valeur Ajoutée, par la croissance en particulier en Afrique et Moyen-Orient de sa solution haut débit à destination des professionnels (D-STAR) ainsi que le développement du réseau de distribution de la nouvelle solution d'accès Internet haut débit par satellite dénommée Tooway™ en bande Ku et bande Ka. C'est ainsi qu'au 30 juin 2011, la société a signé des contrats Tooway™ avec 13 distributeurs en Europe.

Cette dynamique commerciale, soutenue par la mise en service de nouvelles capacités au cours de l'exercice antérieur et une demande en forte croissance sur l'exercice de l'activité Multiusages, a permis au Groupe d'enregistrer pour le deuxième exercice consécutif une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires qui progresse ainsi de 11,5% à 1 168,1 millions d'euros au 30 juin 2011.

1.4 UNE POLITIQUE ACTIVE D'INVESTISSEMENT POUR PERENNISER NOTRE CROISSANCE

La politique d'investissement conduite par le Groupe a notamment pour objectif de garantir la croissance future de ses activités au travers du renouvellement et de l'augmentation raisonnable de ses ressources en orbite à destination des marchés en forte croissance et du développement de solutions innovantes afin de positionner le Groupe sur de nouveaux marchés tels que l'accès haut débit par satellite pour les consommateurs en Bande Ka ou encore la télévision mobile en Bande S.

Au cours de l'exercice, cette politique d'investissement s'est traduite par la commande de deux nouveaux satellites (W3D et EUTELSAT 3B), ainsi que par la poursuite des programmes de satellites commandés au cours des exercices antérieurs (W3C, ATLANTIC BIRD™ 7, W5A, W6A et EUROIRD™ 2A).

Nous vous informons que le Groupe a lancé au cours de l'exercice deux satellites (W3B et KA-SAT) et a loué le satellite EUTELSAT 3A positionné à la position orbitale 3°Est à la date du présent rapport.

En octobre 2010, le Groupe a déclaré la perte du satellite W3B à la suite d'une anomalie de fonctionnement observée sur le sous système de propulsion du satellite, après son lancement par une fusée Ariane 5.

1.5 DES INDICATEURS FINANCIERS MAINTENUS AU PLUS HAUT NIVEAU

- *N°1 mondial en termes de rentabilité parmi les grands opérateurs de son secteur*

La remarquable performance opérationnelle du Groupe, conjuguée à un strict contrôle de ses coûts permet de constater une progression record de l'EBITDA de 11,9% à 926,4 millions d'euros. La marge d'EBITDA s'élève à 79,3% au 30 juin 2011.

- *Progression de 25,6% du Résultat Net Attribuable au Groupe*

En outre, cet exercice se traduit par une nouvelle amélioration des indicateurs intermédiaires opérationnels. C'est ainsi que le résultat opérationnel du Groupe progresse de près de 26,9% pour s'établir à 645,2 millions d'euros, représentant plus de 55% du chiffre d'affaires.

Cette amélioration, conjuguée à une quasi stabilité de son résultat financier et à la bonne performance d'Hispasat, dont le Groupe détient 27,69%, permet au Groupe d'enregistrer une forte progression de son Résultat Net Attribuable au Groupe à 338,5 millions d'euros (+25,6%) qui représente ainsi près de 29,0% de son chiffre d'affaires au 30 juin 2011.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Extrait du compte de résultat consolidé

IFRS (en milliers d'euros)	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2007	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2008	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2009	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2010	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2011
Chiffre d'affaires	829 086	877 765	940 541	1 047 224	1 168 142
Charges d'exploitation.....	(176 464)	(182 019)	(198 429)	(219 429)	(241 733)
Dotation aux amortissements.....	(300 849)	(300 886)	(294 271)	(313 419)	(280 459)
Résultat opérationnel	362 529	378 848	471 642	508 551	645 198
Résultat financier.....	(108 160)	(109 088)	(99 624)	(100 644)	(109 168)
Résultat net avant impôt.....	262 235	280 953	387 972	425 750	553 784
Résultat net consolidé	170 020	183 444	259 984	282 511	354 743
Résultat Net Attribuable au Groupe	159 377	172 276	247 348	269 501	338 474

Nous vous rappelons que l'exercice de la Société d'une durée de 12 mois se clôt le 30 juin.

Les informations données ci-dessus concernant les exercices clos les 30 juin 2007 et 30 juin 2008 sont communiquées seulement à titre d'information et ne font pas l'objet de discussions ou commentaires dans le présent rapport de gestion.

2 PRESENTATION DES MARCHES DU GROUPE

Le secteur des SFS a représenté un montant total de chiffre d'affaires de 4,8 milliards de dollars au 31 décembre 2010, en Europe Étendue. A noter que ce secteur est particulièrement concentré puisque les trois premiers opérateurs du secteur (Intelsat, SES et Eutelsat) représentent 74,3% du chiffre d'affaires infrastructure dans cette région du monde.

Avec des ressources en orbite sur 28 satellites offrant une couverture sur toute l'Europe, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Inde et de larges zones de l'Asie et du continent américain, le Groupe est le numéro 3 mondial de son secteur d'activité et est le numéro 1 européen en termes de satellites ou de chaînes de TV diffusées.

2.1 UNE INFRASTRUCTURE DANS L'ESPACE

Le secteur des SFS s'apparente à celui des infrastructures et présente ainsi un certain nombre de caractéristiques communes avec les infrastructures dont :

- d'importantes barrières à l'entrée, dues en particulier aux investissements significatifs nécessaires à l'exploitation d'une flotte de satellites et un nombre limité de positions orbitales sur l'orbite géostationnaire situé à 36 000 Km de la Terre ;

- une visibilité des revenus généralement importante, principalement du fait de contrats à long terme (en particulier pour les Applications Vidéo) ; c'est ainsi que le carnet de commande du Groupe représente environ 5,0 milliards d'euros au 30 juin 2011, soit l'équivalent de plus de 4,2 années de chiffre d'affaires ;

- des marges opérationnelles généralement élevées et une proportion importante de coûts fixes, d'où un fort effet de levier opérationnel ; c'est ainsi que la marge d'EBITDA du Groupe s'élève à 79,3% au 30 juin 2011.

- une forte génération de flux de trésorerie opérationnelle, qui, sur les trois derniers exercices, s'est constamment élevée au delà de 60% du chiffre d'affaires et représente près de 70% du chiffre d'affaires du Groupe au 30 juin 2011.

2.2 LE PLUS HAUT DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURES DE TELECOMMUNICATIONS

Les opérateurs de SFS exploitent des satellites géostationnaires (GÉO), placés en orbite dans l'espace à approximativement 36 000 kilomètres de la Terre, sur son plan équatorial. A une telle altitude, un satellite tourne autour de la Terre à la même vitesse que la Terre sur son axe, ce qui lui permet de rester à une position fixe dans l'espace par rapport à un point donné de la surface de la Terre. Ceci permet la transmission de signaux vers un nombre illimité d'antennes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

terrestres fixes orientées en permanence vers le satellite. En raison de l'altitude à laquelle il est situé, un satellite GÉO peut couvrir en théorie jusqu'à un tiers de la surface de la Terre.

Les satellites GÉO sont donc l'un des moyens de communication les plus efficaces et les plus économiques pour assurer une transmission d'un point fixe vers un nombre illimité de points fixes, comme le requièrent par exemple les services de télévision ou encore pour compléter la couverture des réseaux terrestres afin de permettre aux opérateurs de réseaux terrestres (Internet, télévision, réseaux privés d'entreprises) de disposer d'une couverture de 100% d'un territoire donné. A noter par ailleurs que le satellite permet d'offrir des moyens de communications de façon totalement indépendante de la disponibilité ou de l'existence de réseaux terrestres, notamment lors de catastrophes naturelles ou encore à bord de trains ou de bateaux.

Une fois qu'un satellite est en service à une position orbitale donnée, les opérateurs de SFS louent de la capacité de transmission (c'est-à-dire des répéteurs) à des clients : opérateurs de plates-formes de télédiffusion, chaînes de télévision, opérateurs de services de télécommunications ou fournisseurs de solutions Internet notamment. Les répéteurs sont les équipements embarqués sur les satellites qui reçoivent, amplifient et retransmettent les signaux reçus.

Le secteur des SFS utilise plusieurs types de bandes de fréquences (Bande C, Bande Ku, Bande Ka) mais la flotte du Groupe est principalement composée de répéteurs opérant en Bande Ku, particulièrement adaptés pour des services tels que la diffusion directe en raison d'antennes de réception de taille réduite. Depuis mai 2011, Eutelsat opère KA-SAT, satellite multifaisceaux en bande Ka de grande capacité. Doté d'une puissance exceptionnelle, ce satellite a été conçu pour rendre le haut débit accessible, à un prix compétitif, aux utilisateurs situés à l'écart des réseaux terrestres et contribuer ainsi à combler la fracture numérique en Europe et dans de larges zones du Bassin méditerranéen.

2.3 UNE INFRASTRUCTURE AU CŒUR DE LA COMMUNICATION ET DU HAUT DEBIT

Le Groupe considère disposer d'un portefeuille d'applications, alliant visibilité et croissance, concentré sur les segments les plus rémunérateurs des applications SFS.

Portefeuille d'activité (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires)*

Douze mois clos le 30 juin	2010	2011
Applications Vidéo	71,1%	68,6%
Services de Données & Services à Valeur Ajoutée	19,5%	20,4%
.....dont Services de Données	15,1%	16,4%
.....dont Services à valeur ajoutée	4,4%	4,0%
Multiusages	9,4%	11,0%
Total	100%	100%

*hors autres revenus et revenus non récurrents d'un montant respectivement de 3,4 millions d'euros au 30 juin 2010 et 22.1 millions d'euros au 30 juin 2011.

Il convient de souligner la présence significative des Applications Vidéo dans le portefeuille d'activité du Groupe au 30 juin 2011 et la croissance soutenue de tous les segments d'activités notamment les Services de Données et Services à Valeur Ajoutée.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Applications Vidéo	
Applications	Clients
<ul style="list-style-type: none"> • Télédiffusion <ul style="list-style-type: none"> - Transmission de chaînes de TV ou de stations de radio, directement vers les foyers équipés d'antennes satellites (DTH) - Distribution de chaînes de TV ou de stations de radios aux têtes de réseaux terrestres (câble, TNT) • Réseaux de Vidéo professionnelle <ul style="list-style-type: none"> - Liaisons point à point pour l'acheminement des chaînes de TV vers le téléport qui assure leur émission vers un satellite de diffusion directe - Transport des reportages et des retransmissions en direct d'évènements vers les régies des chaînes TV - Liaisons permanentes constituant un réseau maillé pour les échanges de programmes entre radiodiffuseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plates-formes de télévision payante et chaînes de télévision ○ Opérateurs de réseaux ADSL ○ Opérateurs de réseaux terrestres, câblo-opérateurs, opérateurs de réseaux Fibre ○ Chaînes de télévision ○ Opérateurs de téléport ○ Chaînes de Télévision, ○ Prestataires techniques des chaînes de TV ○ Union Européenne de Radiodiffusion
Services de Données et Services à Valeur Ajoutée	
Applications	Clients
<ul style="list-style-type: none"> • Services de Données <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux VSAT de communication de données - Connexion à la dorsale Internet - Réseaux privés d'entreprises ou de collectivités locales • Services à Valeur Ajoutée <ul style="list-style-type: none"> - Solutions d'accès Internet haut débit professionnel D-STAR/ D SAT - Solutions d'accès Internet haut débit Tooway™ pour le grand public - Solutions d'accès Internet en mobilité ou d'extension de réseaux de téléphonie mobile (GSM) - Services mobiles (EutelTracs) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Agences de presse, agences financières, grande distribution, industrie pétrolière, ○ Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) ○ Intégrateurs et opérateurs de réseaux de communications ○ Entreprises ou collectivités locales peu ou pas desservies par des réseaux haut débit terrestres ○ Fournisseurs d'accès Internet, opérateur de réseaux terrestres, collectivités locales, ○ Grands bateaux, aviation d'affaires, trains ○ Entreprises de transports routiers
Applications Multi Usages	
Applications	Clients
<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de capacité pour des services aux administrations gouvernementales 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Administrations publiques, sécurité civile

2.4 UNE ACTIVITE EN CROISSANCE, TIREE PAR LES APPLICATIONS VIDEO ET LE HAUT DEBIT

Selon le cabinet d'analystes Euroconsult, la demande de capacité satellitaire en Europe Étendue⁴ devrait progresser à un taux annuel moyen pondéré de 3,4% sur la période 2010-2020.

Sur cette période 2010-2020, la croissance de la demande des transmissions par satellite devrait principalement être soutenue par la croissance des Applications Vidéo (+4,4% de croissance annuelle moyenne sur la période), notamment en

⁴ L'Europe Étendue est composée de l'Europe occidentale, de l'Europe centrale, de la Communauté des États Indépendants, de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne

raison du développement des offres de programmes de télévision, de la Télévision Haute Définition et de la Télévision 3D, et les autres segments devraient aussi continuer à croître sur la période comme les Réseaux d'entreprises et accès haut débit à Internet (+2,6% de croissance annuelle moyenne sur la période).

2.4.1 Le développement des offres de télévision, moteur de la croissance des Applications Vidéo

Selon le cabinet d'analystes Euroconsult, la demande de capacité pour la transmission de Services Vidéo devrait continuer à progresser à un taux annuel moyen pondéré de 4,8% entre 2010 et 2015 en Europe Étendue.

Cette croissance devrait être principalement générée par la croissance du nombre de chaînes de télévision dans les zones couvertes par les satellites du Groupe.

Selon Euroconsult, le nombre de chaînes de télévision devrait passer de près de 9 700 en 2010 à près de 15 000 d'ici dix ans en Europe Étendue. Cette augmentation est particulièrement soutenue par le développement de l'offre de chaînes dans les pays émergents en Europe centrale et Europe de l'Est, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. La réduction des coûts d'accès à la capacité satellitaire favorise l'essor des chaînes thématiques et communautaires.

Il convient de rappeler que la diffusion de chaînes de télévision par satellite représente un poste de coûts essentiel et peu significatif pour les bouquets ou les chaînes individuelles, ce qui explique que la croissance des applications vidéo du Groupe est peu exposée au contexte macroéconomique difficile. Ainsi, à titre d'exemple, le Groupe considère qu'actuellement le coût maximum par abonné ou téléspectateur de diffusion d'une chaîne de télévision numérique par satellite sur sa flotte représente moins de 1 cent d'euro par mois, sur une base de 4 millions d'abonnés ou téléspectateurs.

Au 30 juin 2011, le Groupe diffuse 3 880 chaînes de TV dont 1 470 de ses deux positions phares HOT BIRD™ et EUROIRD™ 1 desservant les marchés de l'Europe de l'ouest.

2.4.2 La poursuite du développement de la Télévision Haute Définition (TVHD)

Les transmissions de programmes de TVHD requièrent une plus grande capacité satellitaire que la télévision numérique traditionnelle. En mode de compression MPEG-2 (la norme actuellement utilisée par la télévision numérique), une chaîne à haute définition requiert une capacité jusqu'à 5 fois plus élevée qu'une chaîne en format numérique standard. Grâce au mode de compression MPEG-4 et au système de diffusion DVB-S2, une chaîne haute définition requiert une capacité 2,5 fois plus élevée que la même chaîne en définition numérique standard en mode MPEG-2. En outre, le développement de la TVHD exigera une capacité satellitaire additionnelle pour assurer une transmission simultanée en norme standard et haute définition (simulcast) des chaînes de télévision (et ce, pour une certaine période).

Le nombre de chaînes HD diffusées par satellite en Europe Étendue a cru de 82% sur une année, de 301 à 548 chaînes HD au 31 décembre 2010, d'après une étude Lyngsat. Selon Euroconsult, le nombre de chaînes de TVHD devrait progresser à un taux annuel moyen pondéré de 28% sur la période 2010-2015 pour s'établir à plus de 1 800 chaînes en 2015 en Europe Étendue.

Cette forte accélération est liée au développement favorable à la Télévision Haute Définition en raison notamment de l'adoption massive des téléviseurs HD-ready ou Full HD en Europe occidentale et orientale.

Ce phénomène de démocratisation est soutenu par la baisse des prix des téléviseurs à écran plat et à leur standardisation HD. Enfin, l'intégration de capacité de lecture du format HD sur les consoles de jeu est un facteur d'augmentation de la pénétration de l'équipement HD.

Le développement de la Télévision Haute Définition se révèle être un accélérateur de la croissance du marché pour les opérateurs satellites dans les pays émergents car les bouquets profitent d'un parc de décodeurs plus récent, souvent capable de lire les chaînes HD et de la disponibilité de contenus natifs HD tels que les séries américaines, les événements sportifs de grande envergure et les films.

Par ailleurs, la Télévision Haute Définition n'est plus seulement l'exclusivité des chaînes premiums ou thématiques payantes mais est présente en clair comme en témoigne la présence de 14 chaînes TV en clair sur la flotte du Groupe au 30 juin 2011. Cette forte présence s'explique par le souhait des diffuseurs d'offrir au consommateur final une meilleure qualité d'image par rapport au signal standard. Ceci constitue donc un véritable axe de différenciation aussi bien pour les chaînes payantes que gratuites.

Il convient de noter la poursuite du développement de la TVHD au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011. C'est ainsi qu'au 30 juin 2011, le Groupe diffusait 220 chaînes HD (dont 14 gratuites) sur sa flotte, contre 155 chaînes au 30 juin 2010. Le Groupe diffusait ainsi 94 chaînes Haute définition à partir de ses positions phares HOT BIRD™ et EURO BIRD™ 1 et 114 chaînes Haute définition à partir de ses positions ciblant les marchés en forte croissance.

Plusieurs opérateurs de plates-formes de télévision clients du Groupe en Europe occidentale mais aussi en Europe centrale, Turquie et Russie ont développé des offres commerciales comportant une ou plusieurs chaînes en Haute Définition.

Parmi les clients de la capacité satellitaire du Groupe, Sky Italia, Mediaset en Italie, BSkyB au Royaume-Uni, Orange et Bis en France, Kabelkiosk en Allemagne, Polsat, n et Cyfra+ en Pologne, NTV+ et Platforma HD en Russie, Hello HD en Hongrie, DigitAlb en Albanie, Al Jazeera Sport au Moyen-Orient, Multichoice et Zap en Afrique ou encore DigiTurk en Turquie ont lancé ou développé au cours de l'exercice leurs programmes commerciaux de TVHD.

En raison des besoins supplémentaires en bande passante requis pour la transmission de la TV Haute Définition, le Groupe considère que son déploiement progressif devrait entraîner une augmentation de la demande de capacité satellitaire sur ses satellites, et constituer un relais de croissance important pour les services vidéo.

2.4.3 Le développement de la Télévision Numérique Terrestre (« TNT »)

L'apparition de la TNT offre aux opérateurs de satellites une opportunité de fournir de la capacité pour alimenter les réémetteurs terrestres. Par ailleurs, les satellites assurent aussi le complément de couverture en réception directe par antenne parabolique pour les foyers situés dans les zones d'ombres des réémetteurs terrestres.

Le Groupe a ainsi développé sur son satellite ATLANTIC BIRD™ 3 un service de diffusion des chaînes de la TNT gratuite française. Cette offre, baptisée FRANSAT™, est disponible depuis le mois de juin 2009. Depuis plus de vingt ans, la position 5° Ouest d'Eutelsat, occupée par le satellite ATLANTIC BIRD™ 3, assure une mission de complément de couverture du réseau hertzien terrestre français pour les foyers situés en zone d'ombre. Le passage au numérique de cette position phare française s'inscrit logiquement dans le cadre du plan France numérique 2012 et de la nouvelle loi audiovisuelle du 5 mars 2009 visant à offrir aux foyers en zone d'ombre une solution d'accès à la TNT n'impliquant aucun coût de modification des paraboles installées.

2.4.4 L'introduction de services supplémentaires sur les plates-formes de télédiffusion numérique

Pour tenir compte de l'évolution des modes de la consommation de la vidéo, un grand nombre de plates-formes de télédiffusion par satellite offrent ou ont l'intention d'offrir des services interactifs (téléachat, paris, vidéo à la demande -VOD). L'augmentation de l'offre de services interactifs devrait se traduire par une augmentation de la demande de capacité satellitaire.

2.4.5 L'apparition progressive de la Télévision 3D

Profitant du développement de nouvelles technologies, et la demande du grand public pour des films « 3D », plusieurs opérateurs de bouquets de télévision par satellite ont annoncé le lancement de chaînes de télévision 3D pour leurs abonnés comme par exemple BskyB au Royaume-Uni ou CanalSat en France. Cette offre destinée au grand public s'accompagne par ailleurs du développement d'un marché pour les professionnels au travers de la numérisation des salles de cinéma (cinéma électronique).

Le développement de ces offres de programmes est un facteur de croissance dans la mesure où un programme 3D consomme, pour des applications grand publics légèrement plus de capacité qu'un flux HD et pour des applications professionnelles, jusqu'à 2X plus de capacité qu'un flux HD.

2.4.6 Une optimisation des taux de compression des signaux de télévision

Au cours des années quatre-vingt dix, le segment des Applications Vidéo a connu, avec le développement du standard DVB (Digital Video Broadcasting), la transition du format de diffusion analogique au format numérique. En moyenne, ce format permet la diffusion d'environ dix chaînes par répéteur contre une seule en format analogique. Avec la poursuite des innovations technologiques, telles que le développement et la diffusion de la norme de compression MPEG-4, on pourra diffuser jusqu'à deux fois plus de chaînes par répéteur. Le nombre de chaînes devrait par ailleurs augmenter sensiblement avec le développement et le déploiement du standard DVB-S2, mais aussi avec le développement des multiplex statistiques permettant d'optimiser l'utilisation de la bande passante entre les chaînes de télévision, réduisant ainsi le coût d'accès à la capacité satellitaire.

2.4.7 De nouveaux relais de croissance avec les services haut débit

L'industrie des SFS bénéficie de la croissance soutenue de la demande de capacité pour les applications Internet.

D'après Euroconsult, la demande de capacité satellitaire pour les applications Réseaux Professionnels de Données (incluant l'Internet Trunking) et Services à Valeur Ajoutée devrait croître à un taux annuel moyen pondéré de 2,7% en Europe Étendue entre 2010 et 2015. Ce taux atteindrait selon Euroconsult 7,2% uniquement pour les segments Réseaux d'entreprises et l'accès Internet à haut débit.

Leur croissance sera soutenue par les marchés en forte croissance couverts par le Groupe car ils disposent de réseaux terrestres moins denses qu'en Europe occidentale. En effet, Euroconsult estime une croissance de la demande de capacité en Bande C et Ku pour les réseaux d'entreprises et d'accès à internet supérieure à 5% pour ces régions de 2010 à 2015, supportée par le développement des réseaux de l'industrie pétrolière, des banques et des organisations internationales. De ces régions, l'Afrique Subsaharienne et la Russie devraient connaître les plus fortes croissances de la demande avec des taux de croissance de respectivement 13% et 18% sur la même période.

Par ailleurs, le Groupe considère que ses Services à Valeur Ajoutée devraient croître de façon significative sur cette période 2010-2015, en raison en particulier du développement d'une offre importante de service en bande Ka avec la mise en service du satellite KA-SAT à partir de mai 2011.

En effet, compte tenu de la rareté des ressources disponibles en bande Ku et de leurs caractéristiques de réception, le Groupe considère que la bande Ka est mieux adaptée à la fourniture de Services de Données ou de service haut débit en raison, d'une part, des ressources disponibles dans cette bande de fréquence et d'autre part, de ses caractéristiques de transmission qui permettent la concentration des émissions satellitaires dans des faisceaux de réception très étroits et donc d'avoir des petites antennes de réception (parabole de 77 cm de circonférence), et la réutilisation des fréquences à bord des satellites en bande Ka. Ainsi, cette nouvelle offre de service en bande Ka permettra de réduire d'un facteur 8 le coût de transmission par Giga-octet de environ 25 euros aujourd'hui en bande Ku, à 3 euros en Bande Ka.

Le Groupe considère par ailleurs que la réduction significative du coût d'accès à la capacité satellitaire en bande Ka devrait favoriser l'émergence d'une offre de télévision locale ou régionale en Europe Étendue et par ailleurs, devrait permettre de venir en complément des réseaux terrestres.

Après avoir suivi avec attention le lancement et le développement des offres de services à valeur ajoutée en bande Ka proposées en Amérique du Nord par les sociétés WildBlue et Telesat Canada sur la base du standard DOCSIS ainsi que l'utilisation de satellites en bande Ka par la société DirecTV afin de proposer des services de diffusion des chaînes de télévision Haute Définition aux têtes des réseaux locaux sur ce marché, le Groupe a lancé une offre de service en Europe Étendue « Tooway™ » en bande Ka sur le satellite HOT BIRD™ 6 et en bande Ku sur le satellite EURO BIRD™ 3, afin de préparer l'arrivée de KA-SAT fin 2010, devenu opérationnel au 31 mai 2011.

Les services d'accès Internet par satellite comprennent notamment la connexion à la dorsale Internet (IP connectivity) pour les fournisseurs d'accès Internet (FAI) ; la connexion à une boucle locale Internet (IP access) pour des entreprises et des collectivités locales. De cette façon, elles interconnectent des sites distants dans un réseau virtuel privé et sécurisé en particulier dans des régions peu ou mal desservies par des solutions terrestres (lignes DSL ou câble) ; la diffusion de données sous IP (IP broadcast) pour la diffusion de contenus multimédias.

Le Groupe estime que le marché des services à haut débit par satellite devrait être tiré par la baisse du prix des terminaux pour les utilisateurs et par l'amélioration de la qualité des offres de services et le développement des solutions de mobilité (trains, avions, bateaux) mais aussi par la volonté de nombreux Etats de l'Union Européenne d'être en mesure de disposer d'une infrastructure de télécommunications offrant, dans les quelques prochaines années, un accès à l'Internet haut débit sur 100% de leur territoire.

2.4.8 Les services aux administrations, une application avec une moindre visibilité

Ce marché, qui correspond principalement à la demande de services satellitaires émanant des administrations de défense et de sécurité est étroitement lié à l'évolution de l'environnement international, notamment la survenance de conflits géopolitiques et de catastrophes naturelles. Ainsi, les zones du globe, où le Groupe est présent, qui devraient connaître une croissance importante sont, d'après Euroconsult, la Russie et l'Asie centrale, et l'Asie du sud avec, pour ces deux régions, 9% de croissance attendue sur la période 2010-2015.

Ce type de services se caractérise par une très forte concentration de la demande puisque l'Amérique du Nord, la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et l'Asie du Sud représentent 2/3 de la demande des communications militaires par satellite estimée par Euroconsult et par une plus grande volatilité. En effet il s'agit généralement de contrats de courte durée (un an) et d'autre part, se développent des capacités satellitaires militaires alternatives.

2.5 CONCURRENCE

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux, mais aussi des opérateurs de réseaux terrestres (câble, fibre optique, DSL, radiodiffusion par faisceaux hertziens et transmission en VHF/UHF), pour de nombreux services de transmission et Services à Valeur Ajoutée, notamment l'accès Internet à haut débit.

2.5.1 Les principaux concurrents du Groupe

Les principaux concurrents du Groupe sont les autres grands opérateurs de SFS, à savoir principalement SES et Intelsat. Les autres opérateurs de SFS ne concurrencent le Groupe que pour certains services ou certaines régions géographiques.

SES SA est le principal concurrent du Groupe. SES fournit principalement des Services Vidéo sur les marchés européen et nord-américain. Cette société fournit également des services Internet à haut débit et de la capacité pour les Réseaux Professionnels de Données.

Intelsat est le plus grand opérateur mondial de services fixes par satellites. Il a été créé en 1964 sous la forme d'une organisation internationale de télécommunications par satellite et a été privatisé en juillet 2001.

Le Groupe est également en concurrence avec un nombre important d'opérateurs régionaux ou nationaux de satellites. Certains de ces opérateurs fournissent également des connexions internationales, en complément de la fourniture de services de communication sur leur marché national tels que notamment Turksat, Hellasat ou encore Telenor. La concurrence de ces opérateurs régionaux et nationaux est principalement fondée sur les prix, et certains d'entre eux bénéficient d'avantages (par exemple fiscaux ou réglementaires) sur leur marché national.

Pour la grande majorité de ses services, le Groupe estime ne pas être directement en concurrence avec les opérateurs de services mobiles par satellites (notamment Inmarsat). Inmarsat est cependant en concurrence avec le Groupe pour certains de ses Services maritimes à Valeur Ajoutée (D-STAR).

2.5.2 Un risque de substitution limité avec les réseaux de communications terrestres

Dans une certaine mesure, la transmission par satellite peut être concurrencée par les alternatives offertes par les réseaux terrestres.

Les réseaux de fibre optique sont parfaitement adaptés pour transmettre des volumes importants de trafic point à point (vidéo ou données) pouvant ainsi inciter certains clients à utiliser ces réseaux plutôt qu'une connexion par satellite.

Le Groupe considère cependant qu'en raison de l'importance des investissements nécessaires au déploiement de ce type de réseaux, le développement des réseaux de fibre optique est actuellement limité aux zones urbaines très densément peuplées.

Les réseaux DSL dédiés notamment à la fourniture d'un accès Internet haut débit et à la fourniture de chaînes de télévision peuvent offrir leurs services dans les zones urbaines et périurbaines à des conditions économiques plus compétitives que les opérateurs de satellite. Cependant, en raison des contraintes techniques pesant sur ce mode de distribution (limitation des volumes et proximité des répartiteurs DSLAM), ce type de réseaux n'offre actuellement qu'une couverture géographique limitée et n'est pas adapté à la fourniture de volumes importants en liaisons point-multipoints.

Par ailleurs, la transmission par satellite est également en concurrence dans une moindre mesure avec l'accès par câble et avec la TNT pour la fourniture de programmes de télévision. La poursuite du déploiement de ce type de réseaux, à la fois en termes de capacité et en termes de couverture, pourrait réduire les opportunités pour les opérateurs de satellites. Cependant, ainsi que le démontre l'activité du Groupe, les opérateurs de réseaux terrestres tels que Télédiffusion de France (TDF) ou encore Mediaset ou RAI continuent d'utiliser les satellites afin d'étendre leur couverture et d'alimenter les réémetteurs terrestres. Nos satellites transportent ainsi la TNT en France, en Italie et en Algérie.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

En outre, et ainsi que l'atteste la performance des Services à Valeur Ajoutée et des Applications Vidéo du Groupe, la transmission par satellite dispose aujourd'hui de plusieurs avantages concurrentiels sur les réseaux terrestres. En effet, les satellites permettent (i) la transmission de signaux point à multipoint largement indépendante de l'infrastructure terrestre avec des débits de transmission particulièrement élevés, et (ii) la couverture de zones géographiques très étendues à un faible coût marginal, au contraire des réseaux terrestres.

Dès lors, le satellite, grâce à sa couverture étendue et au faible coût de diffusion qu'il engendre, apparaît comme le complément technologique des réseaux DSL mais aussi potentiellement des réseaux 3G, demain LTE. L'initiative paneuropéenne HbbTV, dans laquelle Eutelsat est impliqué, est la manifestation concrète d'harmonisation de la diffusion de la télévision et de l'accès Internet qui vise à tirer partie de cette complémentarité.

Enfin, le Groupe considère que les services de transmission par satellite peuvent permettre de fournir un complément aux réseaux terrestre, notamment pour ce qui est de la transmission vers les terminaux mobiles.

C'est ainsi que le Groupe a créé, en 2009, Solaris Mobile Ltd, entreprise commune avec SES Astra, pour développer des services de TV mobile par satellite de prochaine génération, en exploitant une charge utile en Bande S sur le satellite W2A. Solaris Mobile Ltd a pour rôle de distribuer des services de télévision, vidéo et radio ainsi que des communications interactives sur tous les types de terminaux mobiles portables ou embarqués sur des véhicules. Solaris Mobile Ltd déploiera ses services dans la gamme de fréquences des 2 GHz (bande S) réservée à l'usage exclusif des services mobiles satellitaires et terrestres.

Solaris Mobile Ltd a obtenu de la Commission européenne, en mai 2009, l'usage de 15Mhz (sur un total de 30Mhz à attribuer) sous réserve de l'attribution des droits par les États-membres.

3 PRESENTATION DES SERVICES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

3.1 ANALYSE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

3.1.1 Une croissance de toutes les Applications

Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires par application pour les exercices clos les 30 juin 2010 et 30 juin 2011.

<i>(en millions d'euros)</i>	Variation			
	2010	2011	(en M€)	(en %)
Douze mois clos le 30 juin				
Applications Vidéo	742,0	786,5	+44,5	+6,0%
Services Données & Valeur Ajoutée	203,7	234,0	+30,3	+14,9%
<i>Dont Services de Données</i>	157,4	188,0	+30,6	+19,5%
<i>Dont Services à Valeur Ajoutée</i>	46,3	46,0	-0,3	-0,7%
Multiusages	98,1	125,6	+27,4	+28,0%
Autres revenus	(0,6)	17,4	+18,1	ns
Revenus non récurrents ⁵	4,0	4,7	+0,7	+16,2%
Total	1 047,2	1 168,1	+120,9	+11,5%

3.1.2 Applications Vidéo (68,6% du chiffre d'affaires⁶)

Les Applications Vidéo enregistrent une croissance soutenue de 6,0% à 786,5 millions d'euros.

Les nouvelles ressources satellitaires mises en service au cours des deux exercices précédents ont permis au Groupe de renforcer ses positions orbitales dans tous ses marchés :

En Europe occidentale, le renforcement de l'attractivité de la position HOT BIRD™ est illustré par l'extension de contrats existants avec des opérateurs de premier plan. Le nombre de chaînes de TV diffusées à cette position orbitale phare s'établit à 1 153 au 30 juin 2011, en augmentation de 31 chaînes sur un an.

À titre d'illustration, Mediaset et Telewizja Polsat, bouquets leaders de télévision payante respectivement en Italie et en Pologne, ont accru leur capacité sur la position HOT BIRD™ pour accompagner l'expansion de leurs services et l'arrivée de nouveaux programmes pour les foyers équipés pour la réception directe.

Sur les marchés en forte croissance⁷, le nombre de chaînes de TV diffusées sur les positions orbitales vidéo desservant cette région a crû de 14% : il s'établit à 1 970 chaînes au 30 juin 2011. Cette progression est particulièrement importante aux positions orbitales où Eutelsat a augmenté sa capacité récemment, en particulier les positions 7°Ouest et 36°Est, avec l'effet année pleine de W7.

⁵ Les revenus non récurrents se composent des indemnités de retard de livraison et d'interruption de service de satellites.

⁶ Hors autres revenus et revenus non récurrents

⁷ Les marchés en forte croissance comprennent : l'Europe centrale et orientale, la Russie, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie centrale.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Positions orbitales	Marchés desservis	30/06/10	30/06/11	Variation
7°Ouest	Afrique du Nord et Moyen-Orient	321	368	+14,6%
7°Est	Turquie	198	196	-1%
9°Est	Europe centrale et orientale	272	281	+3.3%
16°Est	Balkans et îles de l'Océan Indien	415	462	+11%
36°Est	Russie et Afrique	525	663	+26%
Total		1 731	1 970	+13,8%

Au total, le nombre de programmes de télévision diffusés par la flotte des satellites Eutelsat s'établissait au 30 juin 2011 à 3 880, soit une progression de 218 chaînes (+6,0%). La TV Haute Définition a largement contribué à cette croissance avec une progression de 65 chaînes (+41,9%) : au 30 juin 2011, la flotte Eutelsat diffusait 220 chaînes Haute définition dont 94 chaînes à partir de ses positions phares HOT BIRD™ et EUROBIRD™ 1 ciblant l'Europe occidentale et 114 chaînes à partir de ses positions orbitales ciblant les marchés en forte croissance.

3.1.3 Services De Données et à Valeur Ajoutée (20,4% du chiffre d'affaires)

Les Services de Données et à Valeur Ajoutée enregistrent une forte croissance de 14,9%.

Pour la partie Services de Données, où la progression a été la plus forte (+19,5%), la flotte du Groupe est particulièrement bien positionnée pour servir les marchés en forte croissance en Afrique et au Moyen-Orient pour les applications qui permettent de renforcer les réseaux d'entreprise et de connecter les réseaux GSM et les dorsales Internet dans les régions où les réseaux terrestres sont peu développés ou non existants. L'activité au cours de l'exercice a été particulièrement forte sur cinq positions orbitales : 10°Est, 16°Est, 7°Est, 36°Est et 21°5Est.

Par ailleurs, les Services à Valeur Ajoutée profitent de l'entrée en service de KA-SAT au 31 mai 2011. Ainsi, notre service d'Internet haut débit à destination des particuliers Tooway™ et notre service à destination des entreprises utilisent maintenant les ressources disponibles sur KA-SAT pour servir les marchés d'Europe occidentale et orientale et le Bassin méditerranéen. Au 30 juin 2011, 13 distributeurs ont signé des contrats sur le nouveau service Tooway™ (via KA-SAT). Les premiers éléments de retours des souscripteurs sont positifs.

3.1.4 Services Multiusages (11,0% du chiffre d'affaires)

Les services Multiusages (+28,0%⁸) ont continué à bénéficier d'une demande très soutenue de la part des clients gouvernementaux, notamment pour des services en couverture de l'Europe, de l'Asie centrale, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Ce service utilise principalement la capacité des satellites EUROBIRD™ 4A, EUROBIRD™ 2, W5, ATLANTIC BIRD™ 2 et ATLANTIC BIRD™ 3.

3.1.5 Autres revenus et Revenus non récurrents

Les « Autres Revenus » s'élèvent à 17,4 millions d'euros. Ce montant comprend principalement 9,6 millions d'euros liés aux contrats de couverture de change du Groupe, qui ont bénéficié d'effets favorables.

Les « Revenus non récurrents » comprennent essentiellement des indemnités de retard de livraison des satellites W3B et KA-SAT.

⁸ A parité euro-dollar constante, la croissance de cette activité aurait été de 27,2%.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

3.2 AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

3.2.1 Politique commerciale et de distribution

En raison de son héritage, une partie importante du chiffre d'affaires du Groupe est générée par des contrats de capacité conclus avec des opérateurs télécoms tels que notamment France Télécom/Globecast, British Telecom/Arqiva, Telespazio et Deutsche Telekom/Media-Broadcast.

Par ailleurs, bien que ces opérateurs utilisent une partie de la capacité et des services du Groupe pour leurs propres besoins, ils agissent principalement en tant que distributeurs de la capacité satellitaire et des services du Groupe (clients distributeurs) auprès des utilisateurs finaux tels que les chaînes de télévision ou encore les plates-formes de télédiffusion.

Au 30 juin 2010 et 2011, les quatre premiers clients-distributeurs du Groupe (France Télécom/Globecast, British Telecom/Arqiva, Telespazio et Deutsche Telekom/Media-Broadcast) représentaient respectivement 29,1% et 24,0 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

La diminution du poids relatif de ces grands clients distributeurs dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, traduit la volonté de certains utilisateurs finaux de la capacité satellitaire du Groupe, d'établir des liens contractuels directs avec le Groupe, notamment pour les Applications Vidéo. En effet, certains opérateurs de plates-formes de télédiffusion, souhaitent désormais conclure directement des contrats avec le Groupe au moment du renouvellement des contrats de capacités déjà louées ou en cas de besoins additionnels.

En outre, grâce à ses téléports de Rambouillet et de Turin, le Groupe est en mesure d'offrir à ses clients ou utilisateurs finaux de capacité des services associés à la fourniture de capacité satellitaire tels que notamment des services de multiplexage au sol ou encore d'encryptage ou de décryptage des signaux, pour plus de 300 chaînes de télévision diffusées sur la flotte de satellites.

3.2.2 Portefeuille de clients

La base de clientèle du Groupe comprend à la fois des clients distributeurs, qui revendent la capacité satellitaire à des utilisateurs finaux, et des clients utilisateurs qui utilisent la capacité satellitaire du Groupe pour leurs propres besoins.

En termes d'utilisation de la capacité satellitaire du Groupe, il convient de noter qu'aucun des utilisateurs finaux de la capacité du Groupe ne représentait individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2011, les dix premiers clients du Groupe, représentent 52,2% du chiffre d'affaires du Groupe et étaient les suivants :

Clients	Chiffre d'affaires par client (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires par client (en pourcentage)
Service aux administrations	133,0	11,4%
France Telecom/Globecast	109,6	9,4%
Sky Italia Srl	83,2	7,1%
Telecom Italia/Telespazio	71,0	6,1%
Deutsche Telekom/Media-Broadcast	54,1	4,6%
British Telecom Plc./Arqiva	46,0	3,9%
Nilesat	39,1	3,4%
Noorsat WLL	29,4	2,5%
Intersputnik Int. Org. of Space Communication	23,0	2,0%
Multichoice Africa	21,7	1,9%

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Total des 10 premiers clients	610,2	52,2%
Autres	557,9	47,8%
Total	1 168,1	100%

3.2.3 Carnet de commandes

Le carnet de commandes du Groupe représente le chiffre d'affaires futur correspondant aux contrats d'attribution de capacité entrés en vigueur, y compris les contrats pour les satellites en cours d'approvisionnement. Ces contrats d'attribution de capacité peuvent porter sur toute la durée d'exploitation des satellites.

Le montant du carnet de commandes varie dans le temps en fonction de la reconnaissance progressive du chiffre d'affaires lié à ces contrats, de l'augmentation de l'âge de la flotte et de la conclusion de nouveaux contrats.

Au 30 juin	2007	2008	2009	2010	2011
Valeur des contrats (en milliards €)	3,7	3,4	3,9	4,9	5,0
Durée de vie résiduelle pondérée des contrats	7,3	7,4	7,8	8,0	7,5
Poids des Applications Vidéo	92%	93%	92%	92%	91%

Au 30 juin 2011, le carnet de commandes du Groupe s'élevait à près de 5 milliards d'euros, en légère progression par rapport au 30 juin 2010. La plus grande partie du carnet de commandes est constituée de contrats conclus pour la durée de vie des satellites.

La part des contrats liés aux Applications Vidéo dans le carnet de commandes au 30 juin 2011 s'élevant à 91%, est restée stable par rapport au 30 juin 2010 permettant ainsi au Groupe de disposer d'une grande visibilité sur son chiffre d'affaires futur. En effet, les opérateurs de plates-formes de télédiffusion ont des besoins récurrents de capacité à long terme. Ainsi, la durée résiduelle moyenne des contrats (pondérée par leur montant) composant le carnet de commandes au 30 juin 2011 est de 7,5 ans (contre 8 ans au 30 juin 2010).

La plus grande partie du carnet de commandes du Groupe est constituée de contrats qui peuvent être résiliés moyennant le versement d'une indemnité. Le montant du carnet de commandes ne tient pas compte des éventuelles résiliations et des indemnités qui peuvent en résulter. Les contrats d'attribution de capacité de longue durée peuvent généralement être résiliés au bout de deux ans, sous réserve d'un préavis supplémentaire d'un an et du versement d'une indemnité de résiliation anticipée. Le montant des indemnités de résiliation anticipée est calculé en fonction de la durée écoulée du contrat et de sa durée résiduelle. Au cours de l'exercice, aucun contrat d'attribution de capacité n'a été résilié donnant lieu au versement d'une indemnité de résiliation anticipée.

4 UNE FLOTTE CONCENTREE SUR L'EUROPE ETENDUE

Au 30 juin 2011, la Société opère une flotte de 28 satellites⁹ situés sur 21 positions orbitales, comprises entre 15°Ouest et 75°Est, qui permettent de couvrir l'ensemble de l'Europe Étendue ainsi que l'Afrique sub-saharienne et une partie importante des continents asiatique et américain.

Cette flotte représente un total de 742¹⁰ répéteurs opérationnels en orbite stable au 30 juin 2011 – contre 652 répéteurs en orbite stable au 30 juin 2010, à la suite de la réussite des premières étapes du plan important de renouvellement et accroissement de nos ressources.

Nous vous rappelons par ailleurs que la Société poursuit actuellement l'un des plus importants programmes d'investissement que la Société ait connu avec le lancement, au cours des trois prochains exercices, de sept satellites : W3C, W3D, ATLANTIC BIRD™ 7, W5A, W6A, EURO BIRD™ 2A et EUTELSAT 3B, récemment commandé à EADS Astrium.

Ce programme d'investissement vise à garantir les fondements de la croissance future de la Société en nous permettant de renforcer nos ressources en orbite sur les positions orbitales en forte croissance, d'améliorer notre offre de service en sécurisant nos ressources en orbite et enfin de bénéficier de nouveaux relais de croissance avec de nouvelles applications innovantes pour nos clients et les consommateurs.

4.1 ACTIVITE ET PERFORMANCE DE LA FLOTTE**4.1.1 Un niveau soutenu d'activité au cours de l'exercice**

Au cours de l'exercice, le Groupe a :

- procédé à la fin mai 2011, à la mise en service opérationnelle de son satellite multifaisceaux en bande Ka de grande capacité KA-SAT à la position orbitale 9°Est, ce qui lui a permis d'ouvrir officiellement le service Tooway™ de nouvelle génération ;
- initié en juin 2011, la procédure de désorbitation du satellite W75 arrivé en fin de vie après plus de 13 ans d'opération à différentes positions orbitales ;
- loué le satellite EUTELSAT 3A et l'a positionné à 3°Est. Ce satellite opère 7 répéteurs en bande Ku.

La capacité louée en bande Ku a peu augmenté (+3%) au cours de l'exercice du fait de l'absence de la capacité additionnelle qui devait provenir de W3B. Pendant une grande partie de l'année la flotte a donc opéré à un taux de remplissage au-delà de 90%, pour ne revenir à 79,2% qu'au 4^{ème} trimestre. Cette capacité sera augmentée quand ATLANTIC BIRD™ 7 et W3C entreront en service au cours de l'exercice 2011-2012.

Au 30 juin 2011, la flotte du Groupe opère 742 répéteurs, contre 652 au 30 juin 2010. Cette progression de 14% est due principalement à l'entrée dans la flotte de KA-SAT au 31 mai et à la capacité louée sur EUTELSAT 3A.

⁹ Dont de la capacité sur deux satellites en orbite inclinée, W48 et Télécom 2D, localisés respectivement aux positions orbitales 48°Est et 8°Ouest

¹⁰ Nombre incluant les 82 spots de KA-SAT

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la flotte au cours des 3 derniers exercices :

	30 juin 2009	30 juin 2010	30 juin 2011
Nombre de répéteurs opérationnels ¹¹	589	652	742
Nombre de répéteurs loués ¹²	523	570	588
Taux de remplissage	88,8%	87,5%	79,2%

4.1.2 Caractéristiques de la flotte

Les principales caractéristiques de la flotte de satellites du Groupe sont les suivantes :

- un portefeuille de positions orbitales, concentrées sur l'arc orbital européen, permettant de desservir des zones géographiques couvrant à la fois des marchés matures (Europe occidentale) et des marchés en pleine expansion ;
- une des flottes parmi les plus jeunes des principaux opérateurs de satellites, avec au 30 juin 2011, un âge moyen de 6,5 ans (moyenne pondérée par le nombre de répéteurs), hors satellites en orbite inclinée ;
- une grande flexibilité technique, avec notamment la présence sur les satellites d'antennes à faisceau orientable ou de plusieurs faisceaux de couvertures différentes permettant d'adapter et de reconfigurer des zones de couvertures aux besoins de la clientèle, de répondre aux caractéristiques géographiques des marchés ou de reconfigurer des zones de couvertures en cas de repositionnement d'un satellite à une nouvelle position orbitale ;
- une connectivité entre les répéteurs et les différentes zones de couvertures géographiques possibles, permettant de répondre aux évolutions des demandes des clients ; et
- une redondance des équipements embarqués et une capacité de secours importante sur les positions orbitales clés permettant au Groupe d'offrir, dans certains cas, une continuité de services en cas de panne ou de dysfonctionnement d'un satellite.

4.1.3 Tableau synthétique de la flotte au 30 juin 2011

Le Groupe revoit chaque année les durées de vie estimées des satellites en orbite (voir Notes 4.7 et 6 des comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2011 figurant en annexe du présent document).

Le tableau ci-après représente la flotte de satellites exploités par le Groupe au 30 juin 2011. La capacité opérationnelle est le nombre de répéteurs nominaux par satellite. Les dates estimées de fin d'exploitation opérationnelle qui y sont indiquées correspondent à des estimations du Groupe au 30 juin 2011 et sont exprimées en regard de l'année calendaire.

Satellite	Position orbitale	Type de répéteur (C, Ku ou Ka)	Capacité opérationnelle	Date de lancement	Date estimée de fin d'exploitation en orbite stable
HOT BIRD™ 6	13° Est	Ku/Ka	28/4	Août 2002	T1 2018
HOT BIRD™ 8	13° Est	Ku	64	Août 2006	T1 2025
HOT BIRD™ 9	13° Est	Ku	64	Déc. 2008	T3 2024
EUROBIRD™ 1	28,5° Est	Ku	24	Mars 2001	T2 2018
EUROBIRD™ 2	25,5° Est	Ku	16	Oct. 1998	T1 2013
EUROBIRD™ 3	33° Est	Ku	20	Sept. 2003	T3 2014

¹¹ Nombre de répéteurs sur les satellites en orbite stable, hors capacité de secours

¹² Nombre de répéteurs loués sur les satellites en orbite stable.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Satellite	Position orbitale	Type de répéteur (C, Ku ou Ka)	Capacité opérationnelle	Date de lancement	Date estimée de fin d'exploitation en orbite stable
EUROBIRD™ 4A ¹³	4° Est	Ku	14	Sept. 2000	T3 2011
EUROBIRD™ 9A	9° Est	Ku	38	Mars 2006	T4 2024
KA-SAT	9° Est	Ka	82	Déc. 2010	T1 2029
EUROBIRD™ 16 ¹⁴	16° Est	Ku	15	Fév. 1998	T4 2011
W2M	16° Est	Ku	9	Déc. 2008	T4 2020
W2A	10° Est	Ku/C	42/10	Avr. 2009	T1 2023
W3A	7° Est	Ku/Ka	42/2	Mars 2004	T2 2021
W4	36° Est	Ku	31	Mai 2000	T1 2017
W5 ¹⁵	70,5° Est	Ku	20	Nov. 2002	T4 2016
W6	21,5° Est	Ku	24	Avr. 1999	T1 2013
W7	36° Est	Ku	70	Nov. 2009	T4 2026
W48	48° Est			Nov. 1996	Orbite inclinée
W75	75° Est				
SESAT™ 1	16° Est	Ku	18	Avr. 2000	T4 2011
ATLANTIC BIRD™ 1	12,5° Ouest	Ku	19	Août 2002	T1 2018
ATLANTIC BIRD™ 2	8° Ouest	Ku	26	Sept. 2001	T4 2018
ATLANTIC BIRD™ 3	5° Ouest	Ku/C	35/10	Juil. 2002	T3 2019
ATLANTIC BIRD™ 4A	7° Ouest	Ku	39	Fév. 2009	T3 2024

Capacité louée

Satellite	Position orbitale	Type de répéteur (C, Ku ou Ka)	Capacité opérationnelle	Date de lancement	Date estimée de fin d'exploitation en orbite stable
Telstar 12 ¹⁶	15° Ouest	Ku	4	Oct. 1999	T4 2011
SESAT™ 2 ¹⁷	53° Est	Ku	12	Déc. 2003	T1 2016
EUTELSAT™ 3A ¹⁸	3° Est	C	7	Mai 2007	T3 2015
TELECOM 2D	8° Ouest			Août 1996	Orbite inclinée

¹³ Compte tenu de l'incident survenu le 10 août 2005, la puissance de ce satellite et sa durée de vie estimée ont été réduites

¹⁴ Compte tenu des couvertures ainsi que des droits et fréquences associés, la capacité maximum de ce satellite est de 12 répéteurs à cette position orbitale.

¹⁵ Compte tenu de l'incident survenu le 16 juin 2008, la puissance de ce satellite et sa durée de vie estimée ont été réduites.

¹⁶ Appartient à Loral Skynet. Cette capacité correspond à celle qui est exploitée par Eutelsat

¹⁷ Appartient à Russian Satellite Communications Company (RSCC). Cette capacité correspond à celle qui est exploitée par Eutelsat

¹⁸ Appartient à Chinasatcom et désigné auparavant sous les noms de Sinosat3 ou ChinaSat5C. Cette capacité correspond à celle qui est exploitée par Eutelsat.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Le tableau ci-dessous résume les satellites actuellement en service et dont le nom a été modifié lors de leur(s) repositionnement(s).

Nom actuel / position orbitale	Noms précédents / positions orbitales	
EUROBIRD™ 2 / 25,5° Est	EUROBIRD™ 2 / 33° Est	HOT BIRD™ 5 / 13° Est
EUROBIRD™ 4A / 4° Est	W1 / 10° Est	N/A
EUROBIRD™ 9A / 9° Est	HOT BIRD™ 7A / 13° Est	N/A
EUROBIRD™ 16 / 16° Est	ATLANTIC BIRD™ 4 / 7° Ouest	HOT BIRD™ 4 / 13° Est
W6 / 21,5° Est	W3 / 7° Est	N/A
W48 / 48° Est	EUROBIRD™ 9 / 9° Est	HOT BIRD™ 2 / 13° Est

4.1.4 Incidents au cours de l'exercice

En octobre 2010, le Groupe a déclaré la perte du satellite W3B à la suite d'une anomalie de fonctionnement observée sur le sous système de propulsion du satellite, après son lancement par une fusée Ariane 5. Le W3B devait être positionné à 16° Est pour remplacer les satellites EUROBIRD™ 16, W2M et SESAT™ 1. En l'absence de W3B, ces trois satellites continuent d'assurer tous leurs services à cette position jusqu'à l'arrivée de W3C dont le lancement est prévu avant la fin de 2011. Comme conséquence le Groupe a engagé immédiatement un nouveau programme satellite, W3D, pour une entrée en service commercial début 2013.

4.1.5 Une politique active d'investissements

Le Groupe a en poursuivi une politique active d'investissement au cours de l'exercice avec la commande de deux nouveaux satellites et la poursuite de l'approvisionnement de cinq autres programmes.

Nouveaux satellites commandés

Au cours de l'exercice écoulé, Eutelsat a annoncé la sélection de Thalès Alenia Space pour la construction du satellite W3D dont le lancement est prévu au premier trimestre 2013. W3D sera co-localisé avec le satellite W3A à la position 7° Est afin d'accroître la capacité opérationnelle à cette position orbitale de 44 répéteurs à 70. Ces ressources accrues permettront à nos clients d'accroître leurs marchés, en augmentant et sécurisant les ressources en orbite à cette position et ainsi offrir de nouvelles opportunités en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie centrale.

A noter par ailleurs, le Groupe a signé au cours de mois de juillet 2011 le contrat d'approvisionnement du satellite EUTELSAT 3B, qui sera colocalisé avec EUTELSAT 3A, afin de développer la position 3°Est. Ce satellite, qui embarquera 51 répéteurs en bande Ku, C et Ka, couvrira les zones Europe, Afrique, Moyen Orient, Asie Centrale et certaines parties de l'Amérique Latine, notamment au Brésil. EUTELSAT 3B fournira des services de vidéo, de data et de services telecoms et Internet. Son lancement est prévu au premier semestre 2014.

Programmes de satellite en cours d'approvisionnement

Le Groupe a par ailleurs poursuivi l'approvisionnement de cinq satellites commandés au cours des exercices antérieurs et actuellement en construction.

W3C : commandé à Thalès Alenia Space, ce satellite de grande capacité prendra la mission initialement prévue pour W3B à la position 16°Est afin de répondre à la forte demande sur cette position, permettant à Eutelsat d'accompagner le développement de la télévision numérique en Europe Centrale et Orientale et dans les îles francophones de l'Océan Indien. Il fournira aussi des capacités accrues pour les Services de Données en Afrique. Son lancement est prévu entre septembre et octobre 2011.

ATLANTIC BIRD™ 7 : commandé à EADS Astrium, cet autre satellite de grande capacité aura pour mission de prendre le relais du satellite ATLANTIC BIRD™ 4A à la position orbitale 7° Ouest pour augmenter de façon significative les ressources de cette position orbitale clé de télédiffusion sur le Moyen-Orient et Afrique du Nord exploitée conjointement avec Nilesat. Son lancement est prévu pour septembre 2011.

W6A : commandé à Thalès Alenia Space aura la mission de remplacer le satellite W6 et d'accroître de plus de 50% les ressources de la position orbitale 21,5° Est. Cette position est utilisée pour des Services Vidéo et des Services de Données et à Valeur Ajoutée sur les marchés de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

W5A : commandé à EADS Astrium, aura la mission de remplacer le satellite W5 avec une capacité accrue de plus de 100% à la position orbitale 70,5° Est. Il permettra à Eutelsat de servir chacun des marchés régionaux desservis à partir de cette position orbitale avec des ressources accrues (principalement Asie centrale et Sud-est Asiatique) mais également d'offrir des solutions d'interconnexion entre toutes les régions couvertes par la flotte. Par exemple, W5A permettra des liaisons satellitaires efficaces pour une gamme de services comme des réseaux gouvernementaux au départ de téléports situés en Asie centrale comme en Europe, des réseaux d'entreprises entre l'Asie du Sud-est et l'Afrique ou une connectivité directe entre l'Europe et l'Australie.

EUROBIRD™ 2A : commandé à Space Systems/Loral Inc., aura la mission de remplacer le satellite EUROBIRD™ 2 à la position 25,5°Est. Ses 46 répéteurs, dont 32 en bande Ku et 14 en bande Ka, seront partagés à parts égales avec ictQATAR, représentant l'état du Qatar. Il assurera la continuité des services offerts en bande Ku sur le satellite dont il prendra le relais, avec une couverture élargie sur le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Asie centrale, et dotera cette position orbitale de ses premières ressources en bande Ka permettant à Eutelsat d'offrir de nouveaux services dans les régions couvertes.

Les lancements de ces trois derniers satellites sont prévus au cours de l'exercice 2012-2013.

Autres satellites annoncés mais non encore commandés

Le MOU signé avec RSCC le 10 mai 2011 prévoit le lancement d'un nouveau satellite en 2015 à 36°Est, la première position orbitale de télédiffusion pour les opérateurs russes de télévision. Ce nouveau satellite sera spécifiquement conçu

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

pour optimiser l'exploitation de cette position orbitale par une constellation de satellites colocalisés. Il mettra à la disposition des deux sociétés des capacités additionnelles pour des services de télévision et multimédia vers le grand public en couverture de la partie occidentale de la Russie jusqu'à l'Oural. Il emportera également en orbite une charge utile en couverture de l'Afrique subsaharienne dont la mission sera d'assurer la continuité des services à 36°Est de W4 sur cette région et de fournir de nouvelles ressources d'expansion.

Le tableau ci-dessous récapitule les satellites en cours de construction ou commandés au cours de l'exercice¹⁹. Il convient de prévoir une période supplémentaire de un à deux mois après la date de lancement afin d'estimer la date de mise en exploitation d'un satellite.

Nom du satellite	Constructeur	Période estimée de lancement	Capacité	Position orbitale d'exploitation
ATLANTIC BIRD™ 7	EADS Astrium	sept. - déc. 2011	50 Ku	7°Ouest
W3C	Thalès Alenia Space	sept. - déc. 2011	53 Ku/3Ka	16°Est
W6A	Thalès Alenia Space	T4 2012	40 Ku	21.5°Est
W5A	EADS Astrium	T4 2012	48 Ku	70.5°Est
W3D	Thalès Alenia Space	T1 2013	53 Ku/3Ka	7°Est
EUROBIRD™ 2A*	Space Systems/Loral Inc	S1 2013	16 Ku / 7 Ka	25.5°Est

*Missions en partage avec ictQATAR. Ne comprend pas les autres missions pour les besoins propres d'ictQATAR

Services de lancement associés aux satellites en cours d'approvisionnement

D'une façon générale dans le cadre de sa politique de sécurisation de son plan de déploiement de ressources, le Groupe a pour objectif de diversifier autant que faire se peut ses fournisseurs de services de lancement afin de garantir une certaine flexibilité opérationnelle en cas d'échec de lancement. C'est ainsi par exemple que ses satellites sont techniquement adaptables avec un lancement par plusieurs types de véhicules de lancements différents. De même la Société peut choisir de réallouer le lancement de ses satellites entre ses prestataires de services de lancement au titre de ses contrats de prestations de services de lancement fermes ou optionnels.

Au 30 juin 2011, les satellites actuellement en cours d'approvisionnement ne disposaient pas tous d'un service de lancement associé.

4.2 POLITIQUE D'ASSURANCE DU GROUPE CONCERNANT SA FLOTTE DE SATELLITE

Le Groupe a mis en œuvre un programme d'assurance qui couvre les deux phases de la vie de ses satellites ; à savoir le lancement (police d'assurance lancement + 1 an) et la vie en orbite (police d'assurance Vie en Orbite). Par ailleurs, dans le cadre de ce programme, le Groupe a souscrit des polices d'assurance responsabilité civile au sol et en orbite.

4.2.1 Assurance Lancement + 1 an

En octobre 2010, le Groupe a placé une assurance Lancement + 1 an pour un montant maximum de couverture de 225 millions d'euros par satellite couvrant cinq satellites en cours de construction (W3C, ATLANTIC BIRD™7, W6A, W5A, EUROBIRD™2A).

¹⁹ N'inclut pas EUTELSAT 3B dont la commande a été signée en juillet 2011.

Cette police est valide pour une période de trois ans jusqu'en novembre 2013 et comprend la flexibilité nécessaire pour allouer tout type de lanceur aux cinq satellites assurés.

Le 28 octobre 2010, le Groupe a eu à déplorer la perte du satellite W3B juste après son lancement. Le dossier contenant la preuve et la quantification de ce sinistre a été transmis aux assureurs le 17 novembre 2010. Une perte réputée totale (« Constructive Total Loss ») a été reconnue par tous les assureurs du placement. Une indemnité de 235,1 millions d'euros représentant le montant total assuré a donc été versée à Eutelsat au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011.

4.2.2 Assurance Vie en Orbite

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le Groupe est assuré par un nouveau programme d'une durée de 12 mois, défini en vue de minimiser, pour un coût acceptable, l'impact sur son bilan et sur ses résultats d'une ou de plusieurs pertes de satellites. Ce programme comporte deux tranches, l'une couvrant les pertes en excès de 80 millions d'euros jusqu'à un plafond de 500 millions d'euros et l'autre couvrant les pertes entre 50 millions et 80 millions d'euros. Vingt-quatre assureurs ont souscrit la tranche 80 - 500 et quatre ont également souscrit la tranche 50-80. Au titre de ce programme, 15 des satellites appartenant au Groupe (à l'exclusion des satellites EUROBIRDTM4A (ex W1), EUROBIRDTM16 (Ex ATLANTIC BIRDTM4, ex HOT BIRDTM4) ATLANTIC BIRDTM1, W75 (ex EUROBIRDTM4), W5, W2M, SESATTM 1, W48 (ex HOT BIRDTM2) bénéficient d'une couverture d'assurance.

La police d'assurance Dommage souscrite au titre de ce programme couvre les pertes réputées totales ou partielles cumulées que subiraient les 15 satellites assurés dans une limite de 223 millions d'euros par satellite et dans une enveloppe annuelle totale de 500 millions d'euros. Les satellites assurés par ces polices sont couverts pour une valeur représentant leur valeur nette comptable.

Ce placement a été remplacé le 1^{er} juillet 2011 par un nouveau programme d'une durée de 12 mois. Il comporte maintenant une seule tranche de 50 millions d'euros à 600 millions d'euros. Vingt deux assureurs l'ont souscrit. Quinze satellites appartenant au Groupe (à l'exclusion des satellites EUROBIRDTM4A (ex W1), EUROBIRDTM16 (ex ATLANTIC BIRDTM4, ex HOT BIRDTM4), ATLANTIC BIRDTM1, W75 (ex EUROBIRDTM4), W5, W2M, SESATTM 1, W48 (ex HOT BIRDTM2 et W6 (ex W3)) bénéficient d'une couverture d'assurance. Le montant couvert par satellite est passé de 223 millions d'euros à 235 millions d'euros.

5 ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

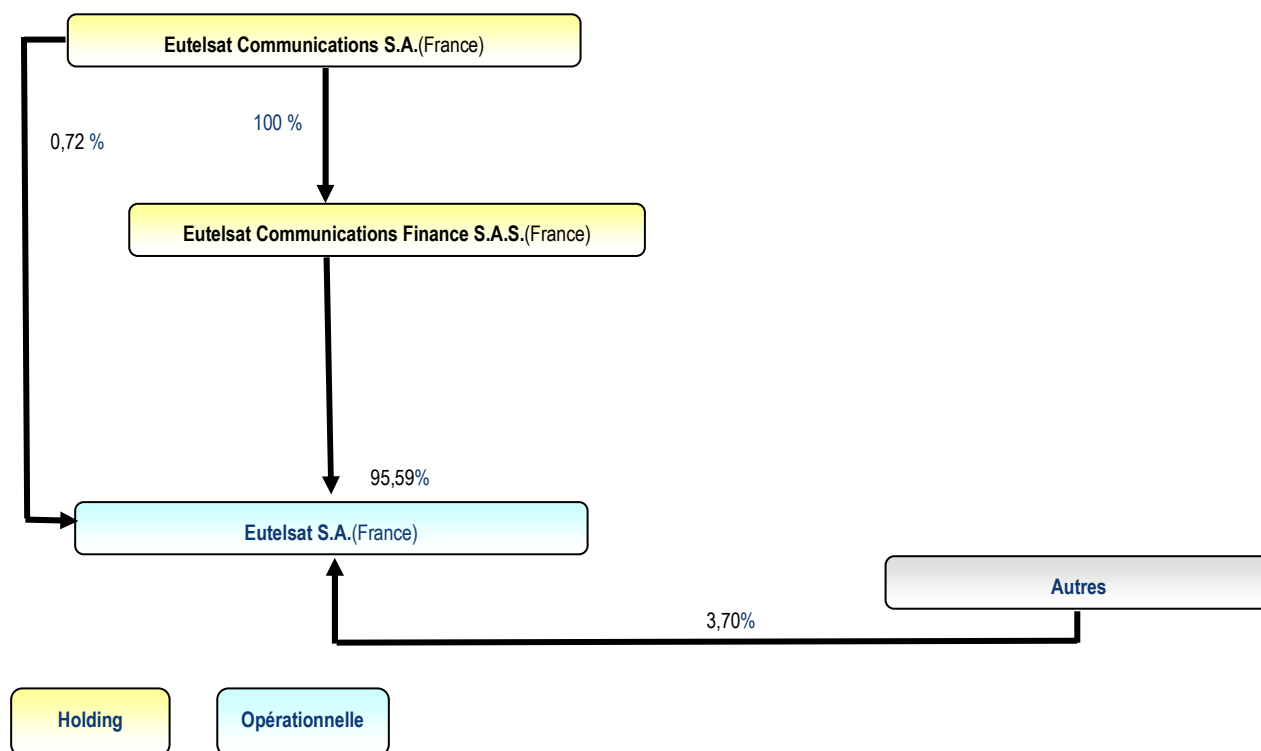
L'exercice clos le 30 juin 2011 a vu le développement de filiales commerciales d'Eutelsat S.A., afin de répondre au mieux aux besoins des clients du Groupe sur leurs différents marchés.

Au 30 juin 2011, le Groupe détient directement ou indirectement 26 filiales et 5 participations.

Les deux organigrammes ci-dessous représentent d'une part le schéma de détention d'Eutelsat S.A., principale filiale opérationnelle du Groupe (partie 1) et d'autre part, l'ensemble des filiales et participations détenues directement ou indirectement par Eutelsat S.A. (partie 2) au 30 juin 2011. Eutelsat Communications est une société holding, qui n'a pas d'activité opérationnelle propre, autre que sa participation indirecte dans Eutelsat S.A.

Les chiffres d'affaires et les résultats des sociétés communiqués ci-dessous sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés concernées et selon les normes comptables locales applicables. Ces données ne sont pas représentatives de la contribution de ces sociétés aux indicateurs financiers consolidés du Groupe.

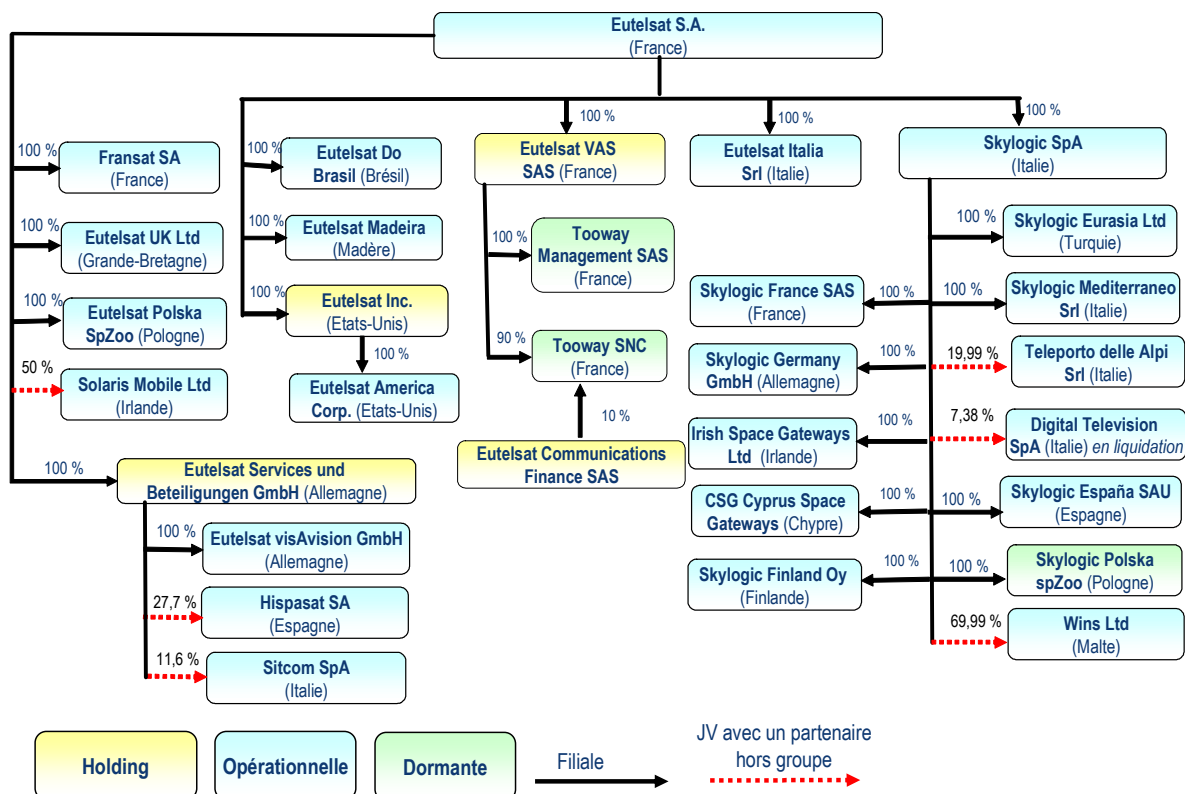
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU GROUPE AU 30 JUIN 2011



La mention « Autres » regroupe l'ensemble des actionnaires minoritaires d'Eutelsat S.A., à savoir les actionnaires institutionnels historiques d'Eutelsat S.A., principalement des opérateurs de télécoms ou des gouvernements d'Europe centrale et orientale ou d'Asie centrale ainsi que les salariés d'Eutelsat S.A..

5.1 FILIALES

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 30 JUIN 2011



Nous vous rappelons que nos principales filiales opérationnelles sont Eutelsat S.A. (France), Skylogic S.p.A. (Italie), Eutelsat do Madeira (Madeire) et Eutelsat America Corp..

5.1.1 Filiales de gestion de participations

Eutelsat Communications Finance SAS (France)

Constituée en juin 2006 et détenue à 100 % par Eutelsat Communications, Eutelsat Communications Finance S.A.S. est une société par actions simplifiée dont le siège est situé 70, rue Balard – 75015 Paris, et qui avait pour objet de recevoir les financements intervenus dans le cadre du refinancement des crédits revolver et senior souscrits par certaines des filiales du Groupe au cours de l'exercice 2005-2006. Au cours de l'exercice 2008-2009, elle a procédé à la fusion absorption de deux filiales à 100 % : SatBirds 2 S.A.S. et WhiteBirds S.A.S.

Au 30 juin 2011, Eutelsat Communications Finance S.A.S. a pour vocation la détention d'une participation de 95,59 % dans le capital d'Eutelsat S.A.

Le 15 juin 2011, compte tenu des résultats prévisibles d'Eutelsat Communications Finance S.A.S. pour l'exercice 2010-2011, le Président a décidé de verser à l'associé unique, Eutelsat Communications, un acompte sur dividendes de 160 millions d'euros.

Au 30 juin 2011, aucun chiffre d'affaires n'a été constaté et le résultat net d'Eutelsat Communications Finance S.A.S. s'est traduit par un bénéfice de 252,2 millions d'euros liés aux flux reçus de sa filiale Eutelsat S.A.

5.2 EUTELSAT S.A. (FRANCE) ET SES FILIALES

Eutelsat S.A. est la principale société opérationnelle du Groupe. Il s'agit d'une société anonyme et son siège social est situé au 70, rue Balard – 75015 Paris.

Au 30 juin 2011, Eutelsat Communications détient directement et indirectement 96,30% du capital d'Eutelsat S.A., par l'intermédiaire de laquelle elle contrôle directement et indirectement, plusieurs de ses filiales et participations, dont Skylogic S.p.A. (100 %), Hispasat S.A. (27,69 %) et Solaris Mobile Ltd (50 %).

Au 30 juin 2011, son chiffre d'affaires²⁰ s'est élevé à 1 111,6 millions d'euros et son résultat net s'est traduit par un bénéfice de 349,4 millions d'euros.

5.2.1 Activités de promotion et de représentation

Eutelsat S.A. dispose de nombreuses filiales dont la plupart sont chargées de promouvoir ses services et de représenter Eutelsat S.A., dont le chiffre d'affaires et le résultat net ne sont pas significatifs.

Eutelsat Inc. (États-Unis) : Cette société est chargée de promouvoir les services et la capacité satellitaire d'Eutelsat S.A. aux États-Unis. Par ailleurs, Eutelsat Inc. détient à 100% une filiale, Eutelsat America Corp., Constituée en novembre 2006 et ayant pour rôle de distribuer la capacité d'Eutelsat S.A. sur le marché nord-américain. Le chiffre d'affaires au 30 juin 2011 d'Eutelsat America Corp. est de 128,8 millions d'euros et son résultat net social s'est traduit par un bénéfice de 4,7 millions d'euros.

Au 30 juin 2011, Eutelsat Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 768 milliers d'euros et son résultat net social s'est traduit par un profit de 39 milliers d'euros.

Eutelsat do Brasil (Brésil) : Constituée en juin 2000, Eutelsat do Brasil est chargée de la promotion et de la commercialisation de nos capacités et services en Amérique latine. Par ailleurs, Eutelsat do Brasil s'est vu accorder des droits d'atterrissage par les autorités brésiliennes lui permettant d'offrir de la capacité satellitaire pour les besoins du marché brésilien, grâce aux satellites W1, ATLANTIC BIRD™ 1 et ATLANTIC BIRD™ 2.

Au 30 juin 2011, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 1 962 milliers d'euros et son résultat net social s'est traduit par un bénéfice de 183 milliers d'euros.

Eutelsat UK Ltd (Grande Bretagne) : Constituée en juillet 2003, cette société est chargée de promouvoir l'activité d'Eutelsat S.A. au Royaume-Uni et en Irlande. Au 30 juin 2011, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 1 404 milliers d'euros et son résultat net social s'est traduit par un bénéfice de 50 milliers d'euros.

Eutelsat Polska s.p.z.o.o. (Pologne) : Constituée en décembre 2003, cette société a pour objectif de promouvoir les services d'Eutelsat S.A. en Pologne et en Europe centrale. Au 30 juin 2011, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 436 milliers d'euros et son résultat net social s'est traduit par un bénéfice de 7 milliers d'euros.

Eutelsat Italia S.r.l. (Italie) – Constituée en 2002, cette société est chargée sous la présidence de Monsieur Giuliano Berretta de représenter et promouvoir le Groupe en Italie. Au 30 juin 2011, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 781 milliers d'euros et son résultat net social s'est traduit par une perte de 5 milliers d'euros.

5.2.2 Filiales opérationnelles d'Eutelsat S.A.

Dans le cadre du développement de ses activités, Eutelsat S.A. a créé un certain nombre de filiales opérationnelles en charge d'opérer de nouveaux services et/ou de commercialiser des capacités dédiées à des marchés spécifiques.

Skylogic Italia S.p.a. (Italie) – Principale filiale opérationnelle d'Eutelsat S.A., Skylogic S.p.a. est chargée d'exploiter les services à Valeur Ajoutée notamment la solution d'accès Internet par satellite D-STAR ainsi que Tooway™.

Au cours de l'exercice, l'activité de Skylogic S.p.a. s'est principalement concentrée sur la commercialisation du service D-STAR™ et le développement des activités techniques liées au développement de Tooway™.

²⁰ Chiffre d'affaires non consolidé établi sur la base des comptes annuels au 30 juin 2011, incluant les facturations à des filiales, participations ou Sociétés liées mais excluant le chiffre d'affaires des filiales, participations ou Sociétés liées à Eutelsat S.A.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Au 30 juin 2011, Skylogic S.p.A. détient, en partenariat avec l'opérateur maltais MaltaSat, 70 % de la société Wins (Malte). Skylogic S.p.A. détient également Skylogic Eurasia Ltd. constituée en janvier 2007, qui assure la promotion et le marketing de services satellitaires en Turquie, Skylogic Espana S.A.U., constituée en septembre 2008, qui commercialise des Services à Valeur Ajoutée de Skylogic S.p.A., notamment les solutions d'accès à Internet par satellite et Skylogic Polska.

Par ailleurs, Skylogic S.p.A. détient la totalité du capital de Skylogic Mediterraneo S.r.l. (Italie), constituée en juillet 2006 et qui exploite un téléport implanté en Sardaigne.

Enfin, au cours de l'exercice 2010-2011, Skylogic S.p.A. (devenue société faitière de l'activité KA-SAT du fait de l'abandon du projet de constitution de joint ventures réciproques avec le groupe américain ViaSat) a constitué 5 filiales dont elle détient 100 % du capital, une dans chaque pays (hors Italie) où doivent être installées les « gateways » nécessaires à la mise en place du « ring » pour l'exploitation du satellite KA-SAT : Skylogic France S.A.S. (France), Skylogic Germany GmbH (Allemagne), Irish Space Gateways Ltd. (Irlande), CSG Cyprus Space Gateways Ltd (Chypre) et Skylogic Finland Oy (Finlande).

A la date du présent rapport, la constitution d'une sixième filiale, Skylogic Hellas, situé en Grèce, a été autorisée par le Conseil d'administration de Skylogic S.p.A., elle est en cours de constitution.

En outre, la société Digital TV S.p.A. dans laquelle Skylogic S.p.A. détenait encore au 30 juin 2011 une participation de 7,38% est en cours de liquidation, en application d'une décision du Tribunal de Milan en date du 23 décembre 2010. Postérieurement à la clôture de l'exercice, la société a été dissoute (décision du Tribunal de Milan en date du 7 juillet 2011).

Au 30 juin 2011, Skylogic S.p.A. a enregistré un chiffre d'affaires de 33,9 millions d'euros et son résultat net social s'est traduit par une perte de 22,8 millions d'euros.

Eutelsat Do Madeira (Portugal) : Constituée en juin 2008, cette société est en charge de la commercialisation de 25 répéteurs sur le satellite W2A sur la zone Afrique et marchés lusophones qui lui ont été apporté en pleine propriété par Eutelsat S.A. en avril 2009, pour un montant total de 72,8 millions d'euros en avril 2009. Dans le cadre de cette opération d'apport, l'associé unique d'Eutelsat do Madeira Lda a décidé de deux augmentations de capital successives de 72,8 millions d'euros puis de 6 millions d'euros (après le lancement du satellite), portant ainsi le capital social à près de 78,8 millions d'euros.

Le 16 mars 2011, l'associé unique, Eutelsat S.A. a décidé la distribution de réserves libres pour un montant de 11 millions d'euros payables en dollars américains (USD) en une ou plusieurs fois au plus tard le 30 juin 2011.

Au 30 juin 2011, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 33,3 millions d'euros et son résultat net social s'est traduit par un bénéfice de 20,2 millions d'euros.

Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH (Allemagne) : Nous vous rappelons qu'Eutelsat S.A. avait procédé, en avril 2002, à l'acquisition de la société Gabriela Verwaltungs GmbH, renommée Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH (Eutelsat GmbH), détenue à 100%. Cette société a un rôle de promotion et de représentation d'Eutelsat S.A. en Allemagne.

En juillet 2003, Eutelsat S.A. a transféré à Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH sa participation de 27,69 % dans le capital de l'opérateur espagnol Hispasat S.A. ainsi que sa participation de 11,60 % dans la société Italienne Sitcom S.p.A.

En décembre 2003, Eutelsat S.A. a versé une contribution additionnelle aux réserves d'Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH d'un montant de 111 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition par cette dernière de la participation dans Hispasat S.A.. En mars 2007, Eutelsat S.A. a versé une nouvelle contribution additionnelle de 24 millions d'euros en raison du complément de prix dû au titre de l'acquisition de la participation. En janvier 2009, Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH a distribué à Eutelsat S.A. 16,4 millions d'euros prélevés sur ce montant de 135 millions de réserves.

Par ailleurs, en septembre 2004, Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH a acquis 100 % du capital de la société Halde Fünfundsechzigste Verwaltungs GmbH, renommée Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH.

Au 30 juin 2011, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 2 050 milliers d'euros et son résultat net social s'est traduit par un profit de 6 789 milliers d'euros.

La principale filiale d'Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH est VisAvision GmbH (Allemagne), constituée en avril 2004 et détenue à 100 % par d'Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH. Elle est en charge de la promotion du service KabelKiosk en Allemagne. Ce service consiste en la fourniture de capacité satellitaire et services associés dédiés à un bouquet de chaînes (dont des chaînes ethniques) commercialisées par des câblo-opérateurs régionaux auprès de leurs abonnés.

29/07/11

Eutelsat VAS S.A.S., TOOWAY S.N.C. et TOOWAY Management S.A.S. :

Eutelsat VAS S.A.S. a été constituée en juin 2007 par Eutelsat S.A. dans le cadre du projet de partenariat avec le groupe américain ViaSat, lequel était destiné à offrir en Europe et aux États-Unis des services d'accès à internet via le satellite KA-SAT pour l'Europe et un satellite en bande KA de ViaSat pour les États-Unis. Au 30 juin 2011, cette société n'a pas enregistré de chiffre d'affaires et son résultat net social s'est traduit par un bénéfice de 1 599,7 milliers d'euros.

Le projet avait été structuré autour de la création de joint ventures réciproques par les deux groupes en France et aux États-Unis. Dans ce cadre, Eutelsat S.A. avait constitué 4 filiales, dont Eutelsat VAS S.A.S., et 3 autres sociétés :

TOOWAY SNC : société détenue à hauteur de 90 % par Eutelsat VAS S.A.S. et 10 % par Eutelsat Communications Finance S.A.S. et qui devait initialement être propriétaire du satellite KA-SAT et en commercialiser la capacité ;

Au 30 juin 2011, cette société n'a pas enregistré de chiffre d'affaires et son résultat net social s'est traduit par un bénéfice de 3,5 milliers d'euros.

TOOWAY Management SAS : société détenue à 100% par Eutelsat VAS S.A.S. et qui devait assurer la gérance de TOOWAY SNC ; Au 30 juin 2011, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 1 euro et son résultat net social s'est traduit par une perte de 8,2 milliers d'euros.

Eutelsat Broadband Corp. : société constituée aux États-Unis (État du Delaware) par Eutelsat VAS S.A.S. dissoute le 8 juin 2011.

Début 2010, le projet tel qu'initialement conçu a été abandonné, de sorte que Eutelsat VAS S.A.S. n'a jamais eu d'activité et que les 3 autres sociétés ont conservé leur structure initiale et n'ont également jamais eu d'activité.

FRANSAT S.A. : Constituée en mai 2009, sous la forme d'une société par actions simplifiée. Elle a été transformée en février 2010 en société anonyme à Conseil d'administration. Cette société est en charge d'exploiter et de développer l'offre FRANSAT disponible sur le satellite ATLANTIC BIRD™ 3. Cette offre de télévision sans abonnement réunit toutes les chaînes gratuites de la TNT française afin de permettre aux foyers situés à l'écart des émetteurs terrestres de continuer à recevoir la télévision gratuite française après l'arrêt de l'analogique à moindre coûts, puisque ne nécessitant pas de modifier l'antenne déjà pointée vers le satellite ATLANTIC BIRD™ 3. En janvier 2011, les actionnaires réunis en Assemblée générale extraordinaire ont décidé de ne pas dissoudre la Société, malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social à la suite de la décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2010. La situation devra être régularisée avant la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel les pertes ont été constatées.

Au 30 juin 2011, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 6 915 milliers d'euros et son résultat net social s'est traduit par une perte de 730 milliers d'euros.

5.2.3 Principales participations

○ Hispasat S.A. (Espagne)

Au 30 juin 2011, la Société détient indirectement par l'intermédiaire de sa filiale Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH 27,69% du capital et des droits de vote du Groupe Hispasat, opérateur de satellites espagnol privé non coté, acquis le 28 décembre 2001 à hauteur de 21,15%, et à hauteur de 6,54% le 8 avril 2002. Au 31 décembre 2010, cette société a enregistré un chiffre d'affaires de 174,8 millions d'euros et son résultat net social s'est traduit par un bénéfice de 72,7 millions d'euros.

○ Solaris Mobile Ltd (Irlande)

Au 30 juin 2011, la Société détient indirectement 50% du capital et des droits de vote de Solaris Mobile Ltd, société de droit irlandais dont le siège social est situé à Dublin. Codétenue à parité avec SES, Solaris Mobile Ltd a pour mission d'exploiter et de commercialiser la charge utile en bande S du satellite W2A.

Cette société avait fait l'objet en mars 2008 d'un accord de joint venture à parité entre Eutelsat S.A. et SES Astra S.A. et avait pour mission de fournir des services en bande S, permettant la distribution de services de télévision, vidéo et radio

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

ainsi que des communications bidirectionnelles sur des équipements mobiles portables tels que les téléphones, les ordinateurs et les lecteurs multimédia.

En mai 2009, Solaris Mobile Ltd, a obtenu de la Commission de l'Union Européenne l'attribution de 15Mhz (sur 30Mhz attribués) des fréquences en bande S sous réserve de l'attribution des droits par les États membres, afin de fournir des services dans cette fréquence sur le territoire de l'Union Européenne.

En juin 2009, une avarie affectant la charge utile en bande S de Solaris Mobile Ltd embarquée sur le satellite W2A a été définitivement constatée. Solaris Mobile Ltd a déposé un dossier d'indemnisation d'assurance pour non-conformité de la charge utile en bande S avec les spécifications contractuelles et a perçu de la part de ses assureurs une indemnisation complète du dommage subi par sa charge utile.

En novembre 2010, les associés de Solaris Mobile Ltd ont décidé de réduire le capital émis de 120 millions d'euros par annulation d'actions, portant ainsi le montant du capital social de 150 à 30 millions d'euros.

Au 30 juin 2011, cette société n'a pas enregistré de chiffre d'affaires et son résultat net social s'est traduit par une perte de 5 918 milliers d'euros.

o **Sitcom S.p.A. (Italie)**

Jusqu'à la date de l'Assemblée générale de Sitcom S.p.A. du 28 juin 2011, Eutelsat S.A. détenait indirectement par l'intermédiaire de sa filiale Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH 11,60 % du capital et des droits de vote de la société Italienne Sitcom S.p.A.

Constituée en 1997, Sitcom S.p.A. est un opérateur et un éditeur de programmes audiovisuels et de chaînes de télévision en Italie. Les chaînes éditées par Sitcom S.p.A. sont diffusées principalement en Italie via le bouquet Sky Italia. Compte tenu de la situation financière dégradée de la société, l'Assemblée générale du 28 juin 2011 a décidé de procéder à sa recapitalisation. Par courrier en date du 23 juin 2011, Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH avait indiqué au Président de la société qu'elle ne participerait pas à l'Assemblée car elle n'envisageait pas de participer à la recapitalisation envisagée, l'activité de Sitcom S.p.A. étant très marginalement liée à l'activité du Groupe.

Au 30 juin 2011, Eutelsat S.A. via Eutelsat Services und Beteiligungen GmbH ne détient plus de participation dans le capital de Sitcom S.p.A.

o **Digital TV S.p.A.**

Au 30 juin 2011, Eutelsat S.A. détient indirectement par l'intermédiaire de Skylogic S.p.A. une participation de 7,38 % dans le capital de Digital TV S.p.A., société italienne constituée en 2003, Digital TV S.p.A. est un distributeur de programmes audiovisuels et de contenus multimédia.

Postérieurement à la date de clôture, la société Digital Television S.p.A. a été dissoute par décision du Tribunal de Milan en date du 7 juillet 2011.

o **Telleporto delle Alpi S.r.l. (Italie)**

Constituée en 2007, Telleporto delle Alpi S.r.l. est une société italienne, prestataire de services de télécommunications, dans laquelle Eutelsat S.A. détenait indirectement par l'intermédiaire de Skylogic S.p.A. une participation de 19,99 %. Compte tenu de la situation financière dégradée de la société, le Conseil d'administration de Skylogic S.p.A. réuni le 6 avril 2011, a décidé de ne pas participer à l'opération envisagée de réduction du capital à zéro suivie d'une recapitalisation.

6 COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 30 JUIN 2011- INFORMATIONS FINANCIERES**6.1 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS – NORMES IFRS**

Dans la présente section, les références aux Notes font référence aux Notes annexes aux comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 30 juin 2011 et annexés au présent rapport.

L'exercice d'Eutelsat Communications a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

Conformément au règlement 1602-2002 de l'Union Européenne sur l'application des normes comptables internationales, la Société a décidé de retenir dès sa création le référentiel IFRS pour l'établissement de ses états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2011 ont donc été établis selon le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et en vigueur à cette date. Le détail du cadre référentiel IFRS appliqué par le Groupe est décrit plus avant les Comptes consolidés en annexe.

Les normes et interprétations appliquées au 30 juin 2011 sont identiques à celles appliquées au 30 juin 2010 à l'exception des textes suivants qui sont applicables de manière obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2010.

- l'Amendement d'IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions » : cet amendement clarifie la comptabilisation des transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Il n'a pas eu d'incidence sur la situation financière du groupe ;
- Amélioration des IFRS publiée en avril 2009 ; ces améliorations ont visé pour l'essentiel les normes :
 - IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour clarifier la nature des informations requises au titre des groupes d'actifs reclassés en « Actifs détenus en vue de la vente » ;
 - IFRS 8 « Secteurs opérationnels » pour supprimer l'obligation de communiquer une information sur le montant des actifs sectoriels lorsque cette information n'est pas fournie régulièrement au décideur opérationnel (alignement sur la disposition équivalente sur les passifs sectoriels) ;
 - IAS 1 « Présentation des états financiers », afin de préciser que la possibilité pour le porteur de dénouer un instrument de dette convertible en instruments de capitaux propres dans les 12 mois n'a pas d'incidence sur le classement courant/non courant ;
 - IAS 7 « État des flux de trésorerie » pour indiquer que seules les dépenses ayant donné lieu à la reconnaissance d'un actif au bilan pouvaient être classées dans les flux d'investissement.
 - IAS 17 « Contrat de location » sur la qualification des contrats portant sur des terrains ;
 - IAS 18 « Produits des activités ordinaires » en introduisant des critères permettant d'apprécier quand une entité agit en tant qu'"agent" ou "principal" dans une transaction commerciale ;
 - IAS 36 « Dépréciation d'actifs » pour clarifier que l'unité la plus large à laquelle l'écart d'acquisition doit être alloué est le secteur opérationnel selon IFRS 8 ;
 - IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » afin de préciser le traitement des contrats portant sur l'acquisition/ cession d'une activité et l'événement déclenchant le recyclage en résultat dans une relation de couverture de flux de trésorerie.
- l'Amendement d'IAS 32 « Classement des émissions de droits de souscription » applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010 ; cet amendement permet sous certaines conditions, de classer en capitaux propres chez l'émetteur, des droits de souscription (warrants, BSA) émis en devises. Ces droits devaient être classés en dérivés

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

avant l'amendement. En l'absence d'émission de ce type d'instrument, le groupe n'est pas concerné par cet amendement ;

- IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » ; cette interprétation indique la façon dont il convient de comptabiliser une distribution de dividendes en nature à l'ensemble des actionnaires de l'entité. Elle est sans incidence sur les comptes du groupe ;

- IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » ;

- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » publiée en novembre 2009 et applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2010 : cette interprétation traite des conséquences comptables chez un émetteur de la renégociation des termes d'un passif financier et qui se traduit par l'émission d'instruments de capitaux propres à l'intention du ou des créanciers pour éteindre entièrement ou en partie ce passif financier. Elle ne traite pas de la comptabilisation par le créancier ;

- Amélioration des IFRS publiée en mai 2010, pour l'Amendement applicable à partir des exercices ouverts au 1^{er} juillet 2010 même si non encore adoptée par l'Union Européenne :
 - Amendement IFRS 3R sur la restriction de l'option de juste valeur relative à l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle lors d'un regroupement, sur l'application des anciennes dispositions d'IFRS 3 pour les clauses d'ajustement de prix portant sur des regroupements comptabilisés selon IFRS 3 et sur la clarification du traitement des plans d'options de souscription d'actions de la cible non remplacés ou remplacés de manière volontaire.

Aucun de ces textes n'a eu d'impact ni sur les exercices antérieurs, ni sur les comptes consolidés au 30 juin 2011.

De plus, aucune norme ni interprétation n'a été appliquée par anticipation, qu'elles aient été ou non endossées par l'Union Européenne, le Groupe menant actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes. Il s'agit de :

- IAS 24 révisée « Parties liées » applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et endossée par l'Union Européenne ;

- l'Amendement d'IFRIC 14 « Paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal » applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2011 et endossé par l'Union Européenne ;

- IFRS 9 « Instruments financiers » applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 et non encore endossée par l'Union Européenne ;

- Amélioration des IFRS publiée en mai 2010 mais non encore endossée par l'Union Européenne pour les amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 et endossé par l'Union Européenne le 19 février 2011 ;

- IFRS 7 « Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers » publiée en octobre 2010 et applicable à compter du 1^{er} juillet 2011 mais non encore endossée par l'Union Européenne ;

- IAS 12 « Impôts sur le résultat » : amendement publié en décembre 2010 et relatif à l'évaluation des actifs d'impôt différé liés à des actifs dont l'entité s'attend à recouvrer la valeur comptable via l'utilisation ou la vente. Cet amendement n'a pas été adopté par l'Union Européenne.

Nouvelles normes et interprétations non appliquées

En revanche, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations entrées en vigueur au 1^{er} juillet 2010 mais qui n'ont été adoptées par l'Union Européenne que postérieurement à cette date.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

6.2 BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

Le détail du bilan consolidé d'Eutelsat Communications aux 30 juin 2010 et 30 juin 2011 figure dans les comptes consolidés en annexe.

Bilan consolidé simplifié

ACTIF	30 juin 2010	30 juin 2011
Actifs non courants dont		
Écart d'acquisition	807 752	807 752
Immobilisations incorporelles	709 195	671 044
Satellites et autres immobilisations corporelles, nets	1 797 588	1 950 206
Immobilisations corporelles en cours	732 913	697 976
Titres des Sociétés mises en équivalence	232 928	188 422
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	4 336 049	4 340 577
Actifs courants dont		
Créances clients et comptes rattachés	298 816	244 060
Autres actifs courants	13 510	19 306
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 519	136 946
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	380 984	410 617
TOTAL ACTIF	4 717 033	4 751 194

PASSIF	30 juin 2010	30 juin 2011
Capitaux Propres dont		
Capital social	220 114	220 114
Primes liées au capital	497 128	453 214
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 512 305	1 728 753
Passifs non courants dont		
Dettes auprès des établissements de crédit	2 446 102	2 300 762
Autres passifs financiers non courants	49 164	59 081
Passifs d'impôts différés	289 501	308 124
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	2 816 392	2 696 630
Passifs courants dont		
Dettes auprès des établissements de crédit courantes	32 866	19 970
Autres passifs financiers courants	160 661	85 343
Autres dettes courantes	97 153	91 252
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	388 336	325 811
TOTAL PASSIF	4 717 033	4 751 194

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Les opérations ayant affecté le capital d'Eutelsat Communications au cours de l'exercice sont décrites dans la section 9.9 ci-après.

6.3 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SIMPLIFIE D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

IFRS (en milliers d'euros)	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2010	Exercice de 12 mois clos le 30 juin 2011
Chiffre d'affaires	1 047 224	1 168 142
Coûts des opérations	(80 877)	(88 659)
Frais commerciaux et administratifs	(138 552)	(153 074)
Dotation aux amortissements	(313 419)	(280 459)
Autres produits opérationnels	148	235 393
Autres charges opérationnelles	(5 973)	(236 145)
Résultat opérationnel	508 551	645 198
Résultat financier	(100 644)	(109 168)
Résultat net avant impôts	425 750	553 784
Impôts sur les Sociétés	(143 239)	(199 041)
Résultat net	282 511	354 743
Résultat Net Attribuable au Groupe	269 501	338 474
Part attribuable aux intérêts minoritaires	13 010	16 269

6.3.1 Évolution des charges opérationnelles au 30 juin 2011

Nous vous rappelons que les coûts des opérations incluent principalement les coûts de personnel et les autres coûts liés au contrôle et à l'exploitation des satellites, ainsi que les primes d'assurance Vie en Orbite des satellites :

Les coûts de personnel. Ils incluent les salaires et les charges salariales du personnel chargé de l'approvisionnement, de l'exploitation et de la maintenance des satellites (y compris la participation légale des salariés du Groupe).

Les coûts d'exploitation et de contrôle des satellites. Ces coûts correspondent aux frais de fonctionnement des stations terrestres et aux coûts d'équipement, qui comprennent notamment la télémétrie, le contrôle, le positionnement, la gestion de la charge utile, la maintenance des logiciels et les équipements des centres de contrôle des satellites, ainsi que la supervision et la gestion du trafic. Le montant de ces coûts est fonction du nombre de satellites et des familles de satellites exploités, du repositionnement éventuel de satellites, ainsi que du nombre et du type de services offerts.

Ces coûts incluent également les charges de sous-traitance des opérations de télémétrie, de contrôle et de suivi pour un certain nombre de satellites en orbite. De plus, Eutelsat S.A. a conclu des contrats de prestation de services relatifs au contrôle des systèmes de communications par satellite avec huit fournisseurs.

Primes d'assurance Vie en Orbite des satellites. L'assurance Vie en Orbite d'un satellite prend généralement effet à l'expiration de la police d'assurance lancement (généralement un an après le lancement du satellite). Lorsque le Groupe souscrit une assurance lancement prévoyant une couverture Vie en Orbite, les primes relatives aux périodes postérieures au premier anniversaire de la date de lancement sont traitées comme des coûts d'assurance Vie en Orbite. La quasi-totalité des satellites en orbite appartenant au Groupe est assurée pour des montants définis en vertu d'un régime d'assurance structuré par tranches. Selon la politique de gestion des risques choisie, et en fonction des conditions générales du marché de l'assurance spatiale, les frais liés aux primes d'assurance peuvent varier d'un exercice à l'autre (voir le paragraphe 4.2 « Politique d'assurance »).

Une partie de la taxe professionnelle et de la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.), lesquelles sont réparties entre les coûts des opérations et les frais commerciaux et administratifs (sur la base des effectifs correspondant).

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Nous vous rappelons que les frais commerciaux et administratifs incluent notamment :

les coûts du personnel administratif et commercial (y compris la participation légale) ;

les dépenses de marketing, telles que les dépenses publicitaires et de co-marketing avec des clients distributeurs et utilisateurs ;

les frais généraux liés aux loyers des locaux, aux études externes et à la logistique ;

les dépenses liées au développement et à la commercialisation de nouveaux produits ;

une partie des taxes d'exploitation (dont une partie de la taxe professionnelle) ;

et les provisions sur les créances clients ou autres créances.

Les charges opérationnelles, c'est-à-dire les coûts des opérations et les frais commerciaux et administratifs, restent quasiment stables exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice antérieur. La progression des charges opérationnelles (+10,2%), inférieure à la progression du chiffre d'affaires traduit principalement:

- la continuation d'une stricte politique de contrôle des coûts du Groupe ;
- l'augmentation des ressources consacrée par le Groupe au développement de ses nouvelles activités (FRANSAT, Tooway™, Kabelkiosk...),

6.3.2 Dotations aux amortissements et autres charges ou produits opérationnels

Le détail de l'évolution de ce poste est décrit dans les notes 6 et 27.2 des états financiers consolidés en annexe.

La dotation aux amortissements correspond principalement à l'amortissement des satellites et installations terrestres, ainsi qu'à l'amortissement des actifs incorporels « Contrat Clients et relations associées » ; ce dernier poste représentant un montant de 44,5 millions d'euros par an.

Le poste de « dotation aux amortissements » constitue le poste de charges le plus important du Groupe.

Au 30 juin 2011, la diminution des dotations aux amortissements (-10,5%) à 280,5 millions d'euros est essentiellement imputable à la fin de l'amortissement de certains satellites comme SESAT™1 ou W1, partiellement compensé par l'augmentation de la dotation du satellite W7 liée à l'effet année pleine.

Les « Autres produits et charges opérationnelles » s'établissent à 0,8 millions d'euros contre -5,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

6.4 RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel correspond au chiffre d'affaires diminué du coût des opérations, des frais commerciaux et administratifs et des dotations aux amortissements et autres charges et produits opérationnels.

Au 30 juin 2011, sous l'effet de l'excellente performance du Groupe ce résultat opérationnel s'élève à 645,2 millions d'euros, en progression de 26,9% et représente 55,2% du chiffre d'affaires (contre 48,6% au 30 juin 2010).

6.5 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se traduit par une charge de 109,2 millions d'euros au 30 juin 2011, contre 100,6 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation traduit notamment l'effet année pleine de l'entrée en vigueur en avril 2010 d'un contrat de couverture de risque de taux sur le crédit de refinancement d'Eutelsat Communications qui avait été mis en place en 2006.

6.6 RESULTAT NET CONSOLIDE

Au 30 juin 2011 le résultat net consolidé ressort en profit à 354,7 millions d'euros contre 282,5 millions d'euros au 30 juin 2010.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Cette forte croissance du résultat net consolidé traduit la bonne performance commerciale du Groupe et sa saine gestion des coûts qui permet de constater une progression de tous les soldes intermédiaires de gestion, en particulier du résultat opérationnel ainsi que la solidité du résultat de ses participations mises en équivalence.

Par suite, le Résultat Net Attribuable au Groupe s'établit ainsi à 338,5 millions d'euros contre 269,5 millions d'euros au 30 juin 2010.

6.7 LIQUIDITE ET RESSOURCES FINANCIERES DU GROUPE

Les besoins de liquidités du Groupe incluent principalement le financement de la construction et du lancement de satellites, le service de sa dette et le financement de ses besoins en fonds de roulement.

La principale ressource financière du Groupe est constituée des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles d'Eutelsat S.A. Le Groupe dispose de ressources financières supplémentaires du fait des lignes de crédit qui lui ont été accordées.

6.7.1 Situation de l'endettement net²¹ du Groupe

Au 30 juin 2011, l'endettement net total du Groupe s'élève à 2 198 millions d'euros, et comprend principalement : (i) 1 465 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre du crédit de refinancement d'Eutelsat Communications, (ii) 850 millions d'euros d'emprunt obligataire émis par Eutelsat S.A., et (iii) 132,4 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques).

En juin 2011, afin d'optimiser la position financière du Groupe, il a été décidé de procéder au remboursement par anticipation de 150 millions d'euros sur le crédit de refinancement de 1 615 millions d'euros dus au 8 juin 2013. Le montant du crédit à l'issue de ce remboursement anticipé s'élève à 1 465 millions d'euros au 30 juin 2011.

Le Groupe dispose à cette date de 750 millions d'euros non tirés, au titre de ses différentes lignes de crédit.

Le tableau ci-dessous décrit les principales facilités de crédits du Groupe au 30 Juin 2011 :

<i>(En millions d'euros)</i>	<i>Montant accordé</i>	<i>Montant utilisé</i>	<i>Échéance</i>
<i>Crédit in fine « Refinancement Eutelsat Communications »</i>	<i>1 465</i>	<i>1 465</i>	<i>8 juin 2013</i>
<i>Crédit renouvelable Eutelsat Communications</i>	<i>300</i>	<i>0</i>	<i>8 juin 2013</i>
<i>Obligation 2017 Eutelsat S.A.</i>	<i>850</i>	<i>850</i>	<i>27 mars 2017</i>
<i>Crédit renouvelable Eutelsat S.A.</i>	<i>450</i>	<i>0</i>	<i>24 mars 2015</i>
<i>Total</i>	<i>3 065</i>	<i>2 315</i>	

Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les tirages au titre de la dette du Groupe est de 2,73% et de 4,42% après prise en compte des effets des instruments de couverture pour la période close au 30 juin 2011. Les taux d'intérêt effectifs du crédit *in fine* Eutelsat Communications sont de 3,75% et de 4,64% après prise en compte des effets de couverture. Le taux d'intérêt effectif des Obligations émises par Eutelsat S.A. est de 4,35% au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2011, une partie de l'endettement du Groupe portait intérêts à taux variable (en général EURIBOR plus marges) et la partie endettement obligataire portait intérêts à taux fixe.

²¹ L'endettement net du Groupe comprend l'ensemble des dettes bancaires et emprunt obligataire ainsi que les dettes liées aux contrats de location financement de satellites diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement (voir notes 16 et 17 des comptes consolidés en annexe).

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt consécutive à la crise financière, la juste valeur des instruments financiers du Groupe a subi une baisse importante constatée en capitaux propres ou en résultat. Pour autant, l'efficacité des instruments de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs n'est pas remise en cause.

Compte tenu de l'ensemble des instruments financiers dont dispose le Groupe au 30 juin 2011, une augmentation de dix points de base (+0,10%) du taux d'intérêt EURIBOR n'aurait pas d'impact sur les charges d'intérêts dans le compte de résultat. Elle se traduirait par une variation de 2 938 milliers d'euros de capitaux propres, liée à la variation de juste valeur efficace des instruments de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs.

L'évolution de l'endettement net du Groupe, qui passe de 2 424 millions d'euros à 2 198 millions d'euros, résulte principalement de l'augmentation des besoins de financement des programmes de satellites en construction ou commandés au cours de l'exercice et d'une progression du montant distribué aux actionnaires d'Eutelsat S.A. et de la Société en novembre 2010, plus que compensées par les indemnités perçues des assurances suite à la perte du satellite W3B et un remboursement de capital d'une participation pour un montant total de 295 millions d'euros.

6.7.2 Description des instruments financiers en vigueur au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011

o Les lignes de crédit d'Eutelsat S.A.

Le 24 novembre 2004, Eutelsat S.A. avait conclu un contrat de crédit syndiqué à 7 ans pour un montant de 1,3 milliard d'euros qui comprenait (i) un prêt à terme de 650 millions d'euros remboursable *in fine*, et (ii) une ligne de crédit renouvelable de 650 millions d'euros destinée au refinancement de dettes existantes et au financement des besoins généraux de l'entreprise.

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portaient intérêt au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars U.S.) majoré d'une marge comprise entre 0,25 % et 0,75 %, en fonction de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's à Eutelsat S.A. Eutelsat S.A. avait mis en place des instruments de couverture pour une partie des montants tirés sur cette ligne de crédit.

En vertu de cette ligne de crédit, Eutelsat S.A. était tenue de maintenir un rapport entre son endettement total net et son EBITDA (ratio défini contractuellement) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 ; ce ratio étant vérifié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Ces lignes de crédits ont été remboursées par anticipation par Eutelsat S.A. au cours de l'exercice précédent à la suite de l'émission par Eutelsat S.A. d'obligations d'une durée de 7 ans cotées sur la Bourse du Luxembourg à hauteur de 850 millions d'euros (les « Obligations »). En parallèle Eutelsat S.A. a souscrit une nouvelle ligne de crédit renouvelable d'une durée de 5 ans et d'un montant de 450 millions d'euros (ligne de crédit non tirée au 30 juin 2011) (le « Crédit Bancaire d'Eutelsat S.A. »).

Les montants qui seront tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux EURIBOR (ou LIBOR pour les tirages libellés en dollars) majoré d'une marge comprise entre 0,75% et 2,50% en fonction de la note à long terme attribuée par Standard & Poor's à Eutelsat S.A.. Une commission de non utilisation est versée représentant 40% de la marge applicable susmentionnée. Enfin, le contrat prévoit la perception d'une commission d'utilisation de 0,25% si la ligne de crédit revolving est utilisée à plus de 50% et uniquement sur la fraction utilisée qui excède 50% du total de la ligne.

En outre, en vertu de ce contrat de crédit, Eutelsat S.A. est tenue de maintenir un rapport entre endettement total net et EBITDA annualisé (tels que ces termes sont définis contractuellement) inférieur ou égal à 3,75 pour 1 (ratio qui est apprécié au 30 juin et au 31 décembre de chaque année).

Le contrat de crédit et l'émission obligataire ne comportent ni garantie du Groupe ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs mais comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts) limitant la capacité d'Eutelsat S.A. et de ses filiales, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du Groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la Société et de ses filiales.

Les emprunts prévoient la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de crédit ou à l'émission obligataire de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de dégradation de la notation respectivement d'Eutelsat S.A. ou des obligations émises par Eutelsat S.A. résultant d'un changement de contrôle d'Eutelsat S.A. ou d'un changement de contrôle d'Eutelsat Communications (hors prise de contrôle par les actionnaires de référence du Groupe). Cette disposition ne s'applique pas pour les réorganisations au sein du Groupe.

Le contrat de crédit comporte un engagement de conserver des polices d'assurance lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13°Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Les frais d'émission supportés lors de l'émission obligataire de 850 millions d'euros sont étalés sur la durée de l'emprunt.

Les frais restant à étaler au 30 juin 2011 sont imputés sur la valeur comptable des emprunts.

o Le Crédit de Refinancement

Afin de permettre le remboursement anticipé des lignes de crédit de la société SatBirds Finance Sarl, Eutelsat Communications a conclu le 8 juin 2006, un contrat de crédit avec un Groupe de banques pour la mise en place d'un crédit syndiqué de 1 915 millions d'euros pour une durée de sept ans qui se décompose en deux parties :

Tranche A : un crédit à long terme in fine de 1 615 millions d'euros rémunéré à un taux EURIBOR plus une marge, fixée entre 75 points de base et 162,5 points de base, en fonction du ratio financier de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé.

Tranche B : une ligne de crédit revolving de 300 millions d'euros. Les tirages d'une durée maximale de 6 mois sont rémunérés à un taux EURIBOR plus une marge, comprise entre 75 points de base et 162,5 points de base, en fonction du ratio financier de dette nette consolidée sur EBITDA consolidé.

Le contrat de crédit in fine « Refinancement » du 8 juin 2006 ne comporte ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications, ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs. Ce contrat de crédit comporte certaines clauses restrictives, sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts (voir la note 13 des comptes consolidés en annexe pour plus d'informations sur les conditions restrictives et les limitations fixées par ce contrat de prêt). Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle d'Eutelsat Communications et d'Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert.

Par ailleurs, Eutelsat Communications s'est engagée à détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt, 95% du capital et de droits de vote d'Eutelsat S.A.

Enfin, les lignes de crédit sont assorties de covenants financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe présentés en norme IFRS :

« Leverage Ratio » : dette nette consolidée/EBITDA consolidé inférieur ou égal à 5,5 pour les périodes semestrielles et annuelles définies au contrat et dont la première est le 30 juin 2006. Ce ratio est ensuite réduit progressivement par tranche de 0,25x sur une base semestrielle à compter du 31 décembre 2009, jusqu'à 4,5x au 31 décembre 2011.

« Interest Cover Ratio » : EBITDA consolidé/intérêts payables (dus et échus) supérieur ou égal à 2,75 (si Leverage Ratio supérieur à 3,5).

Par ailleurs, une couverture de taux sur les intérêts dus est exigée pour une période de trois ans au moins, sur au moins 50% du montant utilisé sur ligne de crédit Term Loan. A cet effet, SatBirds Finance Sarl avait cédé à Eutelsat Communications le 19 juin 2006 les instruments de couverture de taux mis en place au titre du précédent emprunt.

De plus, Eutelsat Communications a acquis un nouvel instrument de couverture de taux destiné à couvrir les années 2010 à 2013 de l'emprunt.

Les frais d'émission supportés lors de la mise en place du crédit syndiqué « Refinancement » de 1 915 millions d'euros, qui représentent près d'une année de marge applicable sur la base d'un « leverage ratio Dette Nette/EBITDA » compris entre 3,5 et 4, sont étalés sur la durée de l'emprunt.

En juin 2011, afin d'optimiser la position financière du Groupe, il a été décidé de procéder au remboursement par anticipation de 150 millions d'euros sur le Crédit de Refinancement de 1 615 millions d'euros dus au 8 juin 2013. Le montant du crédit à l'issue de ce remboursement anticipé s'élève à 1 465 millions d'euros au 30 juin 2011.

Les frais restant à étaler au 30 juin 2011 sont imputés sur la valeur comptable des emprunts. Au 30 juin 2011, ils représentent un solde de 4,9 millions d'euros.

6.7.3 Les instruments financiers

Le Groupe est exposé au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de change et de taux d'intérêt. Pour y faire face, le Groupe a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié les fluctuations des revenus et des flux de trésorerie suite à des variations des taux d'intérêts et des cours de change.

La politique du Groupe vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. Le Groupe n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifiée lors de sa conclusion, autrement dit il ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir s'il les possédera à l'avenir.

Couverture du risque de change

L'euro est la monnaie utilisée par le Groupe pour établir ses comptes. Cependant, une partie des activités du Groupe étant exercée en dehors de la zone euro et certains de ses principaux fournisseurs étant également situés en dehors de la zone euro, le Groupe doit faire face aux risques liés à l'évolution des taux de change lors de la conduite de ses activités.

Ainsi, une partie du chiffre d'affaires, des coûts du Groupe et des investissements est réalisée dans diverses autres monnaies, principalement le dollar U.S. Par conséquent, les fluctuations des taux de change pourraient avoir des effets négatifs sur les résultats du Groupe.

Par ailleurs, dans la mesure où le développement des activités du Groupe en dehors de la zone euro constitue un élément clé de sa stratégie commerciale, son exposition aux fluctuations des taux de change pourrait augmenter. Cette expansion géographique pourrait notamment entraîner une augmentation des risques de change dollar U.S./euro.

Le Groupe est également exposé à des risques de change dollar U.S./euro du fait de l'achat de satellites et/ou des services de lancement payables en dollars U.S. Ces contrats portent sur des montants élevés (généralement supérieurs à 50 millions de dollars U.S.) dont le paiement peut être échelonné.

Les fluctuations de taux de change pourraient conduire à une augmentation du prix de la capacité et des services du Groupe lorsqu'ils sont payés en devises autres que l'euro. Ces fluctuations pourraient alors réduire la demande des clients payant en devises autres que l'euro. Même en l'absence de fluctuation de la demande, les fluctuations du taux de change pourraient avoir un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe dans la mesure où une partie de ce chiffre d'affaires est réalisée dans une devise autre que l'euro.

De plus, les clients du Groupe situés dans des pays émergents pourraient rencontrer des difficultés pour obtenir des euros ou des dollars U.S. (notamment en raison de contrôles des changes), ce qui pourrait affecter de façon significative leur capacité à payer en euros ou en dollars U.S., et ainsi exposer le Groupe à des risques de change supplémentaires.

Afin de se couvrir contre les risques liés à la fluctuation des taux de change, le Groupe utilise des ventes à termes synthétiques à barrière activante de dollars US contre euros, exercées ou non en fonction du taux de change à leur date d'expiration.

Le Groupe ne couvre pas systématiquement tous ses contrats libellés en dollar U.S.

Au 30 juin 2011, la juste valeur des opérations de couverture du risque de change du Groupe était de 1,7 million d'euros contre (10,4) millions d'euros au 30 juin 2010.

Compte tenu de l'existence d'instruments de couverture de son risque de change, le Groupe estime qu'une diminution de 10% du taux euro/dollar US aurait eu un impact non significatif sur son bénéfice net pour l'exercice clos le 30 juin 2011 et de 11 893 milliers d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Couverture du risque de taux

Le Groupe gère son exposition aux variations de taux d'intérêts par une politique de couverture de sa dette à taux variable. Afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés aux paiements des coupons à taux variable sur sa dette, le Groupe a mis en place les instruments de couverture de taux suivants :

Au titre de la couverture du crédit in fine Eutelsat Communications (arrivant à échéance en juin 2013) :

- Un Swap (payeur taux fixe / receveur taux variable) et un cap, tous deux à départs différés au mois d'avril 2008, pour deux ans (échéance avril 2010) et pour un montant notionnel de 807,5 millions d'euros ;
- Un Swap (payeur taux fixe / receveur taux variable) mis en place en septembre 2006 à départ différé au mois d'avril 2010 (échéance juin 2013) pour un montant notionnel de 1 615 millions d'euros.

Pour chacun de ces instruments successifs, les périodes d'intérêts sont des périodes de 6 mois débutant le 29 avril et le 29 octobre de chaque année civile, à l'exception de la dernière période qui ira du 29 avril 2013 au 08 juin 2013.

D'autre part, au niveau du sous-groupe Eutelsat S.A., pour couvrir le crédit syndiqué d'un montant notionnel de 1 300 millions d'euros conclu en novembre 2004, les instruments dérivés suivants en lien avec ce crédit avaient été mis en place :

- Un Swap de taux (payeur taux fixe / receveur taux variable) mis en place en novembre 2004 d'un montant notionnel de 650 millions d'euros sur sept ans (i.e. jusqu'à la maturité du crédit) résilié le 1^{er} avril 2010.

Les périodes d'intérêts étaient des périodes de trois mois débutant le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année ;

- Un Swap de taux (payeur EURIBOR trois mois / receveur d'EURIBOR un mois « Swap de base ») mis en place en novembre 2007, conclu pour une durée de six mois jusqu'au 30 juin 2008. Cette opération de Swap de taux payeur d'EURIBOR trois mois receveur d'EURIBOR un mois a été renouvelée à trois reprises :
 - o Le 11 juin 2008 pour une durée de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2008,
 - o Le 21 novembre 2008 pour une durée de 6 mois jusqu'au 30 juin 2009,
 - o Le 15 mai 2009 pour une durée d'une année jusqu'au 30 juin 2010.

Ces trois dernières opérations de Swap de base étaient combinées au Swap payeur de taux fixe destiné à la couverture du crédit in fine de 650 millions d'euros. Au titre de la ligne de crédit revolver 650 millions d'euros conclue en novembre 2004 au niveau du sous-groupe Eutelsat S.A. tirée à hauteur de 200 millions d'euros au 30 juin 2009 :

- Un Swap de taux (payeur taux fixe / receveur taux variable) mis en place en février 2007 pour un montant notionnel de 250 millions d'euros sur quatre ans jusqu'à la maturité du crédit revolving de 650 millions d'euros résilié le 1^{er} avril 2010 ;
- Un achat de cap conclu en mars 2007 contre paiement d'une prime de 2 millions d'euros pour un montant notionnel de 200 millions d'euros sur quatre ans jusqu'à maturité du crédit revolving de 650 millions d'euros.

Pour chacun de ces instruments les périodes d'intérêts étaient des périodes de 3 mois débutant le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de chaque année.

Suite au refinancement de ce crédit syndiqué le 26 mars 2010, la relation de couverture des instruments financiers s'est trouvée interrompue. Les instruments financiers sont alors devenus totalement inefficaces du fait de l'extinction du passif financier au regard d'IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Par conséquent, les variations de juste valeur accumulées dans les capitaux propres ont été constatées en compte de résultat.

Le Groupe a résilié les instruments dérivés en lien avec les crédits de 2004 encore en vigueur le 1^{er} avril 2010 contre paiement d'une soulte de 25 443 milliers d'euros pour celui couvrant le crédit *in fine* de 650 millions d'euros et de 12 572 milliers d'euros pour celui couvrant à hauteur de 250 millions d'euros la ligne de crédit revolver de 650 millions d'euros.

Au titre de la couverture partielle de la ligne de crédit revolver de 450 millions d'euros conclue en mars 2010 au niveau du sous-groupe Eutelsat S.A. et non utilisé au 30 juin 2011, l'instrument dérivé suivant a été mis en place en août 2010 :

- Un Tunnel (un achat de Cap et une vente de Floor) sur trois ans pour un montant notionnel de 100 millions d'euros.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Les périodes d'intérêts sont des périodes de 1 mois débutant le 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet et 31 août de chaque année civile.

Au 30 juin 2011, une augmentation de 10 points de base (0,10 %) du taux d'intérêt EURIBOR n'aurait pas d'impact, sur les charges financières du Groupe. Elle se traduirait par une variation de 2 938 milliers d'euros de capitaux propres, liée à la variation de juste valeur efficace des instruments de couverture qualifiés de couverture de flux de trésorerie futurs.

Bien que le Groupe mène une politique active de gestion des risques de taux, une augmentation importante des taux d'intérêts pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. Le Groupe minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en acquérant des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées. Au 30 juin 2011, le syndicat bancaire d'Eutelsat Communications comprend 39 prêteurs et celui d'Eutelsat S.A. en comporte 4.

En cas de défaillance d'un des prêteurs sur la partie crédit in fine des facilités, le Groupe conserve la totalité des montants alloués à l'origine. En cas de défaillance d'une contrepartie sur la partie revolving d'une facilité, le montant obtenu peut être inférieur au montant total demandé. Dans ce cas, le Groupe peut effectuer un (des) tirage (s) supplémentaire (s) auprès des autres contreparties afin d'obtenir le montant complémentaire nécessaire pour atteindre le montant total du tirage demandé.

Le Groupe n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat.

Risque de liquidité

Au 30 juin 2011, la trésorerie disponible s'élève à près de 136,9 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 750 millions d'euros de lignes de crédit bancaires inutilisées à cette date. Le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif.

Au 30 juin 2011, le Groupe respectait l'ensemble des ratios financiers (*covenants*) imposés par ses différentes lignes de crédit.

Le Groupe gère le risque de liquidité en utilisant un outil lui permettant de suivre et de gérer ses besoins et liquidités récurrents. Cet outil tient compte de la maturité des investissements financiers, des actifs financiers et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires *in fine*, de lignes de crédit bancaire revolver et de contrats de location de satellites.

La dette du Groupe arrive à échéance pour 63% en juin 2013, pour 37% en mars 2017.

6.8 LITIGES

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges. Les charges pouvant en découler, estimées probables par la société et ses conseils, ont fait l'objet de provisions jugées suffisantes pour couvrir les risques encourus.

Eutelsat a engagé, le 6 avril 2011, une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de Commerce Internationale à l'encontre de Deutsche Telekom et Media Broadcast pour faire valoir ses droits à la position 28.5° Est. Les droits d'usage de certaines fréquences à cette position orbitale sont actuellement exploités par Eutelsat dans le cadre d'un accord datant de juin 1999 avec Deutsche Telekom dont l'activité satellitaire a depuis été transférée à Media Broadcast. A ce stade, le Groupe ne s'attend pas à un impact significatif sur sa situation financière.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

7 COMPTES ANNUELS CLOS AU 30 JUIN 2011- INFORMATIONS FINANCIERES

7.1 PRINCIPES COMPTABLES ET FINANCIERS

Les comptes annuels au 30 juin 2011 sont établis en conformité avec les dispositions de Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base de (i) la continuité de l'exploitation, (ii) l'indépendance des exercices, (iii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iv) conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

7.2 ACTIVITE ET EVENEMENTS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La Société a un rôle de holding : son rôle est donc le pilotage financier et stratégique du Groupe Eutelsat et la société n'a pas d'activité opérationnelle autre.

7.3 EXTRAITS DU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DE LA SOCIETE AU 30 JUIN 2011

Le détail du Bilan et du Compte de résultat de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2011 est présenté dans les comptes annuels en annexe 2 au présent rapport.

7.3.1 Bilan simplifié au 30 juin 2011 Comptes annuels

ACTIF		
(En milliers d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2011
Immobilisations financières	2 442 980	2 445 427
Total de l'actif à long terme	2 442 980	2 445 427
Total de l'actif circulant	41 534	72 084
TOTAL ACTIF	2 492 825	2 522 675
PASSIF		
	30 juin 2010	30 juin 2011
Capital social (220 113 982 actions ordinaires d'un nominal de 1 euro par action au 30 juin 2011)	220 114	220 114
Primes liées au capital	497 128	453 214
Réserve légale	6 225	12 783
Report à nouveau	128	1 770
Résultat de l'exercice	131 159	314 225
Total des capitaux propres	854 955	1 002 401
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 628 044	1 476 881
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Total des dettes financières	1 628 044	1 476 881
Total des dettes d'exploitation	9 568	42 507
TOTAL PASSIF	2 492 825	2 522 675

Au 30 juin 2011, les immobilisations financières se composent essentiellement des éléments suivants :

- Titres de participations, soient 500 000 actions d'Eutelsat Communications Finance SAS pour un montant de 2 401,4 millions d'euros et 7 248 478 actions d'Eutelsat S.A. pour un montant total de 39,2 millions d'euros ;
- Les actions de la Société auto-détenues au 30 juin 2011 dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec Exane BNP PARIBAS correspondent à 44 516 actions, pour un montant de 1 348 milliers d'euros. (A compter

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

du 26 avril 2011, les moyens du contrat de liquidité confié par la société EUTELSAT Communications à la société EXANE BNP PARIBAS, ont fait l'objet d'un apport complémentaire de 2 300 000 euros).

Au niveau du Groupe, l'ensemble des opérations de distribution de primes d'émission a été qualifié comptablement de remboursement d'apport. Elles ont été comptabilisées en minoration de la valeur des titres dans la mesure où dès la mise en place de la structure juridique du Groupe, il a été prévu de comptabiliser la majeure partie des apports en prime d'émission afin de faciliter la remontée des liquidités vers la société de tête du Groupe, indépendamment de l'existence de bénéfices comptables distribuables dans les filiales du Groupe, par le biais de distribution de primes d'émission. Ces opérations sont décrites en détail dans la note 3 des comptes annuels en annexe 2.

L'évolution des capitaux propres au cours de l'exercice est décrite en détail dans la note 7 des comptes annuels en annexe 2.

De plus amples informations concernant les opérations de financement de la Société sont données dans la note 8 – Endettement des comptes annuels en annexe 2 et dans la section 6.7.1 du présent rapport ci-dessus.

7.3.2 Compte de résultat simplifié au 30 juin 2011-Comptes annuels

(En milliers d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2011
Chiffre d'affaires.....	903	1 702
Reprise de provisions et transferts de charges	310	1 614
Total des produits d'exploitation	1 213	3 317
Autres achats et charges externes	5 911	6 121
Impôts, taxes et versements assimilés	54	46
Salaires et traitements.....	1 430	716
Total des charges d'exploitation	11 932	13 542
Résultat d'exploitation	(10 719)	(10 226)
Produits financiers	172 698	372 857
Charges financières.....	55 115	80 884
Résultat financier	117 582	291 973
Résultat exceptionnel.....	429	35
RESULTAT NET	131 159	314 225

Le résultat net de la Société se traduit par un profit de 314,2 millions d'euros. Cette amélioration résulte principalement de l'augmentation des produits financiers liée à l'acompte sur dividende de 160 millions d'euros reçus d'Eutelsat Communications Finance S.A., qui a permis de rembourser par anticipation 150 millions d'euros sur le crédit de refinancement d'Eutelsat Communications S.A.

8 OBJECTIFS DU GROUPE

Les perspectives à court et moyen terme du Groupe reflètent l'entrée dans une nouvelle phase de son plan d'expansion avec l'entrée en service de capacité additionnelle visant les marchés à forte croissance au deuxième trimestre de l'exercice en cours. En conséquence, la croissance du chiffre d'affaires devrait être modérée au premier semestre de l'année en cours et s'accélérer au deuxième semestre et sur les deux années suivantes.

Perspective de croissance à moyen-terme supérieure à celle du marché

Le Groupe vise, désormais un chiffre d'affaire supérieur à 1 235 millions d'euros pour l'année en cours, avec une accélération de la croissance permettant de réaliser une croissance annuelle pondérée moyenne du chiffre d'affaires supérieure à 7% jusqu'en 2014. Cette augmentation est cohérente avec l'accroissement d'environ 20% de la capacité de la flotte tel que le prévoit pour cette même période le plan d'investissements décrit précédemment.

Objectif de rentabilité élevée

Nous prévoyons un EBITDA supérieur à 955 millions d'euros pour l'exercice en cours et maintenons notre objectif de marge d'EBITDA supérieur à 77% pour la période 2011-2014.

Politique active et ciblée d'investissements

Afin de tirer pleinement parti de son positionnement privilégié en Europe occidentale et sur les marchés en forte croissance, le Groupe entend poursuivre une politique active et ciblée d'investissements. Il y consacrera en moyenne 550 millions d'euros par an sur la période allant de juillet 2011 à juin 2014. L'augmentation par rapport à notre objectif antérieur est principalement liée à la commande d'EUTELSAT 3B pour développer la position 3°Est ainsi que d'autres projets de développement à l'étude.

Une structure financière solide

Eutelsat Communications entend maintenir une structure financière solide, avec un ratio d'endettement net rapporté à l'EBITDA inférieur à 3,5x, afin de conserver les notes attribuées par les agences de notation de crédit Moody's et Standard & Poor's qui se situent dans la « catégorie d'investissement » (*Investment Grade*).

Une politique de rémunération attrayante pour les actionnaires

Le Groupe continuera à associer ses actionnaires à son développement en leur distribuant chaque année de 50% à 75% de son Résultat Net Attribuable au Groupe pour les exercices 2012-2014.

* * *
* *

Ces objectifs reposent notamment sur les hypothèses suivantes : (i) lancement et mise en service réussis et selon le calendrier considéré par le Groupe des 7 satellites en cours d'approvisionnement sur chacune des années de la période, (ii) poursuite d'une croissance de la demande satellitaire en Europe occidentale et dans les marchés en forte croissance à des conditions tarifaires satisfaisantes, (iii) maintien de la capacité opérationnelle existante de la flotte du Groupe, (iv) absence de tout incident concernant l'un des satellites en orbite, (v) poursuite d'une politique de maîtrise des coûts opérationnels et de leur évolution, (vi) maintien des conditions générales du marché de l'assurance spatiale et de l'industrie spatiale (vii) développement d'une demande soutenue pour des services d'accès Internet haut débit, en particulier pour le grand public.

Les objectifs, déclarations et informations prospectives résumés ci-dessus sont notamment fondés sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par Eutelsat Communications à la date du présent rapport.

Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdits objectifs, déclarations et informations prospectives, pourraient s'avérer erronés ou ne pas se réaliser, et sont

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire.

En outre, certaines de ces données, hypothèses et estimations émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes sociaux d'Eutelsat Communications, qui pourraient évoluer ou être modifiées dans le futur. De plus, la réalisation de certains risques décrits dans le chapitre « Principaux Risques » ci-après pourrait avoir un impact défavorable sur les activités du Groupe et sur la réalisation des objectifs, déclarations et informations prospectives énoncés ci-dessus.

9.1 ABSENCE DE CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons que la Société a été introduite en Bourse le 2 décembre 2005 et qu'à cette date, aucun des actionnaires de notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens de l'article L. 233.3 du Code de commerce.

Les différentes modifications intervenues dans la composition du capital de notre Société au cours des exercices antérieurs et du présent exercice n'ont pas eu pour effet de modifier cette situation.

Les principaux actionnaires de notre Groupe sont représentés au sein du Conseil d'administration de notre Société. Il s'agit d'Abertis Telecom, détenant 31,36 % de notre capital, ainsi que du Fonds Stratégique d'Investissement ("FSI") détenant 25,62 % de notre capital au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2011, aucun des actionnaires de notre Société n'en détenait directement ou indirectement, seul ou conjointement, le contrôle au sens des articles L. 233.3 et suivants du Code de commerce.

Conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires en matière de dépôt obligatoire d'une offre publique sur un marché réglementé, Abertis Telecom, a déclaré le 10 février 2011 à l'AMF se prévaloir de la clause dite "de grand-père" autorisant les personnes qui détenaient, au 1er janvier 2010, une participation comprise entre 30% et le tiers du capital ou des droits de vote d'une société admise sur NYSE Euronext Paris, à continuer de bénéficier de l'ancien seuil du tiers, sans limitation de durée.

9.2 DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL

Nous vous rappelons, en application des dispositions légales et réglementaires (articles L. 225-51-1, R. 225-26 et R. 225-27 du Code de commerce) que le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 10 novembre 2009, d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Monsieur Michel de Rosen assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société, Monsieur Giuliano Berretta étant Président du Conseil d'administration et ce, jusqu'à l'échéance de son mandat d'administrateur.

9.3 LES MODIFICATIONS INTERVENUES AU SEIN DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'administration a été modifiée au cours de l'exercice

- Le Fonds Stratégique d'Investissement, représenté par Monsieur Thomas Devedjian, a été coopté par le Conseil d'administration du 17 février 2011 en remplacement de CDC Infrastructure, démissionnaire en raison de l'apport fait par cette dernière, au cours de l'exercice précédent, de la totalité de sa participation dans la Société au Fonds Stratégique d'Investissement ;
- La société Abertis Telecom, représentée par Madame Marta Casas Caba, a été cooptée par le Conseil d'administration du 27 mai 2011 en remplacement de Monsieur Carlos Espinós Gómez, démissionnaire en raison de sa nomination aux fonctions de Directeur général du groupe espagnol Hispasat S.A.

Les ratifications de ces deux cooptations seront soumises à la prochaine Assemblée générale statuant à titre ordinaire, convoquée le 8 novembre 2011.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

La composition de notre Conseil d'Administration au 30 juin 2011 est rappelée dans le tableau ci-dessous.

Nom	Date de nomination/cooptation	Fin de mandat
Giuliano BERRETTA*	31/08/2005	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011
Michel de ROSEN	09/11/2009	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015
Jean-Luc ARCHAMBAULT**	10/05/2007	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011
Bertrand MABILLE	10/05/2007	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011
FSI, représenté par Monsieur Thomas DEVEDJIAN** ***	17/02/2011	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011
Francisco REYNES	22/06/2010	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011
Tobías MARTÍNEZ GIMENO**	23/01/2007	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011
Andrea LUMINARI**	23/01/2007	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011
Abertis Telecom représentée par Madame Marta CASAS CABA** ***	27/05/2011	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011
Lord John BIRT	10/11/2006	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2012
Olivier ROZENFELD	09/11/2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016
Carole PIWNICA	09/11/2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016

* Le mandat de Monsieur Giuliano Berretta, en qualité d'administrateur et de Président du Conseil, viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011

** Les mandats de Messieurs Jean-Luc Archambault, Andrea Luminari, Tobias Martinez Gimeno, ainsi que du Fonds Stratégique d'Investissement et d'Abertis Telecom viendront également à échéance à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011 ;

*** La société CDC Infrastructure représentée par Jean Bensaïd a démissionné de ses fonctions d'administrateur au sein de la Société le 17 février 2011, le Fonds Stratégique d'Investissement, représenté par Thomas Devedjian, a été coopté en remplacement pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Carlos Espinós Gómez a démissionné de ses fonctions d'administrateur au sein de la Société le 27 mai 2011, la société Abertis Telecom, représentée par Marta Casas Caba a été cooptée en remplacement pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

En application des dispositions de la Lettre-Accord intervenue entre notre Société et Eutelsat IGO et des Statuts de notre Société, le Secrétaire Exécutif d'Eutelsat IGO siège en qualité de Censeur au sein du Conseil d'administration.

Enfin, dans le cadre d'une politique de renforcement du dialogue social au sein du Groupe, notre Société avait conclu un accord avec le Comité d'Entreprise de notre filiale opérationnelle Eutelsat S.A. au cours d'un exercice antérieur. A ce titre, les deux représentants du Comité d'Entreprise d'Eutelsat S.A. auprès du Conseil d'Administration d'Eutelsat S.A., sont ainsi invités à participer aux réunions du Conseil d'Administration de notre Société et disposent de la même information que les administrateurs de notre Société.

9.4 LA MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est en charge, notamment en application des dispositions de l'article L. 225.35 du Code de commerce, de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément réservés aux Assemblées générales d'actionnaires, le Conseil d'administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société ou du Groupe Eutelsat.

À noter qu'en sus des pouvoirs prévus par la loi et en application des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, un certain nombre de décisions stratégiques ou engagements sont soumis à l'accord préalable du Conseil d'administration limitant ainsi les pouvoirs du Directeur général.

Ces décisions peuvent être regroupées selon la classification suivante :

Opérations affectant la Société : Toute opération se traduisant par une modification significative du capital de la Société ou par une proposition de modification des Statuts de la Société est soumise à l'accord préalable du Conseil d'administration. Toute offre d'achat de sociétés tierces, dont le paiement est prévu en actions de la Société, tout usage des actions de la Société dans le cadre d'opérations d'acquisition, ainsi que tout prospectus, ou tout document, destiné à des investisseurs actuels ou potentiels est également soumise à l'autorisation du Conseil d'administration.

Opérations stratégiques : L'approbation du Plan Stratégique à 5 ans du Groupe, ainsi que toute opération ou fusion affectant substantiellement la structure de la Société ou sa stratégie est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Il en est de même pour toute opération d'achat ou d'investissement dans le capital d'une société tierce au-delà d'un montant de 50 millions d'euros, dans le cas où cette opération a été prévue dans le Plan Stratégique à 5 ans ou le Plan d'Investissement Annuel, ou de 25 millions d'euros, dans le cas où elle n'a pas été prévue dans le Plan Stratégique à 5 ans ou le Plan d'Investissement Annuel.

Investissements et engagements financiers : L'approbation du Budget Annuel consolidé du Groupe est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration au début de chaque exercice. Par ailleurs, toutes les dépenses d'investissement d'un montant supérieur à 50 millions d'euros, dans le cas où cette opération a été prévue dans le Budget Annuel du Groupe ou dans le Plan Stratégique, ou de 25 millions d'euros, dans le cas où elle n'a pas été prévue dans le Budget Annuel du Groupe, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration. En outre tout emprunt, contrat de crédit, de financement ou de refinancement non expressément prévu dans le Budget Annuel du Groupe, dans la mesure où l'endettement visé est supérieur à 50 millions d'euros est soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. Enfin, toute décision de cession ou de prêt d'actifs par la Société (autres que les contrats d'allocation de capacité avec les clients) ou de toute autre forme de transfert d'actifs, non expressément prévue dans le Budget Annuel du Groupe d'un montant supérieur à 50 millions d'euros est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Comptes semestriels et annuels : Les comptes semestriels annuels et les comptes consolidés, sont arrêtés par le Conseil d'administration et soumis à l'Assemblée générale des actionnaires comme l'est par ailleurs le processus de sélection, de nomination, de renouvellement ou de révocation des commissaires aux comptes.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 232.2 du Code de commerce, le Conseil d'administration arrête au plus tard au mois d'octobre et au mois d'avril de chaque exercice les documents de gestion prévisionnelle concernant la Société.

Direction Générale du Groupe : L'accord préalable du Conseil d'administration est requis pour toute embauche ou licenciement d'un cadre du Groupe dont la rémunération est dans les six plus élevées du Groupe.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

9.5 LES COMITES OU GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux de trois comités: le Comité d'Audit, le Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations et le Comité Stratégie et Investissements. Les missions de chacun de ces trois comités ont été déterminées par votre Conseil le 9 novembre 2010.

Le rapport du président du Conseil d'administration en application de l'article L.225-37 du Code du commerce figure en Annexe 5 du présent rapport.

9.6 JETONS DE PRESENCE VERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 modifiant la loi n 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, il nous appartient de vous informer du montant global des rémunérations (y compris avantages en nature) versées aux membres des organes sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 (Voir les annexes des états financiers consolidés pour de plus amples informations).

L'Assemblée générale des actionnaires du 9 novembre 2010 a fixé à 855 000 euros le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions des comités spécialisés du Conseil au titre de l'exercice 2010-2011, ainsi que pour tout exercice ultérieur jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée.

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs est fonction (i) de leur assiduité aux réunions du Conseil et, pour le calcul des plafonds seulement, de leur qualité de Président du Conseil ou de comités s'ils sont également indépendants, et de la durée d'exercice de leur fonctions au sein de la Société au-delà de 2 ans et (ii) des missions ou charges particulières qu'ils remplissent au titre de leur appartenance dans les différents Comités ou groupe de travail du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 22 juin 2010, a décidé de porter le montant des jetons de présence et de plafond pour chaque administrateur et membre de comité à 75 000 euros pour le Président, 50 000 euros pour un administrateur et 20 000 euros pour la participation à un comité, et a par ailleurs décidé:

- de porter à 30 000 euros le montant des jetons de présence dû aux présidents de comités, si ces derniers sont administrateurs indépendants ; et
- d'augmenter forfaitairement de 20 000 euros le montant des jetons de présence dû à tout administrateur indépendant, cette augmentation forfaitaire s'appliquant de manière discrétionnaire en tant que prime de fidélité à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la ratification de la nomination par l'Assemblée générale.

Le montant total brut des jetons de présence versés aux mandataires sociaux non dirigeants de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011 par la Société et les sociétés qu'elle contrôle s'est élevé à 734 000 euros.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Le tableau ci-dessous retrace les montants bruts perçus par les administrateurs en fonction à la clôture du présent exercice, au cours des quatre derniers exercices :

Membres du Conseil d'Administration	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
G. Berretta, Président du Conseil d'Administration	50 000	50 000	72 500	97 500
M. de Rosen, Directeur Général et Administrateur ²²	NA	NA	0	0
B. Mabile, Administrateur	50 000€	50 000€	60 000	67 000
J.L. Archambault, Administrateur	70 000€	70 000€	70 000	66 000
Lord J. Birt, Administrateur	52 500€	52 500€	80 000	121 000
ABERTIS Telecom représenté par Marta Casas Caba ²³	NA	NA	NA	0
A. Luminari, Administrateur	37 500 €	37 500 €	50 000	67 000
T. Martínez Gimeno, Administrateur	51 000€	52 500€	70 000	51 000
F. Reynes, Administrateur ²⁴	NA	NA	NA	35 000
O. Rozenfeld, Administrateur ²⁵	NA	NA	NA	43 000
FSI, représenté par T. Devedjian ²⁶	NA	NA	NA	14 000
C. Piwnica, Administrateur	NA	NA	NA	56 000

9.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTES SOCIETES FRANÇAISES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2011

Nom, prénom	Mandat	Autres mandats et fonctions exercées par l'administrateur en dehors et au sein du Groupe
Giuliano Berretta Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration Eutelsat S.A. Administrateur unique d'Eutelsat Italia S.r.l Administrateur de Palladio Finanzaria
Michel de Rosen	Directeur général et	Directeur général et administrateur d'Eutelsat S.A. Administrateur de Skylogic SpA

²² M. de Rosen a renoncé à la perception de ses jetons de présence pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011

²³ La société Abertis Telecom, représentée par Madame Marta Casas Caba, a été cooptée par le Conseil d'administration du 27 mai 2011 en remplacement de Monsieur Carlos Espinós Gómez

²⁴ Coopté par le Conseil d'Administration du 22 juin 2010

²⁵ Coopté par le Conseil d'Administration du 22 juin 2010

²⁶ Le Fonds Stratégique d'Investissement, représenté par Monsieur Thomas Devedjian, a été coopté par le Conseil d'administration du 17 février 2011 en remplacement de CDC Infrastructure

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

<p>Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Président d'Eutelsat Inc. Représentant d'Eutelsat S.A., Président d'Eutelsat VAS S.A.S. Administrateur d'Hispasat S.A. Administrateur de Solaris Mobile Ltd Administrateur d'ABB Ltd</p>
<p>Jean-Luc Archambault Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Administrateur d'Eutelsat S.A. et Président de Lysios SAS</p>

<p>FSI, (Fonds Stratégique d'Investissement) 56, rue de Lille 75007 Paris représentée par Thomas Devedjian</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Administrateur d'Eutelsat S.A. Membre du comité de supervision de HIME</p>
<p>Lord John Birt Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Directeur non exécutif d'Infinis Président de Paypal Europe Consultant pour Terra Firma Membre de la Chambre des Lords</p>
<p>ABERTIS Telecom Edificio B Avgda del Parc Logistic 12- 2008040 Barcelone Espagne représentée par Marta Casas Caba</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Administrateur d'Eutelsat S.A. Vice-Secrétaire général d'Abertis Secrétaire du Comité d'Audit d'Abertis Administrateur de TBI Plc Administrateur de Sevisur Logistica, S.A. Secrétaire du Conseil d'administration de Autopista Vasco Aragonesa, S.A. Vice-secrétaire du Conseil d'administration de Autopistas Concessionara Espanola, S.A. Vice-secrétaire du Conseil d'administration de Autopistas Aumar, S.A. Concesionara des Estado Vice-secrétaire du Conseil d'administration de Iberica de Autopistas, S.A.C.E.</p>
<p>Andrea Luminari, Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Administrateur d'Eutelsat S.A. Directeur du Développement stratégique d'Abertis Telecom Administrateur d'Hispasat S.A.</p>

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

<p>Bertrand Mabille, Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Administrateur d'Eutelsat S.A. Directeur général de CWT France Représentant de Carlson Wagonlit Travel France, Président de Carlson Wagonlit Distribution Représentant de Carlson Wagonlit Travel France, Président de Carlson Wagonlit Meetings and Events Président de SETA (forum Voyages) Administrateur de So Ouat Membre du Conseil de Surveillance de Cofitel</p>
<p>Tobias Martinez Gimeno, Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Administrateur d'Eutelsat S.A. Directeur général d'Abertis Telecom</p>
<p>Francisco Reynes Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Administrateur d'Eutelsat S.A. Directeur général d'Abertis Administrateur de SANEF Administrateur de Hispasat Administrateur d'Avasa</p>
<p>Olivier Rozenfeld Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Administrateur d'ILIAD Administrateur de OpenERP (Belgique)</p>
<p>Carole Piwnica Eutelsat Communications 70, rue Balard 75015 Paris</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Directrice Générale de Naxos UK Administrateur, membre du Comité des rémunérations et Présidente du Comité "Responsabilité sociale" de Aviva plc Administrateur de Sanofi Administrateur de Louis Delhaize Administrateur d'Amyris Inc.</p>
<p>Christian Roisse</p>	<p>Censeur</p>	<p>Censeur d'Eutelsat S.A.</p>

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

9.8 INFORMATIONS CONCERNANT LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

9.8.1 Tableau de synthèse

Le tableau suivant présente les rémunérations perçues par les membres de la direction au cours des exercices 2008-2009 clos le 30 juin 2009, 2009-2010 clos le 30 juin 2010 et 2010-2011 clos le 30 juin 2011.

Nom et fonction	Exercice	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Total
M. de Rosen Directeur Général	2008-2009	M. de Rosen n'était pas mandataire social au cours de cet exercice				
	2009-2010	400 000	na	na	na	400 000
	2010-2011	400 000	296 000	na	na	696 000
G. Berretta Président	2008-2009	550 000	865 676	50 000	4 949	1 470 625
	2009-2010	402 227	1 681 977	72 500	1 749	2 158 453
	2010-2011	225 000	na	97 500	na	322 500
J-P. Brillaud Directeur Général délégué	2008-2009	311 720	257 957	na	6 708	576 385
	2009-2010	312 502	255 663	na	7 250	575 415
	2010-2011	312 976	251 833	na	7 582	572 391

9.8.2 Éléments de détermination de la rémunération fixe

Le montant de la rémunération fixe de M. de Rosen au cours de l'exercice 2010-2011 correspond à la rémunération de son mandat social en qualité de Directeur Général de la Société Eutelsat Communications. M. de Rosen n'a par ailleurs perçu aucune autre rémunération du Groupe Eutelsat Communications.

La rémunération totale perçue par M. Berretta au cours de l'exercice 2010-2011 correspond à sa rémunération en qualité de Président d'Eutelsat Communications et de Président de la Société Eutelsat Italia. M. Berretta n'a perçu aucune autre rémunération au titre de ses fonctions chez Eutelsat S.A.

Le montant de la rémunération fixe de M. Brillaud au cours de l'exercice 2010-2011 correspond au montant total de la rémunération versée par Eutelsat S.A. à M. Brillaud, au titre de son contrat de travail avec Eutelsat S.A.. M. Brillaud n'a par ailleurs perçu aucune rémunération au titre de son mandat social dans Eutelsat Communications et dans Eutelsat S.A.

La part variable de la rémunération des mandataires sociaux du Groupe sera déterminée par le Conseil d'administration tenu au jour de l'approbation du présent rapport et sera versée au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2011-2012.

La présentation de la rémunération des mandataires sociaux selon le format recommandé par le rapport AFEP-MEDEF est en annexe au présent rapport

9.8.3 Éléments de détermination de la rémunération variable

Conformément aux recommandations AFEP-MEDEF, la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs prédéterminés.

La partie variable de la rémunération de M. de Rosen au cours de l'exercice 2010-2011 est composée :

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

- d'une prime dont le montant varie en fonction d'objectifs à atteindre qui tiennent compte des performances de la société par référence à des indicateurs financiers prédéterminés et d'objectifs qualitatifs. Le montant de cette prime s'est ainsi élevé à 296 000 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 et a été versé au cours du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2011 ;

La partie variable de la rémunération de M. Brillaud au cours de l'exercice 2010-2011 est composée :

- d'une prime dont le montant varie en fonction d'objectifs à atteindre qui tiennent compte des performances de la société par référence à des indicateurs financiers prédéterminés. Le montant de cette prime s'est ainsi élevé à 166 774 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 et a été versé au cours du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2011 ;
- d'une prime sur objectifs qualitatifs d'un montant variable, qui s'est élevée à 59 850 euros au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010 et versée au cours du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2011 ;
- d'un montant de à 25 209 euros versé au titre de la participation et de l'intéressement pour l'exercice clos le 30 juin 2010.

Monsieur Berretta n'a pas reçu de rémunération variable au cours de l'exercice 2010-2011.

Les montants de la part variable des mandataires au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011 seront déterminés par un Conseil d'administration, sur la base d'une recommandation du Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations et seront versés au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2011-2012.

9.8.4 Éléments de rémunération et avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de ou postérieurement à la cessation des fonctions des dirigeants du Groupe

Le Groupe cotise à un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et additif (retraite article 39) pour certains de ses mandataires sociaux correspondant à 12% de leur rémunération fixe et dont le bénéfice est conditionné par leur départ en retraite. L'engagement à ce titre a fait l'objet d'une dotation aux provisions pour pension.

9.8.5 Options de souscription ou d'achat d'actions ou Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la Société au cours des exercices clos les 30 juin 2009, 2010 et 2011.

Plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 27 mai 2007

Le Conseil d'administration de la Société du 27 mai 2009, sur la base d'une recommandation du Comité de Gouvernance, de Sélection et des Rémunérations, avait attribué définitivement à M. Berretta, Président-Directeur Général et à M. Brillaud, Directeur Général délégué, respectivement 30 000 et 10 000 actions conformément aux dispositions du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions en date du 10 mai 2007.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197 du Code de commerce, ces actions ne seront disponibles qu'à l'expiration d'une période de conservation de deux ans.

Plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 25 juillet 2007

En application de la délégation de pouvoir consentie par l'Assemblée Générale des actionnaires, le Conseil d'administration en date du 25 juillet 2007 avait décidé d'attribuer 474 831 actions gratuites à l'ensemble du personnel du Groupe Eutelsat.

Nous vous rappelons également que l'attribution définitive des actions visées dans ce programme était soumise à plusieurs conditions rappelées ci-après. D'une part, une condition de présence de deux ans et un engagement de conservation de deux ans supplémentaires à compter de la date d'attribution définitive par les bénéficiaires et, d'autre part à des conditions de performance, à savoir pour moitié de cette attribution à un objectif d'EBITDA consolidé révisé annuellement et pour le solde à un objectif de progression absolue d'au moins 20% du cours de bourse de l'action de la Société sur une période de deux ans.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

La condition de performance annuelle a été atteinte respectivement au 30 juin 2008 et 30 juin 2009. En revanche, la condition d'objectif de cours de bourse n'a pas été atteinte à l'échéance du plan. Par suite, le Conseil d'administration en date du 30 juillet 2009 a décidé, à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, de l'attribution définitive de 310 017 actions à 439 salariés et cadres (incluant les mandataires sociaux) du Groupe Eutelsat.

Au titre de ce plan, 38 216 actions ont été attribuées à M. Berretta et 12 996 à M. Brillaud.

Plan d'Attribution Gratuite d'Actions du 1^{er} février 2010

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 1^{er} février 2010, un programme d'attribution gratuite d'actions bénéficiant à l'ensemble des salariés du Groupe Eutelsat y compris les mandataires sociaux, pour un nombre maximum de 700 000 actions et a décidé que cette attribution se ferait par voie de distribution d'actions existantes préalablement rachetées. Une condition de présence des bénéficiaires d'une durée de trois ans à compter de cette date est requise et les actions devront en outre être conservées pendant deux années à l'issue de la période d'acquisition définitive des dites actions.

Les caractéristiques de ce plan sont les suivantes :

- D'une part, l'attribution de 600 actions par bénéficiaire est subordonnée à la réalisation d'objectifs de performance sur trois exercices se terminant le 30 juin 2012, dont à hauteur de 50% un objectif d'EBITDA cumulé et à hauteur de 50% un objectif de ROCE moyen,
- D'autre part, l'attribution de 368 200 actions aux managers et mandataires sociaux est subordonnée à l'atteinte sur les trois mêmes exercices pour 25% d'un objectif d'EBITDA cumulé, pour 25% d'un objectif de ROCE moyen, pour 25% d'un objectif d'EPS cumulé et pour 25% d'un objectif de TSR sur la période définie.

Les performances définies sont celles basées sur les états financiers consolidés du Groupe.

Au 30 juin 2011, 554 salariés du Groupe remplissent les conditions d'éligibilité pour percevoir un minimum de 600 actions de la Société.

Vous trouverez ci après les informations relatives aux plans attributions gratuites d'actions au bénéfice des mandataires sociaux du Groupe en cours au 30 juin 2011 :

NOM	Prénom	Nombre d'actions
DE ROSEN	Michel	66 952
BRILLAUD	Jean-Paul	36 122

A la date d'arrêté du présent rapport, aucune autre attribution n'a été faite par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

9.9 INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL DE LA SOCIETE

9.9.1 Information concernant la composition du capital de la Société

Nous vous informons que sur la base des informations portées à notre connaissance les principaux actionnaires de la Société sont les suivants au 30 juin 2011 :

Actionnaire	% des droits de vote	% des actions
ABERTIS TELECOM	31,36	31,36
Fonds Stratégique d'Investissement SA	25,62	25,62
Public ²⁷	43,02	43,02

9.9.2 Information concernant des franchissements de seuils ou un changement de contrôle de la Société

Nous vous informons qu'à notre connaissance, aucun actionnaire, agissant seul ou de concert, ne détient plus de 50% des actions ayant droit de vote de la Société, et aucun actionnaire, agissant seul ou de concert, ne contrôle la Société au sens des dispositions des articles L 233 et suivants du Code de commerce.

Nous vous informons qu'en application des dispositions de l'article 12 de nos Statuts, nous avons été notifiés et le Conseil d'administration informé des franchissements de seuils statutaires suivants :

10 novembre 2010	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par AMUNDI, Société Générale Gestion et Etoile Gestion., avec la détention de 2 259 896 actions, soit 1,03% du capital de la Société
16 novembre 2010	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par UBS Investment bank, avec la détention de 1 075 684 actions soit 0,49% du capital de la Société
30 novembre 2010	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par GLG Partners LP, avec la détention de 2 028 230 actions soit 0,92% du capital de la Société
8 décembre 2010	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 5% en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Blackrock Inc.. avec la détention de 11 376 630 actions, soit 5,17% du capital de la Société
8 décembre 2010	Notification du franchissement à la hausse du seuil de 2%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Norges Bank Investment Management, avec la détention de 4 419 829 actions soit 2,01% du capital de la Société
21 janvier 2011	Notification du franchissement à la baisse du seuil de 2%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Threadneedle Asset Management Holdings Ltd, avec la détention de 4 288 082 actions soit 1,948% du capital de la Société
15 février 2011	Notification du franchissement à la baisse du seuil de 2%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Norges Bank Investment Management, avec la détention de 4 214 194 actions soit 1,91 % du capital de la Société

²⁷ Y compris salariés et dirigeants pour 0,70 % soit 1 544 603 actions

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

23 février 2011	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 5%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Franklin Resources Inc., avec la détention de 11 034 280 actions soit 5,0130% du capital de la Société
18 mars 2011	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 5%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Blackrock Inc., avec la détention de 10 991 320 actions soit 4,99% du capital de la Société
26 avril 2011	Notification du franchissement du seuil à la hausse statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par UBS AG, avec la détention de 2 254 697 actions soit 1,02% du capital de la Société
27 avril 2011	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Amundi Asset Management, avec la détention de 854 597 actions soit 0,39% du capital de la Société
02 mai 2011	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 1%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par UBS AG, avec la détention de 847 296 actions soit 0,38% du capital de la Société
03 mai 2011	Notification du franchissement à la hausse du seuil statutaire de 5%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Blackrock Inc., avec la détention de 11 046 243 actions soit 5,02% du capital de la Société
30 mai 2011	Notification du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 5%, en termes de capital et des droits de vote de la Société, par Blackrock Inc., avec la détention de 10 967 006 actions soit 4,98% du capital de la Société

A la date du présent rapport, nous n'avons pas été notifiés d'autres franchissements, à la hausse ou à la baisse, des seuils légaux ou statutaires dans le capital de notre Société.

9.9.3 Restrictions concernant la cession d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société

Aucune restriction à la cession d'actions ou de titres donnant accès au capital de notre Société n'est applicable au 30 juin 2011, à l'exception des restrictions ou interdictions d'acquisition/cession de nos titres expressément visées dans le Code de conduite et destinées à prévenir les manquements d'initiés.

Ce Code de conduite est applicable aux membres des organes ou comités de direction des sociétés du Groupe et à certains salariés de directions et départements identifiés comme "sensibles" et susceptibles d'obtenir ou de disposer d'informations privilégiées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou de leurs responsabilités, que ce soit à titre permanent ou occasionnel.

Le Code de conduite définit en outre des périodes de clôture, pendant lesquelles aucune opération sur les titres de la Société ne doit être réalisée (sauf cas particuliers limitativement énumérés), et ce, même en l'absence de détention d'une information privilégiée. Le Conseil d'administration de la Société tenu le 22 juin 2011 a décidé de réduire la durée des périodes de clôture, dont le point de départ était initialement fixé à 30 jours avant la publication des résultats annuels, semestriels ou trimestriels, pour la porter à 15 jours avant la publication s'agissant des résultats trimestriels, et ce, conformément à la Recommandation de l'AMF n°2010-07 relative à la prévention des manquements d'initiés.

Le Conseil d'administration a également décidé le 22 juin 2011 de constituer un Comité de déontologie, composé de trois membres : le Directeur financier, le Directeur des affaires juridiques et le Directeur des ressources humaines, conformément à la Recommandation AMF précitée. Le Conseil a expressément prévu que la consultation de ce Comité serait facultative, rappelant que la décision d'intervenir ou non sur les titres de la Société resterait en tout état de cause de la seule responsabilité de la personne concernée.

9.9.4 Opérations ayant affecté le capital au cours de l'exercice

9.9.4.1 Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite d'actions

Aucune augmentation de capital à la suite d'attributions gratuites d'actions n'a eu lieu au cours de l'exercice.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

9.9.4.2 Concernant les options de souscriptions ou les plans d'achat d'actions

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011. Cependant, nous vous rappelons que notre filiale Eutelsat S.A. avait mis en place, au cours des exercices antérieurs, des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Eutelsat S.A.

Notre filiale Eutelsat S.A. n'a mis en place aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions depuis l'exercice clos le 30 juin 2005.

Nous vous informons qu'un total de 23 987 options de souscriptions d'actions a été exercé au cours de l'exercice au sein de notre filiale Eutelsat S.A.

9.9.4.3 Concernant les autres titres donnant accès au capital

Nous vous informons que le Conseil d'administration de la Société a approuvé, le 1^{er} février 2010, un nouveau programme d'attribution gratuite d'actions à l'ensemble du Groupe Eutelsat Communications, y compris les mandataires sociaux, pour un nombre maximum de 700 000 actions et décidé que cette attribution se ferait par voie de distribution d'actions existantes préalablement rachetées. Une condition de présence des bénéficiaires d'une durée de trois ans à compter de cette date est requise et les actions devront en outre être conservées pendant une période de deux ans à l'issue de la date d'acquisition définitive des dites actions.

Les caractéristiques de ce plan sont décrites au paragraphe 9.8.5 du présent document.

L'attribution définitive des actions dans le cadre de ce plan, ainsi que le nombre d'actions par bénéficiaires seront déterminés par le premier Conseil d'administration se tenant à l'issue de la période définitive d'acquisition fixée au 1^{er} février 2013.

9.9.4.4 Concernant l'acquisition complémentaire d'actions Eutelsat S.A.

Nous vous rappelons que plusieurs opérations de cessions sont intervenues au cours de l'exercice à l'instar des exercices précédents :

- d'une part des offres de liquidités (« les Offres de liquidités ») destinées à l'ensemble des salariés ou anciens salariés du Groupe sur une base semestrielle et

- de seconde part des opérations d'acquisitions (« les Opérations d'Acquisitions ») destinées à certains des cadres d'Eutelsat S.A. ayant consenti des promesses de cession d'actions à la Société.

9.9.4.5 L'Offre de Liquidité de décembre 2010

Eutelsat Communications par l'intermédiaire de sa filiale Eutelsat Communications Finance, a proposé une Offre de Liquidité à l'ensemble des bénéficiaires d'options de souscriptions d'actions consenties au titre des plans « Partenaires », « Managers » 1, 2, 3 et 4 et aux bénéficiaires des plans d'achats d'actions de mars et avril 2004, d'acquérir leurs actions issues desdits plans d'options de souscriptions en décembre 2010 au prix unitaire de 6,99 euros par action.

L'Offre de Liquidité a été close le 10 décembre 2010.

Au cours de l'Offre de Liquidité, 400 187 titres ont été cédés par les bénéficiaires à Eutelsat Communications Finance pour un montant total de 2 797 307,13 euros.

L'Offre de Liquidité de mai 2011

Toujours par l'intermédiaire de sa filiale Eutelsat Communications Finances, Eutelsat Communications a proposé à l'ensemble des bénéficiaires d'options de souscription d'actions consenties au titre des plans « Partenaires », « Managers » 1, 2, 3 et 4 et aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions de mars et avril 2004 d'acquérir leurs actions Eutelsat S.A. en mai 2011 au prix unitaire de 7,73 euros par action Eutelsat S.A..

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Au cours de cette seconde Offre de Liquidité, close le 26 mai 2011, 135 389 titres ont été cédés par les bénéficiaires à Eutelsat Communications Finance, pour un montant total de 1 046 556,97 euros.

L'opération d'acquisition de novembre/décembre 2010

En application des dispositions des promesses de cession consenties par certains cadres d'Eutelsat S.A., bénéficiaires d'actions Eutelsat S.A. émises en raison de l'exercice des options « Manager 4 », Eutelsat Communications Finance a procédé à l'acquisition d'un total de 1 453 432 actions Eutelsat S.A. au prix unitaire de 2,70 euros en novembre/décembre 2010.

10 AUTRES INFORMATIONS PRESENTÉES**10.1 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Les activités de recherche et développement concernaient principalement les activités multimédia. Aucun frais de développement n'a été capitalisé au 30 juin 2011.

10.2 TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (cf. annexe 3).

10.3 CHARGES ET DEPENSES NON DEDUCTIBLES VISEES A L'ARTICLE 39,4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011

Le montant des charges et dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts s'élève à 0 euro pour l'exercice clos le 30 juin 2011.

10.4 CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Au titre de l'article 225-38 du Code de commerce les conventions suivantes, autorisées par le Conseil d'administration, se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- Convention de refacturation en cas d'acquisition d'actions sur le marché par Eutelsat Communications dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'Attribution Gratuite d'Actions de la société Eutelsat Communications au bénéfice de salariés et du management du Groupe Eutelsat ;
- Convention d'intégration fiscale datée du 2 juillet 2007 : cette convention s'est poursuivie au cours de l'exercice ;
- Régime de retraite supplémentaire à prestation définie. Le taux de cotisation applicable au régime de retraite à prestation définie - article 39 - a été modifié en application de la décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2009.

10.5 ACQUISITION D' ACTIONS PAR LA SOCIETE

En août 2010, et par délégation de l'Assemblée générale du 10 novembre 2009, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions dans une limite de 10% du capital de la Société et à un cours maximum de 30 euros par action. Le programme de rachat d'actions a été approuvé par l'Assemblée générale du 10 novembre 2009 pour une durée maximum de 18 mois à compter de cette date. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, la Société a procédé au rachat de 500 000 actions, représentant 0,23% du capital de la Société, à un cours moyen pondéré de 27,829 euros représentant un montant total de 13 914 500 euros. Ces actions ont été achetées afin de couvrir le programme d'attribution gratuite d'actions, pour un nombre maximum de 700 000 actions, approuvé par le Conseil d'administration en vertu de la résolution n°22 du 10 novembre 2009.

La Société a par ailleurs conclu avec Exane BNP PARIBAS un contrat de liquidité. Dans ce cadre, l'agent de liquidité a acquis au nom et pour le compte de la Société un total de 44 516 actions au 30 juin 2011 représentant un montant total de 3 438 911 euros.

10.6 PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Vous trouverez de plus amples informations dans le rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L.225-177 et L. 225-197 du Code de commerce.

La détention des salariés et dirigeants dans le capital de notre Société est de 0,70%. Cet actionnariat résulte d'une part des actions souscrites par certains cadres et mandataires sociaux au cours des exercices 2005-2006, d'une augmentation de capital réservée aux salariés lors de l'Introduction en Bourse de la Société, de l'offre d'échange de titres d'octobre 2007 et enfin de la politique d'attribution gratuite d'actions mise en œuvre par le Conseil d'administration.

10.7 POLITIQUE DE DIVIDENDES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

La politique de distribution des dividendes est définie par le Conseil d'administration, après analyse notamment des résultats et de la situation financière du Groupe.

Compte tenu de sa création récente, Eutelsat Communications n'a versé son 1^{er} dividende qu'au cours de l'exercice 2008-2009.

Eutelsat Communications a procédé à la distribution :

- d'un montant de 0,60 euro par actions prélevé sur le poste « Primes d'émission », au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008,
- d'un montant de 0,66 euro par action prélevé sur le bénéfice distribuable à hauteur de 0,53 euro et sur le solde soit 0,13 euro, sur le poste « Prime d'émission » au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009,
- d'un montant de 0,76 euro par action prélevé sur le bénéfice distribuable à hauteur de 0,56 euro et sur le solde soit 0,20 euro, sur le poste « Prime d'émission » au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 28 juillet 2011, de proposer à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires la distribution d'un montant de 0,90 euro par action soit un montant total de 197 652 583,80 euros, représentant un taux de distribution de plus de 58% du Résultat Net Consolidé Attribuable au Groupe.

Ce montant de 0,90 euro par action sera intégralement prélevé sur le bénéfice distribuable.

Pour l'avenir, Eutelsat Communications a pour objectif de distribuer à ses actionnaires entre 50% et 75% du Résultat Net Consolidé Attribuable au Groupe.

Cet objectif ne constitue en aucun cas un engagement du Groupe et les distributions futures dépendront des résultats du Groupe, de sa situation financière ainsi que d'un certain nombre de restrictions.

10.8 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous informons que le Conseil d'administration réuni le 28 juillet 2011, décide d'affecter le résultat net de l'exercice qui se traduit par un profit de 314 225 004,00 euros comme suit :

- d'affecter un montant de 9 228 822,57 euros en réserve légale,
- de distribuer un montant de 0,90 euro par action représentant un montant total estimé à 197 652 583,80 euros sur la base du nombre d'actions au 30 juin 2011 prélevé sur le bénéfice distribuable et
- d'affecter le solde de 107 343 597,63 euros en « Report à Nouveau » qui sera ainsi porté à 109 113 678,23 euros.

10.9 DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LES ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et encore en vigueur au 30 juin 2011 :

Opération concernée	Montant nominal maximal	Durée de la délégation et expiration
1. Autorisation au Conseil d'administration d'acheter des actions de la Société (10e résolution)	10 % du capital, sauf en cas d'acquisition des actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre	Date de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2011 et, en tout état de cause, durée maximum de 18 mois à

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

		d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5 % du capital social ; Montant théorique maximum de 400 millions d'euros (N.B. Prix unitaire maximum d'achat de 56 euros par action, hors frais d'acquisition)	compter de l'Assemblée générale du 9 novembre 2010
2.	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration :</p> <p>(i) à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société :</p> <p>a- avec maintien du droit préférentiel de souscription aux actionnaires (11e résolution) ;</p> <p>b- avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public (12e résolution) ;</p> <p>c- avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (13e résolution) ;</p> <p>d- en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (18e résolution) ;</p> <p>e- en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social de la Société (19e résolution) ;</p> <p>(ii) pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (16e résolution) ;</p> <p>(iii) à l'effet d'émettre :</p> <p>a- des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société (17e résolution) ;</p> <p>b- des actions ordinaires, en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société (20e résolution) ;</p> <p>c- des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (21e résolution)</p>	<p>a, b, c, d et e- 44 millions d'euros (plafond commun aux 11e à 15e et 18e à 20e résolutions) ;</p> <p>c- 20 % du capital par an ;</p> <p>e- 10 % du capital</p> <p>44 millions d'euros (plafond indépendant)</p> <p>a- 44 millions d'euros (plafond indépendant) ;</p> <p>b- 44 millions d'euros (plafond commun aux 11e à 15e et 18e à 20e résolutions) ;</p> <p>c- 1,5 milliard d'euros (plafond indépendant)</p>	
3.	Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital par an	10 % du capital par an, et 44 millions d'euros (plafond commun aux 11e à 15e et 18e à 20e	

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

	(14e résolution)	résolutions)	
4.	Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décidée en application des 11e à 14e résolutions (15e résolution)	Plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission initiale a été décidée	
5.	Autorisation au Conseil d'administration : (i) d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou de son Groupe (22e résolution) ; (ii) d'attribuer : a- gratuitement des actions ordinaires de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son Groupe (23e résolution) ; b- des options de souscription et/ou d'achat d'actions ordinaires de la Société aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son groupe (24e résolution) (iii) de réduire le capital social par annulation des actions acquises par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions (25e résolution)	2 millions d'euros (plafond indépendant) 0,5 % du capital (plafond commun aux 23e et 24e résolutions) 10 % du capital par périodes de 24 mois	

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration a fait usage des délégations de compétences ou de pouvoirs n°1 dans le tableau ci-dessus :

- Dans le cadre d'un contrat de liquidité aux fins d'animation du marché secondaire
- Dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites aux salariés, cadres et mandataires sociaux du Groupe.

10.10 INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe considère que ses activités d'opérateur de services fixes de communications par satellite ne présentent pas de risques significatifs pour l'environnement. En effet, son activité d'opérateur de satellite ne met en œuvre aucun processus de fabrication portant atteinte gravement à l'environnement, aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles ou à la biodiversité. Les actifs du Groupe sont en effet principalement des satellites en orbite géostationnaire à 36 000 Km de la Terre.

En l'absence de toute réglementation ou législation applicable lors des manœuvres de dé-orbitation, le Groupe se conforme aux principes discutés au niveau international par le Comité de coordination inter-institutions sur les débris spatiaux et par le Comité des Nations-Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Pour les besoins de son activité, le Groupe exploite par ailleurs des stations sols disposant d'antennes de réception-émission de signaux radioélectriques à destination de la flotte de satellite. L'ensemble de ces installations respecte la législation en vigueur dans le domaine environnemental en particulier pour ce qui est de la réglementation applicable au rayonnement des signaux radioélectriques.

10.11 ÉVÉNEMENTS POST CLOTURE

NEANT

11 PRINCIPAUX RISQUES CONCERNANT LE GROUPE

Ces risques sont, à la date du présent rapport, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière et/ou ses résultats et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement.

Les risques concernant le Groupe peuvent être regroupés en trois catégories :

- Risques relatifs à la flotte de satellite du Groupe et aux investissements associés à son déploiement
- Risques liés à l'évolution du marché des télécommunications par satellite
- Risques financiers et autres risques

La présente section présente un résumé des principaux risques auxquels pourrait être confronté le Groupe dans le cadre de ses activités. Les risques mentionnés ne le sont qu'à titre illustratif et ne sont pas limitatifs. Ces risques ou encore d'autres risques non identifiés à la date du présent rapport, ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date du présent rapport, pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de développement du Groupe. Par ailleurs, il convient de rappeler que certains des risques mentionnés dans le présent rapport ou certains risques non mentionnés dans le présent rapport peuvent être déclenchés ou survenir en raison de facteurs externes ou de cas de force majeure, lesdits risques étant indépendants de la volonté du Groupe.

11.1 RISQUES RELATIFS A LA FLOTTE DE SATELLITE DU GROUPE ET AUX INVESTISSEMENTS ASSOCIES A SON DEPLOIEMENT

Le Groupe pourrait ne pas être capable de conduire à bien son plan de déploiement dans les délais prévus par le Groupe

Le Groupe prévoit de lancer sept nouveaux satellites (ATLANTIC BIRD™7, W3C, W6A, W5A, EUROBIRD™2A et EUTELSAT 3B, et W3D) avant la fin de 2014. Ces satellites ont vocation à assurer la continuité du service de certains satellites en cours d'exploitation, d'augmenter les ressources à certaines positions orbitales, de renforcer l'offre de services du Groupe et d'augmenter la sécurisation de certaines positions orbitales.

Il est possible que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter le calendrier prévu pour le lancement de ces nouveaux satellites.

En outre, le nombre limité d'opérateurs de services de lancement réduit la flexibilité et la possibilité pour le Groupe de transférer les lancements prévus d'un fournisseur à un autre en cas de retard ou d'échec de lancement.

Un retard significatif notamment dans la construction du satellite, un report de lancement, ou un échec au lancement de l'un de ces satellites réduirait la capacité du Groupe à trouver de nouvelles opportunités commerciales et à mettre en œuvre sa stratégie de développement, ainsi qu'à respecter ses engagements contractuels de continuité de services pour ses clients ou utilisateurs finaux et ses objectifs de croissance. Tout retard significatif ou échec au lancement de l'un de ces satellites aurait ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe et ses objectifs.

L'accès à l'espace selon le calendrier prévu par le Groupe est un élément-clé du plan de déploiement et de la stratégie de croissance du Groupe

Au vu du nombre réduit de fournisseurs de services de lancement disposant des capacités techniques afin de lancer les satellites actuellement en cours d'approvisionnement, ainsi que les futurs satellites non encore commandés, le Groupe considère que ce nombre réduit limite sa flexibilité opérationnelle et pourrait augmenter le coût de son programme de déploiement dans le calendrier prévu par le Groupe.

Afin de sécuriser le calendrier de son plan de déploiement et en limiter le coût, le Groupe a diversifié ses sources de fournisseurs en matière de services de lancement. C'est ainsi que le Groupe entend aujourd'hui utiliser 4 fournisseurs différents de services de lancements : Arianespace, International Launch Services, Long March et Sea Launch.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Cependant, si l'un des fournisseurs de services de lancement n'était pas en mesure de remplir ses obligations contractuelles à l'égard du Groupe dans le calendrier prévu, en raison de difficultés opérationnelles (e.g., à la suite d'un échec de lancement) ou financières, le Groupe pourrait réaffecter le satellite concerné à un autre fournisseur de services de lancement, voire même dans certains cas, signer de nouveaux contrats de services de lancement qui pourraient se révéler plus onéreux que ceux actuellement signés. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe (e.g., retard dans la mise en service du satellite) ainsi que sa situation financière.

Le Groupe est dépendant de plusieurs fournisseurs importants pour la conduite de son plan de déploiement de satellites

Le nombre de constructeurs capables de concevoir et de construire des satellites conformes aux spécifications techniques et à la qualité exigées par le Groupe est limité tout comme le nombre d'agences susceptibles de lancer ses satellites. Le nombre réduit de ces fournisseurs pourrait diminuer le pouvoir de négociation du Groupe et pourrait rendre plus onéreux la mise en œuvre de son programme de déploiement dans les délais prévus.

Au 30 juin 2011, les paiements futurs au titre des contrats de construction de satellite s'élèvent à 255 millions d'euros, et les paiements futurs au titre des contrats de lancement s'élèvent à 265 millions d'euros. Ces paiements futurs s'étalent sur cinq ans. Le Groupe s'est engagé par ailleurs auprès de certains fournisseurs pour la réalisation de prestations de services et l'acquisition d'immobilisations liées au suivi et au contrôle des satellites. L'échéancier aux 30 juin 2010 et 30 juin 2011 des paiements futurs au titre de ces prestations et acquisitions s'établit comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	<u>Au 30 juin 2010</u>	<u>Au 30 juin 2011</u>
2011	80	-
2012	21	60
2013	16	23
2014	13	20
2015 et au-delà (*)	47	18
2016 et au-delà	-	69
Total	177	190

(*) pour la période présentée au titre de l'exercice clos au 30 juin 2010

Au cours de l'exercice 2010-2011, les achats du Groupe auprès des constructeurs de satellites et des fournisseurs de services de lancement se sont élevés à environ 441,5 millions d'euros et aucun n'a représenté plus de 35% de ce montant.

Les achats de satellites et de services de lancement, qui représentaient, respectivement au 30 juin 2011 et au 30 juin 2010, environ 75% et 73% des acquisitions d'immobilisations corporelles du Groupe, sont auprès des constructeurs de satellites (EADS Astrium, Thales Alenia Space et Space Systems Loral) et des opérateurs de lancements (Arianespace, International Launch Services et Sea Launch).

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Le tableau ci-dessous détaille l'échéancier des paiements fournisseurs en application de la loi de Modernisation de l'Economie :

Au 30 juin 2011 :

En milliers Euros	Moins de 30 jours	De 30 jours à moins de 60 jours	De plus de 60 jours	Total
Dettes fournisseurs échues	217	37	5 047	5 301
Dettes fournisseurs à échoir	8 476	18	-	8 494

Au 30 juin 2010 :

En milliers Euros	Moins de 30 jours	De 30 jours à moins de 60 jours	De plus de 60 jours	Total
Dettes fournisseurs échues	4 550	5 511	8 338	18 399
Dettes fournisseurs à échoir	5 274	675	-	5 949

Le Groupe estime ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis des fournisseurs autres que les constructeurs de satellites et opérateurs de lancement.

Le nombre limité de fournisseurs pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est également exposé au risque que ses fournisseurs connaissent des difficultés opérationnelles ou financières, qu'ils fassent l'objet de procédures collectives ou de procédures contentieuses liées aux droits de propriété intellectuelle.

Dans l'hypothèse où l'un des fournisseurs du Groupe ne serait pas en mesure de respecter ses engagements contractuels vis-à-vis du Groupe dans les délais prévus, cela conduirait le Groupe à réaffecter les satellites concernés à d'autres prestataires et à souscrire dans certains cas de nouveaux contrats de services de lancements, ce qui pourrait s'avérer plus onéreux. La survenance de tels événements serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Les satellites exploités par le Groupe pourraient subir des pannes ou des dysfonctionnements en orbite

Les satellites sont des appareils sophistiqués et sensibles à l'environnement extérieur. Une fois en orbite, des dysfonctionnements peuvent survenir pour diverses raisons et entraîner une réduction de leur durée de vie opérationnelle restante et/ou une réduction permanente ou intermittente de leur capacité de transmission, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En octobre 2010, le Groupe a déclaré la perte du satellite W3B à la suite d'une anomalie de fonctionnement observée sur le sous système de propulsion du satellite, après son lancement par une fusée Ariane 5. Le W3B devait être positionné à 16°Est pour remplacer les satellites EUROBIRD™ 16, W2M et SESAT™ 1. En l'absence de W3B, ces trois satellites ont continué d'assurer tous leurs services à cette position jusqu'à l'arrivée de W3C dont le lancement est prévu avant la fin de 2011. Comme conséquence le Groupe a engagé immédiatement un nouveau programme satellite, W3D, pour une entrée en service commercial début 2013.

Le 27 janvier 2010, une perte de contrôle a eu lieu sur W2 liée à un épuisement prématuré et imprévu d'un des deux combustibles (l'oxydant). La majorité des services a été transférée sur les autres satellites à 16°Est (EUROBIRD™ 16, SESAT™1 et W2M les 27 et 28 janvier 2010). Un contrôle limité de W2 a été rétabli et a permis de dé-orbiter le satellite. L'épuisement prématuré de l'oxydant a été attribué aux méthodes de calibration utilisées pour la consommation de combustible lors du positionnement initial du satellite après son lancement et durant sa vie en orbite. Cet impact a été pris en compte pour les prédictions de fin de vie du reste de la flotte.

En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour ses clients en utilisant des équipements redondants ou la capacité de secours d'un autre satellite, notamment du fait d'un éventuel manque de disponibilité de capacité satellitaire appropriée aux besoins des clients concernés. Également, en cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite d'un satellite, le Groupe ne peut garantir qu'il serait en mesure d'assurer la continuité du service pour tous ses clients à cette position orbitale en procédant au lancement réussi d'un satellite de remplacement ou susceptible de remplir la mission du satellite défaillant.

En cas de panne ou de dysfonctionnement en orbite, le Groupe pourrait avoir des difficultés à conserver ses clients (qui pourraient résilier ou renégocier leur contrat d'attribution de capacité) et pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux contrats d'attribution de capacité à des conditions satisfaisantes.

De tels pannes ou dysfonctionnements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe n'a pas souscrit de polices d'assurance pour tous les satellites en orbite lui appartenant, et ces polices pourraient ne pas le protéger contre tous les dommages subis par ses satellites

Le Groupe a actuellement mis en œuvre un programme d'assurances Vie en Orbite couvrant 15 de ses satellites pour leur valeur nette comptable. Les polices couvrent les pertes partielles et/ou les pertes totales ou réputées totales des satellites assurés, sous certaines conditions. En dépit d'une couverture totale ou partielle par l'assurance, une panne ou une perte d'un ou de plusieurs satellites du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Ainsi, le Groupe ne serait pas indemnisé en cas de dommages sur ses satellites d'un montant cumulé annuel inférieur à 50 millions d'euros. En outre, ce programme d'assurances ne protège pas contre certains dommages ou préjudices, tels que les pertes d'opportunité, les interruptions d'activité, les retards de mise en service et les pertes de chiffre d'affaires.

Enfin, l'assurance pourrait contester les causes des pannes ou dysfonctionnements ou le montant à indemniser. Le Groupe ne peut garantir qu'en cas de panne ou dysfonctionnement avéré de l'un de ses satellites couvert au titre des programmes d'assurances passés, l'assurance indemniserait le Groupe dans des délais raisonnables ou pour le montant réclamé en réparation par le Groupe. L'absence d'indemnisation, l'indemnisation tardive ou l'indemnisation partielle des pertes subies pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Les primes des polices d'assurance pour les satellites en orbite et pour les lancements pourraient augmenter dans le futur et les polices d'assurance pourraient être plus difficiles à obtenir ou à renouveler à l'avenir

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, les charges relatives aux primes d'assurances représentaient près de 4,2% des charges opérationnelles totales.

Les principales polices d'assurance souscrites par le Groupe sont des polices d'assurance Vie en Orbite renouvelables annuellement. Le programme d'assurance Vie en Orbite souscrit par le Groupe a été renouvelé en 2010 pour une durée de douze mois à compter du 1er juillet 2010.

De nombreux facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté du Groupe, pourraient affecter le montant des primes d'assurance, il s'agit principalement des statistiques de pannes des satellites ou des échecs des lanceurs dans l'ensemble du secteur.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de renouveler son programme d'assurance Vie en Orbite à des conditions comparables dans le futur. Une dégradation du marché de l'assurance Vie en Orbite ou une augmentation des primes d'assurance pourrait conduire le Groupe à réduire sa couverture des risques de pertes partielles et/ou réputées totales, ce qui pourrait avoir comme conséquence d'augmenter l'exposition du Groupe aux conséquences d'une panne ou d'un dysfonctionnement en orbite.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit une police d'assurance lancement + 1 an couvrant les lancements des satellites ATLANTIC BIRD™7, W3C, W6A, W5A, EUROIRD™2A en cours de construction.

Pour certains de ces satellites, le Groupe devra souscrire un complément d'assurance lancement pour couvrir la totalité de ses besoins d'assurance.

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir de tels compléments d'assurance ou des assurances lancement pour ses nouveaux satellites en cours de construction ou à venir à des conditions satisfaisantes, en raison notamment d'une réduction de l'offre d'assurance ou d'une augmentation substantielle des primes d'assurance lancement en fonction

notamment des statistiques des échecs des lanceurs dans l'ensemble du secteur, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Une partie croissante de la clientèle du Groupe est constituée d'utilisateurs finaux et la demande de capacité est de plus en plus fragmentée

Depuis plusieurs années, une part croissante des clients du Groupe est constituée d'utilisateurs finaux. Par ailleurs, certains distributeurs pourraient demander au Groupe de reprendre des contrats d'utilisateurs finaux. Cette clientèle pourrait disposer de ressources financières moins élevées que les clients distributeurs traditionnels, ce qui pourrait accroître le risque d'impayés et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En outre, les clients utilisateurs finaux ont besoin d'une capacité satellitaire qui peut être inférieure à celle demandée par les clients distributeurs. Ainsi, une plus grande proportion des nouveaux contrats d'attribution de capacité du Groupe peut ne porter que sur l'utilisation d'une fraction de répéteur et non sur sa totalité. Si un client utilisateur final d'une fraction de répéteur ne payait pas ses factures ou n'honorait pas toute autre clause contractuelle du contrat le liant au Groupe, ce dernier pourrait ne pas être en mesure de mettre fin aux services fournis à ce client sans interrompre le service pour l'ensemble des clients utilisant ce même répéteur. Cette fragmentation de la demande de capacité pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

11.2 RISQUES RELATIFS A L'EVOLUTION DU MARCHE DES TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de satisfaire les demandes de location de capacité satellitaire sur certaines positions orbitales.

L'offre de capacité satellitaire est actuellement inférieure à la demande dans certaines bandes de fréquence (bande Ku et bande C) et/ou en Europe Étendue. Cette situation, qui pourrait perdurer, résulte notamment du décalage entre les cycles longs d'investissement et d'exploitation des satellites, et des variations conjoncturelles de la demande.

Compte tenu du fait que le taux d'utilisation de la flotte peut parfois être très élevée, comme c'était le cas au cours de l'exercice 2010-2011 où le taux de remplissage était supérieur à 90% pour la plus grande partie de l'année, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répondre aux demandes de location de capacité additionnelles de clients existants sur certaines positions orbitales. Ces clients pourraient alors louer de la capacité additionnelle auprès d'autres opérateurs et/ou choisir de résilier leurs contrats avec le Groupe et de transférer une partie ou l'intégralité de la capacité louée auprès du Groupe vers d'autres opérateurs de satellites disposant de capacité disponible, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Par ailleurs, en raison du taux d'utilisation de sa capacité satellitaire et compte tenu du nombre limité de clients et/ou d'utilisateurs finaux de capacité satellitaire, si sa situation de sous-capacité devait perdurer en raison notamment de retards ou d'échecs de lancement des prochains satellites, le Groupe pourrait ne pas être à même de satisfaire la demande de nouveaux clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les perspectives du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance.

L'activité du Groupe est sensible aux évolutions de la demande des utilisateurs de Services Vidéo.

L'industrie audiovisuelle est un marché sensible aux variations des budgets publicitaires et des dépenses des ménages, qui sont eux-mêmes affectés par la conjoncture économique dans son ensemble. Au cours des dernières années, des chaînes de télévision, des opérateurs de plates-formes de télédiffusion et des câblo-opérateurs ont connu des difficultés financières du fait de la baisse de leurs recettes publicitaires et d'un ralentissement économique général. Le Groupe ne peut garantir que l'industrie audiovisuelle, qui constitue une part importante de sa base d'utilisateurs, ne sera pas à nouveau affectée par une détérioration de la conjoncture économique, de nature à entraîner une baisse de la demande ou une pression accrue sur les prix. Une telle détérioration pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

La poursuite du mouvement de consolidation des opérateurs de plates-formes de télédiffusion par satellite et/ou des câblo-opérateurs qui a déjà eu lieu en Espagne, en Pologne, en Italie, et en France pourrait aussi offrir aux opérateurs de plates-formes de télédiffusion ou aux câblo-opérateurs une plus grande marge de négociation auprès des opérateurs de satellite ou de leurs distributeurs, créant ainsi une pression supplémentaire sur les prix. Une telle consolidation pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

La mise en œuvre de nouveaux standards techniques de diffusion, qui s'est traduite et pourrait se traduire à l'avenir par une augmentation du taux de compression du signal, a réduit et pourrait réduire la demande de répéteurs pour un nombre de chaînes donné. Si cette baisse n'est pas compensée par une augmentation du nombre de chaînes transmises, la demande globale de répéteurs pourrait diminuer, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de croissance de la demande pour les services par satellite. Cette demande pourrait ne pas se concrétiser, ou le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'y répondre.

Le développement du Groupe dépend notamment des perspectives de croissance de la demande de services vidéo pour partie liée au développement attendu de la télédiffusion (Direct To Home – DTH) dans les pays émergents et de la télévision haute définition (« TVHD ») et de l'Internet par satellite. Cette demande pourrait ne pas se concrétiser. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réaliser les investissements nécessaires au moment voulu pour satisfaire cette demande. En particulier, la TVHD étant plus consommatrice de capacité satellitaire que le standard actuel de télédiffusion par satellite, le Groupe pourrait ne pas être à même d'investir dans des satellites supplémentaires au moment approprié, ou dans des proportions lui permettant de répondre à la demande du marché. Si la demande pour les services vidéo ne se développe pas, ou si le Groupe n'est pas en mesure de satisfaire cette demande, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le développement des Services à Valeur Ajoutée (notamment des solutions d'accès IP) constitue également un vecteur de la stratégie du Groupe. Cette évolution dépendra en partie de la poursuite de la croissance de la demande pour les services Internet à haut débit, qui n'est pas assurée et difficilement prévisible. La demande de services Internet à haut débit pourrait diminuer ou ne pas continuer à croître aussi rapidement que cela a été le cas au cours des dernières années. De plus, même si cette demande continue à croître, le Groupe ne peut pas être certain que cette croissance se traduira par une demande accrue pour des services par satellite en raison du coût d'accès à la capacité satellitaire. En outre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de fournir les services Internet à haut débit correspondant aux demandes du marché ou à des conditions tarifaires compétitives, notamment en cas de retard ou de défaillance dans son programme KA-SAT Tooway™.

Si la demande pour les services Internet à haut débit par satellite ne se développe pas comme prévu ou si le Groupe n'est pas en mesure d'y répondre de façon satisfaisante, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le développement des activités du Groupe dépend également de la disponibilité de sa capacité dans les différentes bandes de fréquence demandées par les clients. Pour certaines bandes de fréquence, la capacité disponible est insuffisante et cette pénurie pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du Groupe à satisfaire ses clients ayant des besoins dans ces bandes.

Le Groupe est exposé à des risques liés au caractère international de sa clientèle et de ses activités.

Le Groupe fournit des services de télécommunications par satellite à des clients dans environ 150 pays, et pourrait être amené à se développer dans d'autres pays. Par conséquent le Groupe est exposé à des risques géopolitiques, économiques ou autres, liés au caractère international de ses activités commerciales. Les politiques tarifaires, fiscales, réglementaires ou douanières relatives aux services fournis par le Groupe, les pratiques commerciales de certains pays, ou encore leur instabilité politique ou économique, pourraient empêcher le Groupe de mettre en œuvre sa stratégie de développement et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, si le Groupe devait tenter une action en justice contre ses clients ou ses partenaires commerciaux qui se trouvent hors de l'Union Européenne, il pourrait s'avérer difficile pour lui de faire valoir ses droits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

En outre, dans le cours normal de ses affaires, le Groupe rencontre occasionnellement des difficultés pour obtenir paiement du prix lié à l'utilisation de la capacité satellitaire par ses clients. À cet égard, les contrats standards conclus avec les clients contiennent une clause prévoyant la suspension ou l'interruption de service, en cas de non-paiement. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2011, les créances non recouvrées correspondant à des interruptions de service se sont élevées à un montant inférieur à 1 % du chiffre d'affaires annuel.

En interne, un Département de la Direction financière est en charge exclusive du contrôle des règlements. Ce Département « *Revenue Management* » assure, en cas de réclamation, le lien avec la Direction juridique, laquelle suit les actions

contentieuses avec l'aide de cabinets d'avocats spécialisés.

Par ailleurs, le Groupe considère que les créances saines ne représentent pas de risque particulier hormis le risque éventuel que constituent les clients situés dans les zones géographiques considérées comme étant potentiellement les plus exposées aux impacts de la crise financière. Ce risque est estimé à environ 1,35 % de la valeur des créances au 30 juin 2011.

Le Groupe réalise une part importante de son chiffre d'affaires dans les services Multiusages, qui dépendent largement du contexte politique et économique international.

Au cours des dernières années, le Groupe a réalisé une part de son chiffre d'affaires (11,0% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2011) dans le segment des Services Multiusages. Ce segment comprend entre autres la fourniture directe ou indirecte de services aux administrations, notamment aux États-Unis, par le biais de contrats d'attribution de capacité d'une durée typiquement d'un (1) an. L'obtention et/ou le renouvellement de contrats d'attribution de capacité pour ce segment dépendent dans une large mesure du contexte politique et économique international. Il en résulte que le Groupe ne peut être certain qu'il sera en mesure de continuer à réaliser un chiffre d'affaires dans les Services Multiusages.

Tout échec dans l'obtention de nouveaux contrats, toute résiliation, non-renouvellement ou renouvellement à des conditions moins favorables de tels contrats pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est dépendant de plusieurs clients importants.

Le Groupe génère une part significative de son chiffre d'affaires avec un nombre limité de clients, qui sont pour l'essentiel des opérateurs de télécommunications. Au 30 juin 2011, les dix premiers clients du Groupe représentaient 52,2% de son chiffre d'affaires.

Des clients importants du Groupe pourraient décider (i) de résilier leurs contrats, (ii) de ne pas les renouveler, ou (iii) de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

En outre, des clients importants du Groupe en terme de capacité et de chiffre d'affaires, situés notamment dans les marchés émergents peuvent rencontrer ou rencontrent des difficultés financières, susceptibles d'entraîner notamment des retards de paiements ou des impayés, pouvant donner lieu à la résiliation des contrats de capacités correspondants sans que le Groupe soit en mesure de substituer de nouveaux clients en remplacement des clients défaillants ce qui pourrait avoir également un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites et des opérateurs de réseaux terrestres.

Le Groupe doit faire face à une concurrence importante de la part des opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Les principaux concurrents du Groupe sont les autres grands opérateurs de satellites internationaux, tels que SES Global et Intelsat. Ces concurrents offrent une capacité satellitaire ou une couverture géographique plus importante que celles du Groupe, et peuvent disposer de moyens financiers plus importants. Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de satellites régionaux ou nationaux, dont certains bénéficient d'avantages (par exemple fiscaux ou réglementaires) sur leur marché domestique. L'intensification de la concurrence entre les opérateurs de satellites pourrait conduire à une pression accrue sur les prix, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est également en concurrence avec des opérateurs de réseaux terrestres (câble, fibre optique, DSL, radiodiffusion par faisceaux hertziens et transmission en VHF/UHF en particulier numérique) pour de nombreux services de transmission et de Services à Valeur Ajoutée, et notamment pour l'accès IP à haut débit, mais aussi pour la transmission de programmes et contenus audiovisuels (TV ADSL, TNT). L'intensification de cette concurrence pourrait conduire à une pression accrue sur les prix des services de télécommunications et de radiodiffusion par satellite. Par ailleurs, toute amélioration ou augmentation de la pénétration géographique des opérateurs de réseaux terrestres pourrait conduire les clients du Groupe à choisir les solutions de télécommunications proposées par ces opérateurs, et rendre ainsi plus difficile pour le Groupe la conservation ou le développement de son portefeuille de clients. Enfin, certaines innovations technologiques qui pourraient être développées à l'avenir avec des solutions alternatives aux satellites pourraient rendre la

technologie satellitaire obsolète. L'intensification de la concurrence avec les opérateurs de réseaux terrestres pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

11.3 RISQUES FINANCIERS ET AUTRES RISQUES

Le Groupe présente un niveau d'endettement important.

Au 30 juin 2011, l'endettement net total du Groupe s'élève à 2,198 millions d'euros, et comprend principalement : (i) 1 465 millions d'euros d'emprunts tirés dans le cadre du Crédit de Refinancement d'Eutelsat Communications, (ii) 850 millions d'euros d'emprunt obligataire émis par Eutelsat S.A., et (iii) 132,4 millions d'euros de disponibilités et valeurs mobilières de placement (net des soldes créditeurs des banques).

L'endettement important du Groupe pourrait notamment avoir les conséquences suivantes :

- rendre difficile pour le Groupe le respect des engagements relatifs à son endettement ;
- limiter la capacité du Groupe à obtenir des prêts ou à lever des fonds propres supplémentaires ;
- accroître la vulnérabilité du Groupe en cas de contexte économique ou sectoriel défavorable ;
- limiter la capacité du Groupe à procéder à certains types d'investissements.

L'ensemble des conséquences liées au niveau d'endettement important du Groupe, et notamment celles mentionnées ci-dessus, pourrait affecter la capacité du Groupe à respecter les obligations liées à sa dette, et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Au cours de l'exercice précédent, le Groupe a pu diversifier ses sources de financement en refinançant les facilités de crédit bancaires d'Eutelsat S.A. qui s'élevaient à 1,3 milliard d'euros par une émission obligataire à hauteur de 850 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2017 d'une part, et une ligne de crédit renouvelable de 450 millions d'euros arrivant à échéance en mars 2015 d'autre part.

Au 30 juin 2011, les sources de financement du Groupe sont à 72% bancaires et à 28% obligataires.

Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à se financer.

Les instruments de dette du Groupe font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes Moody's Investor Service (Ba1) et Standard & Poor's (BBB, contre BBB- au cours de l'exercice antérieur). Ces notations affectent le coût et les modalités des lignes de crédit du Groupe. De futurs abaissements de notations, s'ils devaient se produire, affecteraient probablement la capacité du Groupe à se financer et les conditions associées à ces financements.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra prendre les mesures lui permettant de renforcer ou de maintenir ses notations, ni que les agences considéreront que les mesures prises par le Groupe à cet effet sont suffisantes. Par ailleurs, des facteurs indépendants du Groupe, tels que ceux liés à son secteur d'activité ainsi qu'aux zones géographiques dans lesquelles il opère, peuvent affecter l'évaluation de sa notation par les agences.

En conséquence, le Groupe ne peut garantir que la notation de sa dette ne sera pas dégradée à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

La Société est une Société holding qui dépend de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement de dividendes. La capacité distributive de ses filiales peut être soumise à certaines contraintes.

La Société est une société holding qui n'a qu'une capacité réduite à réaliser du chiffre d'affaires. La Société dépend donc de ses filiales pour disposer des moyens nécessaires au versement éventuel de dividendes ou à toute autre forme de distribution à ses actionnaires.

À ce titre, la Société présente un niveau d'endettement important représentant, au 30 juin 2011, 1 465 millions d'euros d'emprunts au titre du Contrat de Refinancement. Ce Contrat de Refinancement ne comporte ni garantie de filiales d'Eutelsat Communications, ni nantissement d'actifs au profit des prêteurs.

Les sommes distribuables de sa principale filiale opérationnelle Eutelsat S.A. pourraient être fortement affectées par ses charges, qu'elles se traduisent ou non par un décaissement, et notamment par toutes dépréciations d'actifs enregistrées dans les comptes d'Eutelsat S.A. Dans le passé, Eutelsat S.A. a enregistré d'importantes dépréciations de ses actifs et pourrait être amenée à constater de telles dépréciations à l'avenir, réduisant d'autant son résultat net distribuable. La

réduction de la capacité distributive de ses filiales pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de la Société.

Le Groupe pourrait faire face au départ de salariés clés ou être dans l'incapacité de recruter les salariés nécessaires à son activité

Le Groupe dépend, tant pour sa direction que pour ses opérations, d'un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences très spécialisées et d'une grande expérience dans leurs domaines respectifs. En cas de départ de ces salariés, notamment dans les fonctions commerciales, techniques et réglementaires, le Groupe pourrait avoir des difficultés à les remplacer. En outre, l'activité du Groupe, caractérisée par une évolution technologique constante, nécessite de pouvoir attirer en permanence de nouveaux salariés très compétents. À l'avenir, l'incapacité du Groupe à retenir ou remplacer ces salariés, à compétence équivalente, ou son incapacité à attirer de nouveaux salariés de très grande qualification, pourrait avoir un effet négatif sur sa stratégie de développement, son activité commerciale, ses opérations, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe pourrait être soumis à de nouvelles demandes de financement liées à la garantie financière qu'il accorde au Fonds de Pension Fermé de l'OIG.

Avant la création d'Eutelsat S.A., l'OIG gérait un fonds de pension (le « Fonds de Pension Fermé ») pour ses agents. Les droits des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé ont été figés, et la gestion de ce fonds et des actifs correspondants confiée à un trust (auquel la gestion des engagements de retraite correspondants a également été confiée). Conformément au traité d'apport en date du 2 juillet 2001, Eutelsat S.A. a repris la garantie financière illimitée souscrite par l'OIG pour couvrir toute insuffisance de financement du Fonds de Pension. Toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé pourrait créer pour le Groupe de nouvelles obligations en vertu de la garantie financière, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Au 30 juin 2011, la valeur actualisée des obligations du trust au titre des engagements de retraite s'élève à 151,7 millions d'euros dans les comptes consolidés d'Eutelsat Communications, et la juste valeur de ses actifs à 156,2 millions d'euros (voir Note 22.1 des comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 juin 2011). Le calcul du montant des engagements de retraite repose sur des hypothèses actuarielles, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme des actifs investis et l'estimation de l'espérance de vie des bénéficiaires du Fonds de Pension Fermé. L'estimation du montant des engagements de retraite peut être plus ou moins élevée en fonction des hypothèses retenues.

La garantie financière illimitée reprise par Eutelsat S.A. peut jouer à certaines conditions en comblement de sous-financements futurs. Au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011, compte tenu de la forte baisse des taux d'intérêts à long terme, la garantie financière a été appelée pour un montant de 8 211 milliers d'euros. Celui-ci a été évalué sur la base des projections du Trust prenant en compte les évolutions futures de marché. En février 2011, un accord a été conclu avec le Trust pour un paiement étalé du montant appelé à raison de 4 105,5 milliers d'euros aux 30 juin 2011 et 2012.

Au 30 juin 2011, le premier versement de 4 105,5 milliers d'euros a été effectué.

Par ailleurs, conformément aux accords gouvernant le Fonds de Pension Fermé, les administrateurs du trust ont le pouvoir de liquider le Fonds de Pension Fermé en cas de survenance de certains événements, notamment s'ils estiment que le Fonds de Pension Fermé ne peut continuer à être géré de façon efficace. Dans l'éventualité où les administrateurs du trust liquideraient le Fonds de Pension Fermé, ils nommeraient un actuaire pour déterminer l'écart éventuel entre la valeur des actifs et la valeur du passif du Fonds de Pension Fermé, et le Groupe serait contraint de verser la différence, qui pourrait être significative.

Le Groupe ne peut prévoir avec certitude le montant qu'il sera éventuellement amené à payer dans le cadre de la mise en jeu de la garantie. Toute insuffisance de financement du Fonds de Pension Fermé pourrait créer pour le Groupe de nouvelles obligations en vertu de la garantie financière, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Le Groupe est soumis au risque de change

Une part des activités du Groupe est réalisée en dehors de l'Europe. La plupart des clients du Groupe paie ses services en euros, et le Groupe présente ses résultats financiers en euros. Certains clients du Groupe paient cependant en dollars US, pour l'équivalent de 23,7% du chiffre d'affaires en euro du Groupe au 30 juin 2011. Dans la mesure où le développement de ses activités en dehors de l'Europe est un élément clé de sa stratégie, cette proportion pourrait s'accroître à mesure que le Groupe étend ses activités à des pays situés en dehors de la zone euro. Cette expansion géographique pourrait accroître le risque de change dollar US contre euro pour le Groupe. Les fluctuations de taux de change pourraient conduire à une augmentation du prix de la capacité et des services du Groupe lorsqu'ils sont payés en devises autres que l'euro.

Ces fluctuations pourraient alors réduire la demande des clients payant en devises autres que l'euro. Même en l'absence de fluctuation de la demande, les fluctuations du taux de change pourraient avoir un impact sur le chiffre d'affaires du Groupe dans la mesure où une partie de ce chiffre d'affaires est réalisée dans une devise autre que l'euro.

De plus, les clients du Groupe situés dans des pays émergents pourraient rencontrer des difficultés pour obtenir des euros ou des dollars US (notamment en raison de contrôles des changes), ce qui pourrait affecter de façon significative leur capacité à payer en euro ou en dollars US, et ainsi exposer le Groupe à des risques de change supplémentaires. Par ailleurs, les contrats du Groupe avec des fournisseurs américains (dont des contrats conclus avec des agences de lancement) sont libellés en dollars US. Le Groupe négocie généralement des contrats à terme ou des options d'achat en dollars US pour couvrir ses obligations de paiement à la livraison d'un satellite ou après son lancement. Cependant, le Groupe a également des contrats avec des fournisseurs qui sont payables en dollars US et dont il ne couvre pas le risque.

L'ensemble des risques de change mentionnés ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

La fourniture par le Groupe de services de télécommunications par satellite intervient dans un environnement fortement régulé.

L'industrie des télécommunications par satellite dans laquelle le Groupe opère fait l'objet d'une réglementation importante. Des changements de politique ou de réglementation, au plan international dans le cadre de l'Union Internationale des Télécommunications, dans l'Union Européenne, en France ou dans les autres pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités ou son développement, notamment si lesdits changements augmentent le coût et les contraintes réglementaires liés à la fourniture des services du Groupe. Ces évolutions pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

En particulier, le Groupe doit pouvoir continuer à bénéficier des assignations de fréquences existantes aux positions orbitales auxquelles il exploite ou pourrait avoir besoin de redéployer des satellites. Il doit aussi pouvoir obtenir de nouvelles assignations de fréquences, aux mêmes ou à de nouvelles positions orbitales, pour l'expansion future de ses activités. La perte des assignations de fréquences existantes ou la non obtention de nouvelles assignations de fréquences dans des délais compatibles avec le plan de développement du Groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En outre, certains États pourraient décider d'imposer aux opérateurs satellites un système de taxation pour la réception d'émissions satellite sur leur territoire. Une telle évolution pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

* * * *

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

ANNEXE1

COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2011 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

ANNEXE 2

COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2011 D'EUTELSAT COMMUNICATIONS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

ANNEXE 3

TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des indications	Juin 2007 (douze mois)	Juin 2008 (douze mois)	Juin 2009 (douze mois)	Juin 2010 (douze mois)	Juin 2011 (douze mois)
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	217 401 082	219 641 955	219 803 965	220 113 982	220 113 982
b) Nombre des actions ordinaires existantes	217 401 082	219 641 955	219 803 965	220 113 982	220 113 982
c) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par exercice de bons de souscription BSA 1	0	0	0	0	0
- Par exercice de bons de souscription BSA 2	77 969	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 422 474	1 812 118	1 764 544	903 165	1 702 255
b) Résultat avant participation, impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	-17 173 689	-32 255 036	97 567 042	110 335 563	285 745 092
c) Impôts sur les bénéfices	-79 084	-30 426 199	-27 993 460	-23 866 463	-32 442 216
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après participation, impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	-20 080 615	-4 609 948	122 908 336	131 158 795	314 225 004
f) Distribution dividendes				116 635 665	122 958 529
III - RESULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après participation, impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	-0.08	-0.01	0.57	0.61	1.45
b) Résultat après participation, impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	-0.09	-0.02	0.56	0.60	1.43
c) Dividende attribué à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.53	0.56
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen	1	1	1	1	1
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	1 105 997	1 263 000	1 123 000	1 429 600	716 000
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	275 070	402 677	389 698	730 740	1 837 202

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

ANNEXE 4

TABLEAU DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AU COMPTES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

ANNEXE 5

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-37 DU CODE DE
COMMERCE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

ANNEXE 6

TABLEAUX ETABLIS CONFORMEMENT

AUX RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF D'OCTOBRE 2009

SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la société (Tableau n° 1)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
M. de Rosen			
Directeur Général			
Rémunérations (détaillées au tableau n° 2)		400 000 €	696 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice 2010-2011			
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2010-2011			
TOTAL		400 000 €	696 000 €
G.Berretta			
Président Directeur Général			
Rémunérations (détaillées au tableau n° 2)	1.470.625€	2 158 453€	322 500 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice 2010-2011	-	-	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2010-2011	-	-	
TOTAL	1.470.625€	2 158 453€	322 500 €
J-P. Brillaud			
Directeur Général délégué			
Rémunérations (détaillées au tableau n° 2)	576 385€	575 415€	572 391 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice 2010-2011	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2010-2011	-	-	-
TOTAL	576 385€	575 415 €	572 391 €

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (Tableau n° 2)

	2009-2010		2010-2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. de Rosen				
Rémunération fixe	400 000€	400 000€	400 000 €	400 000 €
Rémunération variable			400 000 €	296 000 €
Jetons de présence			na	na
Avantages en nature	-	-	na	na
Rémunération exceptionnelle				
TOTAL	400 000€	400 000€	800 000 €	696 000 €
G. Berretta²⁸				
Président				
<i>Mr Berretta était Président Directeur Général jusqu'au 9 novembre 2009</i>				
Rémunération fixe	402 227€	402 227€	225 000 €	225 000 €
Rémunération variable	1 181 977€	1 181 977€		na
Jetons de présence	75 000€	72 500€	na	97 500 €
Avantages en nature	1 749€	1 749€	na	na
Rémunération exceptionnelle (1)	500 000€	500 000€		na
(1) indemnité non concurrence et prime exceptionnelle				
TOTAL	2 160 453€	2 158 453€	225 000 €	322 500 €
J-P. Brillaud				
Directeur Général délégué				
Rémunération fixe	312 502€	312 502€	312 976 €	312 976 €
Rémunération variable	255 653€	255 653€	251 833 €	251 833 €
Jetons de présence	na	na	na	na
Avantages en nature	7 250€	7 250€	7 582 €	7 582 €
Rémunération exceptionnelle				
TOTAL	575 415€	575 415€	572 391 €	572 391 €

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants (Tableau n° 3)

Membres du conseil d'administration	Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2009-2010	Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2010-2011
G. Berretta, Président	72 500€	97 500 €
Jetons de présence	72 500€	97 500 €
Lord J. Birt	80 000€	157 000 €
Jetons de présence	80 000€	121 000 €
Autres rémunérations	0	36 000 €
CDC Infrastructure représentée par J. Bensaïd	58 500€	77 500 €
Jetons de présence	58 500€	77 500 €
FSI Administrateur, représentée par T. Devedjian	0	14 000 €
Jetons de présence	0	14 000 €
C. Espinós Gomez	70 000€	37 000 €
Jetons de présence	70 000€	37 000 €
A. Luminari	50 000€	67 000 €
Jetons de présence	50 000€	67 000 €
T. Martínez Gimeno	70 000€	51 000 €
Jetons de présence	70 000€	51 000 €
C. Sagasta Reussi	72 000€	2 000 €
Jetons de présence	72 000€	2 000 €
B. Mabile	60 000€	67 000 €
Jetons de présence	60 000€	67 000 €
J.L. Archambault	70 000€	66 000 €
Jetons de présence	70 000€	66 000 €
O. Rozenfeld	0	43 000 €
Jetons de présence	0	43 000 €
F. Reynes	0	35 000 €
Jetons de présence	0	35 000 €
C. Piwnica	0	56 000 €
Jetons de présence	0	56 000 €
ABERTIS Telecom Administrateur, représentée par M. Casas Caba	0	0

- Messieurs Rozenfeld et Reynes ont été cooptés par le conseil d'administration du 22 juin 2010

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

29/07/11

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social (Tableau n° 6)

Actions de performance attribuées définitivement par le Conseil d'administration sur délégation de l'assemblée générale à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe depuis le 30 juin 2008		N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées depuis le 30 juin 2008	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performances du plan
M. de Rosen							
Directeur Général							
G. Berretta							
Président Général	Directeur	25 juillet 2007 pour deux ans	38 216*	536 934,80€	26 juillet 2009	26 juillet 2011	50 % de l'attribution basée sur un objectif de performance d'EBITDA par exercice
		25 juillet 2007 pour deux ans	et				
		25 juillet 2007 pour deux ans	12 996*	182 593,80€	26 juillet 2009	26 juillet 2011	50 % de l'attribution basée sur un objectif de cours de bourse de plus de 20 % (soit 21,58 euros) par rapport au cours d'attribution (soit 17,99 euros)
Total			51 212	719 528,60€			

* Actions attribuées définitivement le 30 juillet 2009

Aucune action de performance n'est devenue disponible pour les dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2010-2011.